**VENDREDI 13 OCTOBRE 2023 -** TERRES DE BOURGOGNE - N° 1753
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

# Terres de Bourgogne




## // DOSSIER SPÉCIAL



Photo New Holland

# Des tracteurs pour toutes les utilisations

**On parle tracteurs cette semaine dans Terres de Bourgogne, avec notre dossier annuel qui passe en revue les nouveautés de ce secteur « roi » dans l'agroéquipement. Sept pages qui vont combler les amateurs et ceux qui réfléchissent à une nouvelle acquisition. Les thématiques abordées concernent aussi la manière de préserver au maximum ses pneus et les nombreuses options proposées par les fabricants. Un domaine où il est important de faire le tri.**

*Pages 19 à 25*

Encarts : Bazolles Motoculture – Pôle position (sur certains cantons).



ACTUALITÉ P.07

**Circuits courts // Se former pour « muscler » sa communication**



J.-C. Gutner

PRODUCTIONS P.14

**Pois et féverole // La réussite repose sur une implantation de qualité**

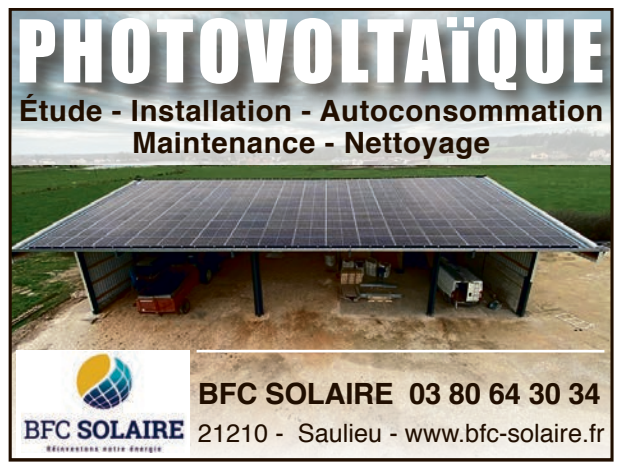


Gendarmerie nationale

RURALITÉ P.26

**Sécurité // Dix-huit brigades de gendarmerie créées en BFC**



# // SOMMAIRE


## ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 OVINS : LE GIEE TERRE D'OVIN, LAURÉAT DU TROPHÉE DE L'AGROÉCOLOGIE

.05 ATTAQUES DE LOUP : UN SOUTIEN AU MOINS MORAL

.06 INDUSTRIES CÉRÉALIÈRES : DES FILIÈRES SOUDÉES PAR DES ENJEUX COMMUNS

.07 CIRCUITS COURTS : « MUSCLER » SA COMMUNICATION ET SA COMMERCIALISATION

.08 INAUGURATION : NOUVEAU LIEU POUR REBONDIR

## ACTUALITÉ // RÉGION // FRANCE

.09 AGRICULTURE BIOLOGIQUE : LE CHANTIER QUI ATTEND BIO BFC N'EST PAS MINCE

.10 SOMMET DE L'ÉLEVAGE : UN RECORD DE FRÉQUENTATION ET UNE NOUVELLE DIMENSION

## PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.11 TECHNIQUE : QUATRE ATELIERS POUR BIEN GRANDIR

.12 PELVIMÉTRIE : CROISER LES INFORMATIONS

.13 CONCOURS NATIONAL BRUNE : PAS PRÈS DE L'OUBLIER, CELUI-LÀ

## PRODUCTIONS // CULTURES

.14 POIS ET FÉVEROLE D'HIVER : LA RÉUSSITE COMMENCE PAR UNE IMPLANTATION DE QUALITÉ

.15 SEMIS : C'EST PARTI POUR LA MOUTARDE

.16 DÉBAT : UNE SEGMENTATION DES MARCHÉS BLÉ TENDRE À BIEN ANALYSER

## PRODUCTIONS // VIGNE

.17 CRÉMANTS : VERS UN MILLÉSIME D'EXCEPTION

## PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.18 S'INSTALLER EN AGRITOURISME: DU CHAMP À L'ASSIETTE

## DOSSIER // MACHINISME

.19 SPÉCIAL TRACTEURS

## RURALITÉ // TERRITOIRES

.26 SÉCURITÉ : DIX-HUIT BRIGADES DE GENDARMERIE CRÉÉES EN BFC

.27 INITIATIVE : RÉANIMER UN VILLAGE PAR LE COMMERCE RURAL

.28 EPL NEVERS-COSNE-PLAGNY : UN NOUVEAU DIRECTEUR

## SERVICES

.29 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.30 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.32 PETITES ANNONCES

.34 ANNONCES LÉGALES

## MAGAZINE // OXYGÈNE // LOISIRS // PORTRAIT

.38 FERME URBAINE : LA NATURE À LA RECONQUÊTE DE LA VILLE

.39 LIVRE : LES FERMIERS, UNE CLASSE SOCIALE OUBLIÉE

.40 ARTISANAT : 120 ANS D'HISTOIRE POUR LES POTERIES DE CLIOUSCLAT





# // LE DESSIN

# // EN BREF

## **Administratif** Bruno Le Maire « invite » l'agriculture aux Assises de la simplification

Le ministre de l'Économie Bruno Le Maire a *« invité »* les représentants des agriculteurs à participer aux Assises de la simplification *« d'ici la fin de l'année »*, a-t-il annoncé dans son discours au Sommet de l'élevage le 6 octobre. Le principe de ce chantier ? *« Regarder ensemble toutes les normes, toutes les règles, toutes les obligations qui ne donnent pas les effets attendus, qui sont coûteuses pour vous, et dont le rendement n'est pas à la hauteur de ce que nous pouvions espérer »*. Annoncées fin août, ces Assises devaient initialement *« être concentrées sur le bâtiment et les travaux publics »*, a rappelé le locataire de Bercy. Lors d'un déplacement en Haute-Savoie le 24 août, Bruno Le Maire avait promis des *« Assises de la simplification pour les TPE/PME dans les trois mois qui viennent »*. Celles-ci ont *« vocation à vous écouter et à répondre à votre besoin de simplification »*. Le ministre avait alors brocardé *« ces règles administratives qui vous coûtent cher et qui vous empêchent de créer de l'emploi »*.

## **Assurance récolte** 36 % de surfaces assurées en plus en 2023

4,8 millions d'hectares, soit une progression de 36 %, ont été assurés en 2023, première année de la réforme de l'assurance récolte, a indiqué le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, dans une interview à la France Agricole le 5 octobre. Agra Presse avait divulgué dès le mois de juin les premières tendances de Pacifica (Crédit Agricole) et de Groupama, principaux opérateurs de l'assurance récolte. Certaines progressions sont notables. Concernant la prairie, le taux d'assurance est passé de 0,5 % à 9 % des surfaces. En viticulture, le pourcentage passe de 31 % à 43 % et en arboriculture, les surfaces assurées ont été multipliées par 10 (de 1,5 % à 11,2 %). *« Il reste des points de vigilance sur l'arboriculture et en maraîchage. Dans un certain nombre de départements, pas partout, on nous remonte que les offres ne sont pas attractives. Les assureurs historiques reconnaissent qu'ils doivent encore documenter leur système et que sur certains sujets arboricoles, ils ont eu des difficultés »*, a noté Marc Fesneau. La progression est moins marquée en grandes cultures (de 31.6 % à 35,3 %), les niveaux de couverture étant déjà élevés dans cette filière. *« C'est une réussite dès la première année. On est bien au-dessus de la trajectoire qu'on s'était fixée. On espérait ces taux-là à trois ans. Cela montre l'engagement des agriculteurs »*, a considéré le ministre.

## **Bovins** Bruno Le Maire annonce une défiscalisation de *« 150 € par vache »*

Dans son discours au Sommet de l'élevage le 6 octobre, le ministre de l'Économie a annoncé que le projet de loi de finances (PLF) pour 2024 comprendra une défiscalisation de *« 150 euros par vache »*, qui vise à *« réduire l'imposition des éleveurs qui résulte de l'augmentation de la valeur de leur stock »*. Cette *« provision »* sera plafonnée à *« 15 000 € par exploitation, soit 100 vaches »*, précise Bruno Le Maire. Annoncée par Marc Fesneau le 3 octobre, cette mesure de *« neutralisation de l'inflation »* était demandée par la FNSEA, qui souhaitait une défiscalisation de 250 € par animal. *« Cette mesure forte et structurante est capitale pour la souveraineté alimentaire et la compétitivité de la Ferme France »*, se sont félicités le syndicat et ses associations spécialisées bovines (FNB et FNPL) dans un communiqué.

# // À NOTER

## **Imaginer demain, agir maintenant** Le rapport est désormais disponible dans sa version définitive !

La Chambre régionale d'agriculture a porté au cours du 1er semestre 2023 le projet « Imaginer demain – Agir maintenant : des territoires dynamiques, des agriculteurs épanouis » en réponse à la sollicitation de la présidente du Conseil régional. Le rapport est désormais accessible dans sa version définitive(1). Dans ce rapport, vous trouverez une synthèse la plus objective possible des retours, riches et denses, de la large enquête lancée en ce début d'année et à laquelle ont répondu plus de 2 000 personnes (agriculteurs, ainsi que les divers conseillers, structures, opérateurs économiques, associations, forestiers). Cette enquête a permis d'identifier précisément et très concrètement ce que sont les difficultés, mais également les besoins et attentes. Vous y trouverez également 50 actions très concrètes, formulées sur la base des retours de l'enquête et avec l'ensemble de la profession agricole en région, autour de sujets aussi cruciaux que l'accompagnement des agriculteurs, le renouvellement des générations, la juste rémunération des agriculteurs, la réponse aux enjeux environnementaux, et sociétaux.




*Le rapport est accessible dans sa version définitive sur le lien suivant : https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/bourgogne-franche-comte/imaginer-demain-agir-maintenant/rapport-final-du-projet/*
*ou en scannant le code ci-contre*
*Si vous souhaitez disposer d'une version papier du rapport, vous pouvez adresser votre demande à l'adresse : accueil@bfc.chambagri.fr.*

Terres de Bourgogne

**Éditeur :** SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

**Associés principaux :** FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
**Commission paritaire des journaux et publication** 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
**Tirage moyen par numéro :** 6200 ex.
**Abonnement annuel :** 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
**Imprimeries :** Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
**Origine du papier :** France / Belgique
**Taux de fibres recyclées :** 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

**Rédaction**

**mail :** redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

**Publicité**

**mail** : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// INTERVIEW

# « Il faut donner des perspectives au monde de l'élevage »

**Le président de la FNSEA, Arnaud Rousseau, revient sur les problématiques liées à l'élevage, alors que le Sommet de l'Élevage, qui vient de fermer ses portes, se revendique désormais comme le plus important événement européen du secteur.**



Arnaud Rousseau, le président de la FNSEA estime que l'élevage bovin en France vit actuellement une situation paradoxale, avec une demande dynamique couplée à une décapitalisation qui se poursuit.

**En visite au Sommet de l'Élevage, le 6 octobre, le ministre de l'Économie Bruno Le Maire a annoncé que le projet de loi de finances pour 2024 comprendrait une défiscalisation de 150 euros par vache afin de *« réduire l'imposition des éleveurs qui résulte de l'augmentation de la valeur de leur stock »*. Cette annonce vous satisfait-elle ?**

**Arnaud Rousseau :** *« C'est effectivement une victoire pour les éleveurs, qui résulte de l'action déterminée de la FNSEA et de ses associations spécialisées FNB et FNPL auprès du ministère de l'Économie. Cela fait des mois que nous alertons le gouvernement sur une dégradation inédite des trésoreries des éleveurs, en raison de l'augmentation de la valeur des vaches allaitantes et laitières du fait des hausses de marché et de l'inflation. La mesure reprend l'essentiel des propositions que nous avons avancées et constitue une réponse qui répond à la problématique actuelle. Je m'en félicite. Mais l'avenir de notre élevage et donc de notre souveraineté alimentaire dans ce secteur passe aussi par la préservation durable de prix rémunérateurs, qui offrent des perspectives aux éleveurs. La bonne tenue des cours a redonné des couleurs à l'élevage, il faut préserver cet acquis ».*

**Qu'est-ce qui pourrait freiner la tendance actuelle à la décapitalisation bovine ?**

**A.R. :** *« Nous vivons une situation paradoxale. Qu'il s'agisse du lait ou de la viande, la demande reste dynamique, contrairement à ce que l'on entend. Et pourtant, nous perdons des vaches et nous importons davantage. Il est donc urgent de donner aux jeunes qui veulent s'installer de réelles perspectives de rentabilité économique, issues de leur production mais aussi des nombreuses aménités positives de l'élevage en faveur des territoires et de la biodiversité. Il est temps de faire concorder les discours sur l'importance stratégique de l'activité agricole et la réalité quotidienne des exploitations où l'on multiplie les contraintes administratives, réglementaires ou en matière de bien-être animal. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas de normes ni de règles, mais qu'il faut qu'elles soient corrélées à la vie réelle des entreprises ».*

**Comment surmonter ce décalage entre la parole publique et les décisions prises sur le terrain ?**

**A.R. :** *« Lorsque j'ai été reçu par le Président de la République il y a trois semaines, je lui ai demandé la mise en place d'indicateurs qui mesurent l'adéquation entre la parole publique et la concrétisation des politiques publiques. Le gouvernement précédent avait, par exemple, mis en place une réflexion autour du Varenne de l'eau et du changement climatique qui devait conduire à lever un certain nombre d'obstacles à la mise en place d'une politique de stockage de l'eau. Deux ans après, où en sommes nous ? Combien y a-t-il de mètres cubes de stockages en plus en France ? Autre exemple : Marc Fesneau a lancé le plan haies avec un objectif extrêmement ambitieux : planter 50 000 km de haies d'ici 2030. Mais la haie en France est régie par plus d'une dizaine de textes réglementaires, français ou européens. Comment convaincre, ceux qui n'ont pas de haies d'en planter, quand on entend les difficultés rencontrées au quotidien par les agriculteurs qui en ont ? »*

> *« La bonne tenue des cours a redonné des couleurs à l'élevage, il faut préserver cet acquis. »*

**Comment le Président de la République a-t-il réagi à cette proposition ?**

**A.R.** : *« Il s'y est montré globalement favorable. Nous proposons donc que l'on construise ces indicateurs ensemble avec les pouvoirs publics, de manière ni politique, ni polémique, et que l'on se retrouve deux fois par an pour constater les évolutions ».*

**Le monde de l'élevage est aujourd'hui confronté au développement de la Maladie hémorragique épizootique (MHE). Faut-il en craindre les conséquences ?**

**A.R. :** *« Nous pouvons d'abord nous féliciter de disposer d'un système sanitaire qui permette de détecter rapidement cette maladie et de prendre les bonnes mesures en urgence. Je pousse pour que nous puissions rétablir rapidement les flux commerciaux. Mais cet épisode nous rappelle l'importance de construire ou de renforcer les filières de production de valeur sur le territoire sur lesquelles nous appuyer ».*

**Les organisations professionnelles agricoles ont unanimement dénoncé en septembre les termes du plan Loup 2024-2029. Quelles mesures faudrait-il prendre ?**

**A.R. :** *« Ce plan n'est pas à la hauteur des enjeux pour le secteur de l'élevage. Près de 12 000 animaux tués par les prédateurs, c'est un chiffre devenu intolérable et l'indemnisation, dont le coût va croissant, ne saurait être la seule réponse. La profession était prête à accepter une population de loups de 500 individus, garantissant la pérennité de l'espèce. On est aujourd'hui, officiellement, à plus de 1 000 loups, un chiffre que nous estimons plus proche de 1 800 à 2 000. Le sujet désormais, ce n'est donc pas la disparition du loup, c'est la préservation de l'activité d'élevage, du pastoralisme et la maîtrise des fronts de colonisation. C'est ce genre de signes forts dont ont besoin les éleveurs ».*

Propos recueillis par Actuagri

// MHE

# Première urgence : rétablir les courants commerciaux

**Laurent Saint-Affre, élu au bureau de la FNSEA et président de la FDSEA de l'Aveyron, fait le point sur la Maladie hémorragique épizootique (MHE).**

**Quelles sont les caractéristiques de la maladie hémorragique épizootique ?**

**Laurent Saint Affre :** *« La MHE est une maladie virale qui affecte tous les ruminants. Le virus est transmis entre les animaux par des piqûres d'insectes du genre Culicoïdes. Les petits ruminants sont porteurs sains, alors qu'elle se manifeste par des signes cliniques chez les bovins. Elle provoque des pics de fièvre et se manifeste par des inflammations des muqueuses de la tête et des pieds. S'ensuivent des boiteries et l'apparition éventuelle d'ulcères. Les animaux ont du mal à se déplacer et à se nourrir. Malheureusement, il n'y a pas de vaccin contre la MHE mais la maladie n'est pas transmissible à l'homme ».*

**Quelle est son origine ?**

**L.S.-A. :** *« Elle est apparue, il y a quelques semaines dans les Pyrénées Atlantiques et dans les Hautes-Pyrénées. Elle est présente en Amérique du Sud et en Amérique du Nord et elle est arrivée récemment en Espagne et au Portugal. En Italie, la Sicile et la Sardaigne sont également touchées ».*

**Quelles sont les mesures de prophylaxie qui ont été prises ?**

**L.S.-A. :** *« La MHE est une maladie réglementée au niveau européen et à déclaration obligatoire. Les pays impactés ont l'obligation de mettre en place des mesures de surveillance afin de suivre son évolution. En termes de transfert d'animaux, la réglementation européenne n'impose pas de restrictions de mouvements sur le territoire national. En revanche, elle interdit l'envoi vers les autres États membres de tous ruminants provenant d'exploitations situées dans un rayon de 150 km autour de chaque foyer. Conséquence : nos exportations de broutards issus de la zone réglementée vers nos principaux clients, l'Espagne, l'Italie et la Grèce, sont provisoirement interrompues. L'Algérie, autre client important, a suspendu ses importations de bovins français. Même si la réglementation ne le lui impose pas, la France a décidé que seuls les animaux dont les élevages ont été désinsectisés et ont révélé un test de dépistage négatif pouvaient sortir de la zone réglementée mise en place autour des élevages infectés ».*

**Qu'attendez-vous des pouvoirs publics ?**

**L.S.-A. :** *« la priorité est de rétablir les flux commerciaux avec les grands pays importateurs d'animaux français. Avec l'Espagne, nous avons signé un accord pour reprendre les échanges à partir de la zone non indemne. Avec l'Italie et la Grèce, les discussions sont en cours. Pour ce qui est de l'Algérie, nous travaillons à l'établissement d'un cahier des charges sanitaire pour que les courants commerciaux puissent reprendre. Il est urgent de parvenir à un rétablissement des échanges, car la campagne de commercialisation des broutards ne fait que commencer. Plus le temps passe, plus la pression se fera sentir sur les marchés du maigre. Les éleveurs ne doivent pas subir les pressions commerciales ».*

Propos recueillis par Actuagri



Laurent Saint-Affre



// OVINS

21

# Le GIEE Terre d'ovin, lauréat du trophée de l'agroécologie

**C'est au Gaec de l'Abrepin, à Francheville, en Côte-d'Or, qu'a été remis un trophée de l'agroécologie au GIEE Terre d'Ovin. Le travail de complémentarité entre élevage ovin et culture a été mis en lumière.**



En moins de deux ans, Hubert Mony a converti des terres où il cultivait des céréales, en terres pour ses moutons.

*« On est dans le dur du changement climatique, il faut changer nos pratiques ! »* Ces mots, prononcés par Hubert Mony, éleveur ovin de Côte-d'Or, résumaient l'esprit dans lequel travaille le GIEE Terre d'Ovin et les raisons pour lesquelles ce groupement a reçu un Trophée de l'agroécologie. Il était remis le 29 septembre au Gaec de l'Abrepin, à Francheville, en Côte-d'Or, sur l'exploitation d'Hubert et Lys Mony, en plus d'un chèque de 500 euros du Crédit Agricole. Était ainsi mis en lumière le travail sur la complémentarité ovins - cultures mené par la dizaine d'éleveurs ovins de Côte-d'Or, de l'Yonne et de la Nièvre qui constituent le GIEE. Ces trophées de l'agroécologie ont pour objectif de mettre à l'honneur les agriculteurs qui portent des projets ambitieux et concourant à la transition agroécologique. Sur les 200 ha de sa ferme, Hubert Mony a, depuis plusieurs années, la volonté de trouver des solutions face à la baisse des rendements en céréales. Une attaque de loup, il y a deux ans, a aussi contribué à sa réflexion et à certaines remises en question de schémas bien établis. *« Nous avions des fumiers à valoriser,* explique-t-il. *Nous avons souhaité reconvertir des terres à céréales en terres à moutons, avec un chargement à l'ha vraiment pas énorme ».*

## L'enjeu du renouvellement des générations

Aujourd'hui, le Gaec de l'Abrepin, c'est 400 brebis romanes en sélection et un virage pris pour valoriser, par l'élevage, des terres au faible potentiel. De la luzerne a été implantée. *« Sur notre troupe,* poursuit Hubert Mony, *la prolificité est présente, on est aujourd'hui en recherche de la valeur laitière. Nous vendons également des agnelles de reproduction. Nous avons récemment semé certaines parcelles en herbe… et aussi posé des filets électriques pour se protéger des prédateurs ».* Ce trophée de l'agroécologie est une bonne nouvelle pour un secteur confronté, lui aussi, à la difficulté du renouvellement des générations. Difficultés renforcées par les problèmes actuels de gestion de dossiers Dotations jeunes agriculteurs (DJA) et Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations (PCAE), liés au transfert de la gestion des fonds européens s'y rattachant, de l'État à la Région. *« Avec les taux bancaires actuels,* remarquaient des participants à l'évènement du Gaec de l'Abrepin, *il est difficile d'encourager les jeunes à investir dans ces conditions… »* C'est d'autant plus regrettable que, comme le reconnaissait Christophe Blanc, directeur adjoint de la Draaf BFC, les éleveurs du GIEE Terre d'Ovin développent de l'élevage extensif vertueux pour la gestion des effluents. La complémentarité ovins - cultures était aussi illustrée par deux témoignages venus de l'Yonne. Nicolas Carbognani est un berger itinérant qui travaille avec des céréaliers, sur des couverts (avoine, trèfle, colza, radis, phacélie): *« j'emmène mes bêtes sur des terres qui n'ont pas vu d'élevage depuis longtemps ce qui présente un avantage : le risque parasitaire est réduit ».* Le jeune éleveur de Châtel-Gérard, près de Montbard, est à la tête d'une troupe de 360 brebis de race limousine croisée suffolk, pour l'achat desquelles il a été accompagné par le GIEE.

## Moutons intégrés dans la rotation

Dans le même secteur du département de l'Yonne se trouve Hughes Trameau, céréalier bio installé en 2006 et qui a compris que son système blé-orge-colza ne fonctionnait plus, ce qui l'a conduit à se tourner vers l'élevage ovin et à implanter de la luzerne, à partir de 2018. *« J'ai intégré notre troupe de moutons dans notre rotation. Ça n'a pas été simple mais nous sommes parvenus à trouver une race (romney) pour valoriser les luzernes. Ce que je constate, c'est que retourner à l'élevage lorsqu'on est céréalier n'est pas une astreinte insurmontable, à partir du moment où on s'organise ».* Cet éleveur en conclut qu'il existe une vraie complémentarité entre cultures et moutons, surtout dans le contexte actuel de prix bas des céréales bio. *« Et puis,* ajoute-t-il, *on retrouve une dimension agronomique intéressante : le sarrasin, par exemple, est une super culture pour implanter de la luzerne après… »*

**Berty Robert**

### Panorama ovin de la BFC

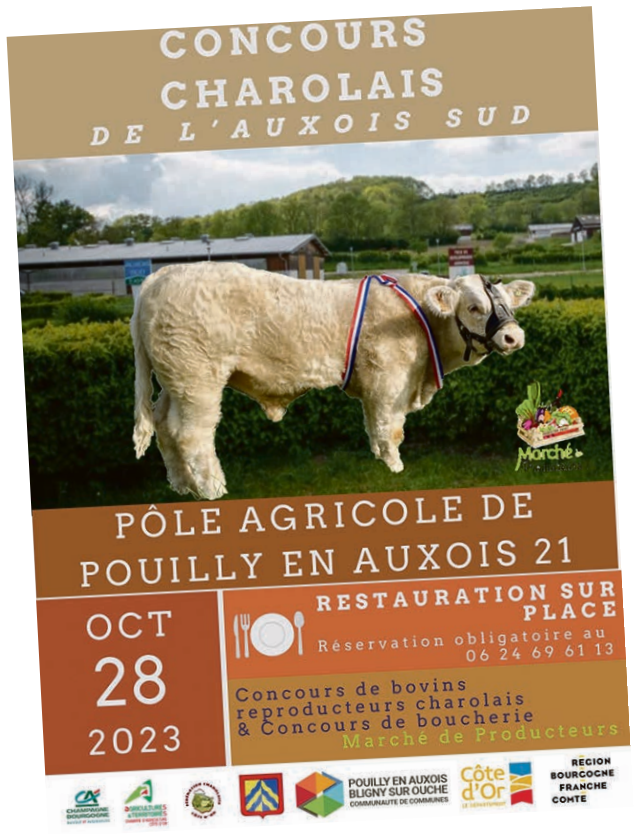
À l'occasion de la remise du Trophée de l'agroécologie, Christophe Blanc, directeur adjoint de la Draaf BFC a dressé un état des lieux de la filière ovine régionale.

- La Bourgogne Franche-Comté représente 4 % de l'élevage ovin national.
- 80 % de la production se trouve sur les quatre départements de l'ancienne Bourgogne.
- 30 % des exploitations ovines régionales sont spécialisées, avec des troupes d'au moins 200 têtes.

// RACE CHAROLAISE

21

# Le concours Charolais de l'Auxois Sud aura lieu le 28 octobre




La Fédération Charolaise de Côte-d'Or et le Comice agricole de Pouilly-en-Auxois organisent pour la 15e année, le Concours de l'Auxois Sud, samedi 28 octobre. Il rassemblera des reproducteurs et reproductrices de race Charolaise à Pouilly-en-Auxois, au pôle agricole. Nouveauté cette année : un concours d'animaux de boucherie sera organisé en parallèle du concours de reproducteurs. La journée commencera à 8 heures par les opérations des jurys et le classement des animaux. À 13 heures, restauration sur place, réalisée par la Maison du Charolais de Pouilly-en-Auxois (réservation obligatoire). La remise des prix aura lieu à 16 heures et tout l'après-midi se tiendra une exposition-vente. Sur place, buvette des jeunes agriculteurs de Pouilly-en-Auxois et marché de producteurs locaux. Tous les éleveurs intéressés par l'achat de reproducteurs de qualité, les bouchers, techniciens et acheteurs d'animaux de boucherie sont invités. Renseignements à la Fédération Charolaise de Côte d'Or au : 03 80 90 68 80.

**Berty Robert**

*Réservation pour le repas auprès d'Éric Bize – Dionne – 21 320 Châtellenot (06 24 69 61 13).*

// RENDEZ-VOUS

58

# Foire aux animaux de Prémery

**La foire aux animaux de Prémery aura lieu en novembre.**

Conjointement organisée par le comité des fêtes, la municipalité et l'association Festivité comice, la foire aux animaux de Prémery aura lieu le 12 novembre, au champ de Foire de Saint-Martin. Les visiteurs pourront découvrir des bovins Charolais (inscrits et non inscrits) qui participeront au traditionnel concours. En sus, des ovins toutes races (selon apports) et des équins (Percherons, selon apports) seront également présentés lors de la foire. L'arrivée des animaux est prévue pour 7 heures avec la remise des prix pour le concours de bovins Charolais à 12 heures. Une restauration sur place sera proposée. Pour participer, inscriptions obligatoires avant le 20 octobre. Les bovins doivent être indemnes IBR et BVD. Renseignements : 06 20 21 83 15.

**Chloé Monget**



La Foire aux animaux de Prémery aura lieu le 12 novembre.

// ATTAQUES DE LOUP

21

# Un soutien au moins moral

**Benoît Byrski, le nouveau sous-préfet de Beaune, s'est rendu à Censerey chez Édouard et Anne Beurton, à nouveau sinistrés depuis notre dernière publication de septembre.**



La jeune éleveuse et le haut fonctionnaire, le 6 octobre au hameau de Nailly.



Lors de la rencontre, avec un résumé des quatre attaques depuis le printemps.

Elle ne s'attendait pas à ce coup de téléphone. Anne Beurton, éleveuse sur la commune de Censerey, travaillait dans sa bergerie lorsque son portable a sonné. Le numéro ne faisait pas partie de son répertoire. Au bout du fil : Benoît Byrski, le nouveau sous-préfet de Beaune ! En poste depuis fin août, le haut fonctionnaire de 51 ans venait de prendre connaissance des problèmes de la jeune femme : il a souhaité la rencontrer. Non pas pour lui *« vendre du rêve »* au sujet du loup, espèce protégée et *« cadenassée »* au niveau européen, mais pour lui montrer son soutien et *« essayer de faire quelque chose »* avec les services de la DDT. La rencontre s'est déroulée vendredi dernier en présence de plusieurs éleveurs, responsables professionnels et personnes du village dont la mairesse Geneviève Mortier. Florence Laubier, directrice de DDT et Laurent Tisné, responsable Nature au sein du même organisme, étaient également présents.

## Quatre à la suite

Anne Beurton est revenue sur ses différentes attaques, en montrant et en commentant les photos de ses animaux retrouvés morts. Après deux premiers sinistres au printemps et autant de brebis tuées, l'éleveuse de 34 ans, installée en décembre 2022, a perdu une agnelle dans la nuit du 1er au 2 septembre. Une nouvelle attaque a été déplorée le 20 septembre, quelques jours seulement après sa troisième perte relayée dans Terres de Bourgogne. *« J'avais ressorti mes agnelles, mais le loup n'a pas mis longtemps à recommencer, malheureusement… Il s'agit cette fois d'une agnelle de renouvellement. Je ne sais plus quoi faire… Aujourd'hui, j'ai placé mes animaux dans le pré le plus éloigné de ce site, en compagnie de vaches »*, confie Anne Beurton.

## Un conseil aux futurs sinistrés

L'éleveuse venait tout juste d'apprendre le niveau des indemnisations : 205 euros pour sa perte de début septembre et 240 euros pour cette agnelle de renouvellement. Ces montants ne prennent pas en compte le temps de travail supplémentaire engendré par ces attaques : *« rechercher les animaux manquants, éparpillés et surtout, leur apporter tous les soins nécessaires par la suite est totalement omis, de même que le risque d'avortement. C'est dommage et je l'ai bien spécifié lors de cette rencontre »*.

Les deux brebis tuées au printemps ne seront pas indemnisées. Anne Beurton connaît la raison et passe le message à ses collègues éleveurs : *« je ne toucherai rien car je n'avais pas contacté l'OFB. À l'époque, je ne savais pas que cette action était obligatoire dans les 72 heures. Une fiche dite réflexe existe et doit être respectée. Quand cela nous arrive pour la première fois, nous ne savons pas forcément quoi faire : on se dit que ça ne se reproduira pas, on hésite et on ne fait rien. Du moins, cela a été mon cas. Après, on regrette »*.

## Des filets pour pouvoir tirer ?

Les indemnisations sont une chose, le *« règlement »* du problème de fond en est une autre. La demande de pouvoir tirer et éliminer le loup a été formulée mais la réponse ne pourra pas être favorable. En effet, pour obtenir un tir de défense, les prés où évoluent les ovins doivent être protégés avec un matériel adéquat. Telle est la condition pour pouvoir passer la *« vitesse supérieure »*. Le sous-préfet a donc suggéré à l'éleveuse de « tenter le coup » en s'équipant avec du matériel qui serait gracieusement mis à disposition par la DDT.

Anne Beurton et ses collègues éleveurs, membres du syndicat d'élevage ovin et de la FDSEA, ont relayé le point de vue de la profession : ces filets ne sont pas une solution contre le loup, ils ne sont pas adaptés à la région et nécessitent un temps de pose et d'entretien beaucoup trop important. Anne Beurton s'est néanmoins donné un temps de réflexion.

AG

// ENSEIGNEMENT

21

# Les étudiants découvrent la recherche et les métiers qui y contribuent

**Une centaine d'étudiants de toute la Bourgogne Franche-Comté ont eu l'occasion de découvrir une unité expérimentale de l'Inrae, près de Dijon.**

Plus de 100 étudiants de BTS agricoles sont venus de toute la Bourgogne-Franche-Comté (BFC), le 28 septembre, pour rencontrer des chercheurs, ingénieurs, techniciens Inrae et des élèves ingénieurs de l'Institut Agro Dijon, sur l'Unité expérimentale du domaine d'Époisses, à Bretenière, près de Dijon. Depuis trois ans, ces rencontres sont organisées par l'Institut Agro Dijon, l'Inrae et la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf). Les étudiants ont découvert l'activité de recherche autour des systèmes agroécologiques sur la plateforme CA-SYS (plateforme collaborative de recherche et d'expérimentation d'Inrae, pour expérimenter l'agroécologie à différentes échelles. On y teste sur 125 ha des systèmes agroécologiques en semis direct ou avec travail du sol possible, tous sans pesticides, afin d'éprouver la pertinence de la réduction d'usage des intrants de synthèse au profit d'une valorisation des interactions biotiques au sein d'un environnement parcellaire riche en infrastructures paysagères). Les participants découvraient aussi les métiers d'ingénieur en agronomie et agroalimentaire.



Depuis trois ans, des étudiants de BTS agricoles se confrontent à la recherche agronomique.

## Une action de l'Agro Smart Campus

L'objectif de cette journée est de renforcer les liens entre l'enseignement agricole, l'enseignement supérieur et la recherche en faisant découvrir un système expérimental conduit en agroécologie mais également les métiers d'ingénieur et de chercheur aux étudiants de BTS agricoles, en leur montrant les voies qui peuvent s'ouvrir à eux s'ils désirent prolonger leurs études. Cette action fait partie du programme Agro Smart Campus qui regroupe l'Institut Agro Dijon, des représentants des fédérations ou réseaux d'établissements d'enseignement technique agricole, Inrae, le Conseil régional, des professionnels des secteurs concernés. Cet espace de concertation décide et met en œuvre des actions visant à renforcer l'accès des « apprenants » de l'enseignement technique agricole aux formations d'ingénieurs agronome ou alimentaire.

D'après communiqué



DÉPARTEMENTS

// CÉRÉALES

# 89 Industries céréalières : des filières soudées par des enjeux communs

**Les 8 et 9 novembre, Auxerre va accueillir la 73e édition des Journées techniques des industries céréalières. Un moment d'échange essentiel pour une chaîne qui va de l'agriculture à la commercialisation de produits transformés, où les enjeux sont de plus en plus partagés.**




Ces journées techniques des industries céréalières en sont à leur 73e édition.

Organisées par l'AEMIC (réseau d'acteurs liés aux filières céréalières : semence, boulangerie, stockage, meunerie, alimentation animale, agroalimentaire, brasserie, bioénergies), les Journées techniques des industries céréalières (JTIC) sont un rendez-vous national qui en est à sa 73e édition. La ville d'Auxerre va accueillir l'évènement, mercredi 8 et jeudi 9 novembre, après Dijon l'an passé. Au programme : un salon professionnel et des conférences techniques et scientifiques. Olivier Duvernoy préside l'AEMIC. Il est également responsable du marché meunerie pour la France et l'Europe au sein de l'entreprise Eurogerm basée à Saint-Apollinaire, près de Dijon. Il revient sur les moments forts qui marqueront ces deux jours. *« Plusieurs thèmes seront développés,* précise Olivier Duvernoy. *On va parler technique, par exemple, avec l'efficacité énergétique et la maintenance prédictive du broyeur. Nous aurons aussi des conférences qui concernent les filières, avec, notamment, l'Association internationale du pain français (AIPF) »*. L'AEMIC qui, au départ, était plutôt une association d'anciens élèves d'écoles qui ont fourni des cadres aux industries agroalimentaires liées aux céréales, a élargi son champ d'action en s'inscrivant dans une logique de filière. Les JTIC se veulent le reflet de cette évolution : *« on cherche à mettre en avant tous les enjeux croisés de la filière globale. Avec les producteurs de céréales, nous avons des enjeux communs vis-à-vis des jeunes et de l'attractivité de nos métiers. Ils portent sur la formation, l'emploi, la défense de nos produits, le climat ou la santé »*.

## Faire passer des messages

En synthétisant l'ensemble de ces enjeux, les JTIC, sont aussi un outil qui permet de faire passer des messages. Au-delà des questions du moment, touchant au coût des matières premières et à la géopolitique, avec le conflit russo-ukrainien, et qui sont liées à la conjoncture, l'ensemble de la filière est confronté à des défis structurels, notamment sur les ressources humaines. *« Nous devons faire entrer des jeunes,* souligne Olivier Duvernoy, *les former. Il nous faut aussi nous adapter à un monde professionnel beaucoup plus mobile : on forme parfois des gens qui, finalement, ne servent pas la filière, parce qu'on n'a pas su les garder. Nous devons favoriser les passerelles entre les composantes de nos filières qui fédèrent des métiers anciens et modernes. Nous sommes aussi une filière qui travaille sur le pain, un aliment de base. La consommation de pain baisse depuis plusieurs années. Il faut donc qu'on travaille sur cette tendance, alors que nous sommes détenteurs de savoir-faire précieux et reconnus »*. En complément, il y a la nécessité, pour les filières impliquées, d'être rémunératrices. *« C'est un vrai combat,* reconnaît Olivier Duvernoy. *On pense que le pain ne doit pas être cher. C'est à nous de faire passer des messages pour que les consommateurs soient conscients de la valeur que représente une baguette de pain, a fortiori dans un contexte d'inflation où les médias font penser que le pain serait trop cher »*.

Berty Robert

www.jtic.eu

### Le programme des deux jours

**Mercredi 8 novembre :**
- L'accompagnement des transitions.
- Matières premières alternatives et méthodes de moutures innovantes.
- Remplacement du gluten dans les applications boulangères françaises utilisant de la farine de blé par les technologies enzymatiques.
- Nouvelles formulations en boulangerie : une palette de farines de plus en plus large.
- Blé dur en Boulangerie, Viennoiserie, Pâtisserie (BVP).

**Jeudi 9 novembre :**
- Évaluer la qualité des blés aujourd'hui et demain.
- Composition du grain en acides aminés et qualité des produits.
- Bonnes pratiques pour identifier et limiter les risques mycotoxines dans les céréales produites, stockées et transformées.

// JEUNES AGRICULTEURS

# 21 Des festivités dans les cartons

**Les Jeunes agriculteurs de Mirebeau-Pontailler-Fontaine préparent une foire artisanale et paysanne pour la fin novembre.**

La Sainte-Catherine revient à Pontailler-sur-Saône ! Cette foire fera son retour dimanche 26 novembre sur la place du marché. Les JA de Mirebeau-Pontailler-Fontaine sont aux manettes, comme l'indique leur président Maxime Durafort : *« Cette foire se tenait tous les ans à l'époque, avec une organisation assurée par le comité des fêtes. D'anciens JA l'avaient proposée il y a environ vingt ans, d'autres l'avaient relancée il y a une décennie. Nous souhaitons en faire autant, la municipalité de Pontailler est d'ailleurs très intéressée par ce projet »*. De nombreux stands seront proposés tout au long de la journée. Les JA recrutent actuellement des exposants, dont certains ont déjà participé à la fête départementale de l'agriculture 22 à Saint-Léger-Triey : *« c'était l'occasion de les recontacter après notre succès de l'an passé. Nous les avions revus pour la plupart lors d'un repas de remerciements organisé à la suite de notre fête. Il y aura aussi des nouveaux »*.

De nombreux animaux seront aussi exposés à cette foire, des animations musicales seront au programme, tout comme une buvette et une restauration avec un jambon à la broche. Un marché de Noël se tiendra en parallèle à la salle des fêtes. Les JA de Mirebeau-Pontailler-Fontaine se réuniront en assemblée générale dans la foulée, courant décembre. Ce rendez-vous permettra d'élire un nouveau président du canton, Maxime Durafort souhaitant passer la main après six années de mandat.

AG




// EN IMAGES



Une autre organisation JA se prépare dans le département. L'équipe d'Arnay-le-Duc/Nolay propose un nouveau concert au pôle agricole de Créancey avec le groupe Mascara. La date à retenir : samedi 21 octobre. Le repas affiche déjà complet avec 550 personnes inscrites ! Le concert débutera à 22 h 30 avec un tarif unique de 12 euros l'entrée.



JA vitteaux

Le marché nocturne des JA de Vitteaux a connu un nouveau succès le 16 septembre. Une quarantaine d'exposants avaient fait le déplacement, au plus grand plaisir des 1 500 visiteurs de cette quatrième édition.

// CIRCUITS COURTS

# 21 « Muscler » sa communication et sa commercialisation

**Le réseau « Bienvenue à la ferme » accompagne les agriculteurs adhérents dans leur volonté de se faire connaître et d'améliorer la commercialisation de leurs produits. Huit d'entre eux ont participé à une journée de formation en ce sens, dans le nord de la Côte-d'Or.**

On a beau être un agriculteur motivé et sérieux dans son travail, on ne s'improvise pas commercial ni communicant. Il faut gagner en compétences pour que l'aventure de la vente en direct et en circuit court ne tourne pas au cauchemar. C'est tout l'intérêt d'un réseau comme « Bienvenue à la ferme » qui apporte aux producteurs adhérents la force d'un fonctionnement où les partages d'expériences sont possibles. C'est aussi un pourvoyeur de formations utiles dans ces domaines. Exemple, le 3 octobre dans le Châtillonnais, à la ferme du Mont Lassois, dans le village d'Étrochey. Huit producteurs avaient rendez-vous pour travailler à l'amélioration de leur approche commerciale et communicante, dans le but de gagner en efficacité. L'endroit n'était pas choisi au hasard puisque la formation avait pour cadre l'exploitation de Thomas Payot, adhérent de « Bienvenue à la ferme » Côte-d'Or et conscient de l'intérêt qu'a eu le réseau sur son activité. Sous la conduite de Justine Payot, animatrice du réseau au sein de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, et de Corine Garnier-Penning, responsable de formation à la même Chambre, les participants ont commencé à « faire réseau » entre eux, découvrant leurs activités et exprimant leurs attentes. Mieux connaître le réseau, mieux se faire connaître grâce à lui, l'utiliser comme un levier pour développer son commerce : voici les grandes attentes qui s'exprimaient, avec raison puisqu'au plan national « Bienvenue à la ferme » est une marque connue par 52 % des Français. Autant capitaliser sur cette notoriété.

## Nouvelles pistes d'action

En Côte-d'Or, il fédère 79 adhérents sous la présidence de Pascal Mûre. En y adhérant, les agriculteurs sont présents sur un guide départemental, ils peuvent participer à la Ferme Côte-d'Or, présente sur la foire gastronomique de Dijon. C'est aussi le moyen de bénéficier de la dynamique propre aux réseaux sociaux ou de s'impliquer dans le réseau de fermes pédagogiques École en herbe, pour développer une autre forme d'ouverture au public. « Bienvenue à la ferme » c'est encore un accompagnement en termes de signalétique ou même juridique, par le biais de partenariats avec des experts du secteur. Au cours de cette journée de formation, les participants ont pu réfléchir à leurs points forts, aux spécificités à mettre en avant pour bien présenter leur ferme. Ils ont aussi fait émerger des innovations possibles dans le fonctionnement du réseau : organiser des dégustations à l'attention des comités d'entreprise et offrir une visite d'exploitation après quelques commandes groupées, faire utiliser des produits du réseau par un chef cuisinier lors d'un événement, communiquer par l'intermédiaire de portraits de producteur sur les réseaux sociaux, développer les achats groupés de matériels de vente pour réduire les coûts, employer un commercial partagé pour les producteurs « Bienvenue à la ferme »…



Se rendre visible, c'est une des clés du succès dans le domaine de la vente en circuit court.

Pour concrétiser ces pistes d'action, un groupe de travail va être constitué.

**Berty Robert**

// MARCHÉ DE PRODUCTEURS

# 21 Comme un poisson dans l'eau

**Sylvain Tscherter, cogérant du Gaec des Truites de l'Aube, participait au marché de Fénay le week-end dernier.**

Si vous ne l'avez jamais vu sur un marché, vous l'avez au moins croisé quelque part ! Sylvain Tscherter navigue dans tout le département et participe à de nombreux évènements professionnels et festifs pour écouler ses excellents produits. Ce pisciculteur de 58 ans parcourt une moyenne de 200 km par jour afin de proposer ses truites fumées, ses rillettes, mousses, terrines, saucisses, œufs, filets et bientôt quenelles de poissons. Le week-end dernier, Sylvain Tscherter était encore de sortie, cette fois-ci à Fénay, au marché de l'association des Producteurs du Dijonnais. Dans le même temps, Valérie, son épouse, le *« secondait »* pour que le Gaec soit également présent au marché d'automne de Bienvenue à Ferme, organisé dimanche place François Rude à Dijon.

## 40 tonnes de production

L'habitant de Veuxhaulles-sur-Aube, au nord de la Côte-d'Or, gère sa société en compagnie de Serge Nussbaum. Les deux compères emploient trois salariés, dont deux à plein temps. Leurs bassins d'une surface totale de 1 300 m² comptent une majorité de truites arc-en-ciel (80 %), le reste est composé de farios et de saumons de fontaine. La production annuelle avoisine les 40 tonnes. Les deux tiers sont transformés sur l'exploitation et écoulés dans de nombreux points de vente, comme au drive fermier de Dijon, à Magapomme à Bretenière, à la Ferme du Château de Chevigny, à la Ferme d'Étaules ou encore à la Maison de Pays de Pouilly-en-Auxois. *« La vente de poissons vivants, principalement à des sociétés de pêche, complète ce qui n'est pas transformé »*, informe l'adhérent du réseau Bienvenue à la Ferme. Celui-ci accueille le public de janvier à octobre pour des ventes *« en direct »*. Il est même possible de pêcher sur place et de ramener ses poissons directement chez soi.

L'activité lancée en 1989 se porte bien mais comme dans tout métier d'élevage, il faut être passionné et bien sûr ne pas compter ses heures, surtout lorsque les activités d'éleveur, de transformateur et de vendeur se conjuguent au quotidien. Sylvain Tscherter trouve *« encore le temps »* d'assurer des fonctions professionnelles : le pisciculteur fait partie du bureau de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et est en charge des dossiers relatifs aux circuits courts.

**AG**

*Contact : 06 33 28 34 24.*



Le pisciculteur était présent pour la cinquième année consécutive au rendez-vous des Producteurs du Dijonnais.

### La tendance du moment

Sylvain Tscherter observe un changement de comportement de la part des consommateurs, depuis les mois de mai et juin : *« les ventes de produits transformés sont en nette baisse, cela traduit la diminution du pouvoir d'achat. À l'inverse, nous écoulons beaucoup plus de frais que d'ordinaire, ils sont moins chers ».*

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

// INAUGURATION

58

# Nouveau lieu pour rebondir

**Le 29 septembre, à Saint-Éloi, la CFBL (Coopérative forestière) inaugurait les nouveaux locaux de son antenne nivernaise. Un nouveau bâtiment symbolisant des engagements.**

*« Cela faisait trois ans que l'équipe attendait ce nouveau local et il a un sens profond pour nous »* pointait Sylvain Loriot, responsable de l'agence de Nevers, le 29 septembre lors de l'inauguration du bâtiment situé au 286 rue d'Harlot à Saint-Éloi. *« Bien plus que de nouveaux bureaux, il regroupe à la fois l'ancrage local de CFBL et notre passion : le bois. Pour nous, il marque la continuité de notre engagement et l'envie de se réinventer pour surmonter les défis qui nous attendent dans la gestion des forêts avec le changement climatique »*.




L'inauguration du nouveau site de CFBL Nièvre s'est effectuée en présence de (de gauche à droite) : Lionel Say, directeur général de CFBL, Alban de Montigny, président du syndicat des sylviculteurs nivernais (Fransylva Nièvre), Gonzague de Jarnac, président de la section Bourgogne, Sylvain Mathieu, conseiller régional, André Garcia, président de la communauté de communes Loire et Allier. Était aussi présente lors de l'inauguration Émilie Philippe, présidente du CNPF – n'apparaît pas ici.



Lionel Say, à gauche, et Sylvain Mathieu, à droite, ont participé à la plantation de la mini-forêt autour du nouveau bâtiment de Saint-Éloi.

## Planter pour l'exemple

Afin de marquer cela, une mini-forêt a été plantée autour du bâtiment, le jour de l'inauguration par les invités et les équipes de CFBL. *« Au total, il y a 98 plans : des essences typiques comme le chêne Sessile, et d'autres plus adaptées au changement climatique comme le chêne pubescent, le chevelu ou encore le pin maritime et le pin brutia »*, précise Lionel Say, directeur général de CFBL. *« Le but étant de montrer l'attachement de CFBL à des métiers passionnants, mais aussi à un patrimoine forestier à renouveler et pérenniser »*. Richard Lachèze, directeur régional de CFBL, rebondit : *« avec environ 20 techniciens, ouvriers et administratifs, CFBL Nevers continue de prospérer avec une équipe jeune et dynamique afin de s'adapter aux impératifs de demain »*.

## En pratique

Au-delà d'un effet d'annonce, CFBL a souhaité que le bâtiment soit en accord avec ses principes en axant sa construction sur la résilience et le local. Ainsi, les matériaux (bois, béton, huisseries) proviennent de sociétés implantées en Bourgogne. Sylvain Loriot précise d'ailleurs : *« nous avons choisi sur pied les chênes pour le parquet et avons pu assister à toute la production jusqu'à la pose »*. Afin de réduire l'impact énergétique du bâti, des panneaux photovoltaïques ont été installés sur le toit qui est, lui, relié à une cuve de récupération des eaux de pluies. Lionel Say explique que cela permettra d'arroser les plants stockés dans le hangar en période de plantation. Au total, le coût de cette construction s'élève à 1,3 millions d'euros, avec une subvention de la Région de 100 000 euros et de la Communauté de communes de 10 000 euros – deux entités que toute l'équipe de CFBL tenait à remercier.

Ce site permettra aux équipes de CFBL Nièvre de *« travailler dans de bonnes conditions, avec des bureaux spacieux et une salle de réunion »*. Il sera aussi une base de sylviculture pour les porteurs et les conducteurs. Lionel Say rappelle : *« CFBL Nevers a le porteur ayant le moins d'impact au sol en France afin de préserver les sols sensibles de notre territoire ; une rareté à noter »*. Enfin, le lieu offrira une aire de valorisation des grumes afin de valoriser au mieux le bois des adhérents en proposant des lots triés aux clients. *« Les locaux sont enfin à l'image des activités : multiples et adaptées à notre environnement »* martèle Lionel Say. Sylvain Mathieu, invité en sa qualité de conseiller régional délégué en charge des forêts et montagnes conclut : *« Ce bâtiment est l'exemple parfait que le bois a tout pour lui. Il est le matériau le plus écologique qui soit tout en étant une source d'énergie. Au sein des forêts, il est aussi un filtre à eau, il produit de l'oxygène, capte le carbone… les métiers du bois et de la forêt ont donc toute leur place maintenant et pour longtemps. Alors, vive la forêt, vive le bois »*.

**Chloé Monget**

// EPL DE COSNE-SUR-LOIRE

58

# Les Athénéennes, une journée pour déguster

**Le 21 octobre, dans le cadre des portes ouvertes de l'exploitation viticole du lycée agricole de Cosne, des dégustations commentées sont organisées pour découvrir les vins du Domaine des Athénées.**

Le Domaine des Athénées ouvre ses portes au public le samedi 21 octobre (de 10 h 30 à 18 h 00), avec pour l'occasion une dégustation des vins du Domaine. Ainsi, pour la troisième édition, elle sera menée par les adultes en BPA travaux de la vigne et du vin du CFPPA de Cosne. Lucille Martin, coordonnatrice pédagogique, explique les raisons de ce choix.

## Polyvalence

*« Le BPA travaux de la vigne et du vin dispensé au CFPPA de Cosne est majoritairement destiné à des ouvriers viticoles. Et, dans un milieu où la polyvalence est synonyme d'atout, il nous paraissait pertinent de les entraîner à l'accueil des clients. Si au départ cet exercice était fait avec de « faux clients », il est vite apparu que le contact réel serait plus bénéfique pour eux. Ainsi, depuis trois ans, les apprenants gèrent cet événement de A à Z, toujours épaulés par l'équipe pédagogique. Par ce biais, ils ont l'occasion de se familiariser avec le volet de la communication et d'appliquer leurs connaissances au travers des dégustations argumentées avec la clientèle. Avec une fréquentation d'environ 200 personnes à la journée pour l'édition précédente, l'événement 2023 est donc un rendez-vous très attendu par notre structure – et nous l'espérons par les visiteurs également »*. Afin de parfaire le tout, une visite du chai est proposée, un marché de producteurs locaux et une restauration sur place – nouveauté 2023 !



EPL de Cosne-sur-Loire.

Les dégustations seront proposées par les adultes inscrits en BPA travaux de la vigne et du vin.

## Coup de projecteur

Lucille Martin précise également : *« Si les portes ouvertes du Domaines des Athénées sont organisées par les apprenants du CFPPA, d'autres rendez-vous sont faits : le Cosne Wine Tour, en décembre, qui est porté par les lycéens et une soirée festive de vente avec concert, en juin, mis en œuvre par les apprentis. Nous faisons notre possible pour que chaque trimestre soit marqué par une rencontre mettant en avant nos outils de productions, notre production elle-même mais aussi ceux qui la réalisent tous les ans. En effet, il ne faut pas oublier que nos inscrits sont le cœur battant de notre établissement et qu'il est donc normal de les placer sous les projecteurs ; point forcément gratifiant et motivant pour tous »*. Informations : cfppa.nevers@educagri.fr ou au 03 86 26 67 67.

**Chloé Monget**

// JEUNES AGRICULTEURS

58

# Decize de retour



JA 58

La réunion de relance des JA du canton de Decize a eu lieu le 29 septembre.

Après une demande du terrain, une réunion d'information a été faite par les JA 58 à Decize le vendredi 29 septembre. Le but de la rencontre était de présenter les missions et les procédés de création d'un groupe JA cantonal. Ainsi, les JA de Decize devraient se reformer après 6 ans d'absence. Le bureau sera élu le vendredi 20 octobre.

**Chloé Monget**
**et Camille Deroche (CDJA)**

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

// AGRICULTURE BIOLOGIQUE

# Le chantier qui attend Bio BFC n'est pas mince

**C'est désormais une réalité : Bio Bourgogne et Interbio Franche-Comté ont fusionné dans une entité unique nommée Bio Bourgogne-Franche-Comté. La nouvelle structure arrive dans un contexte compliqué pour le secteur et les défis sont nombreux.**




**Lors de la présentation de Bio BFC, le 29 septembre à Beaune. De gauche à droite : Geoffroy Gavignet, vice-secrétaire, Clément Gernot, secrétaire, Laurence Henriot, présidente et Laurent Barle, directeur.**

C'est effectif depuis juillet mais la fusion des réseaux Bio Bourgogne et Interbio Franche-Comté en une seule entité nommée Bio Bourgogne Franche-Comté (BFC) a été portée sur les fonts baptismaux le 29 septembre, à Beaune. Cette évolution se traduit par une gouvernance revue pour l'association de soutien et d'accompagnement à l'agriculture biologique régionale. Elle s'organise en quatre collèges : les producteurs (déjà réunis dans les organisations suivantes : Gab 21, Gab 25 et 90, Gab Jura, Gabni, Gab Haute-Saône, Gab SeL et Gaby), les organisations économiques 100 % bios (collecteurs et transformateurs), les acteurs du développement de l'agriculture biologique, et les 42 salariés de l'association. *« Cette nouvelle organisation,* souligne la présidente de Bio Bourgogne BFC et éleveuse en Côte-d'Or, Laurence Henriot, *apporte une ouverture qui nous permet d'augmenter nos compétences pour investir de nouveaux champs d'action »*. Une approche qui prend un relief particulier dans le contexte actuel de crise de la bio après dix ans de croissance à deux chiffres.

## Nécessité de restructurer les filières

Les inquiétudes sont fortes, notamment pour la filière céréales. Une journée était d'ailleurs organisée, le 12 octobre, avec la Chambre d'agriculture de BFC afin de tenter de faire émerger des solutions. *« L'agriculture biologique,* poursuivait Laurence Henriot, *doit être au cœur de notre transition agroécologique. Les annonces concernant la planification écologique nous apportent de l'espoir mais il faut travailler pour restructurer les filières. Nous devons aussi agir sur plusieurs leviers et notamment l'application de la loi Égalim : depuis le 1er janvier 2022, en restauration collective, 20 % des repas devraient être réalisés à partir de produits agricoles biologiques mais, dans les faits, on en est à 7 % »* Un agriculteur et négociant présent à Beaune résumait ainsi la situation : *« Il est nécessaire d'être beaucoup plus volontaire auprès des acheteurs de la restauration collective. Il faut agir plus fort et que la bio sorte de sa niche »*. Pour Clément Gernot, secrétaire de Bio BFC et agriculteur du Doubs, *« la nouvelle structuration de la gouvernance doit nous permettre d'être plus cohérents dans nos actions »*.

## Ralentissement des surfaces converties

L'ensemble des missions de la nouvelle entité prolonge ce qui se fait jusqu'à présent : transfert de connaissance des systèmes pour faire évoluer les fermes vers la conversion à l'agriculture bio, accompagnement dans les projets de conversion, appui technique des agriculteurs, facilitation de la transmission des fermes et de l'installation en faveur du renouvellement des générations, accompagnement des projets de territoire et facilitation de la mise en marché.

À ceci s'ajoute un rôle très important d'observatoire de l'agriculture bio, qui débouche sur des publications et permet un travail de prospective pour les filières. C'est notamment ce travail désormais mené par Bio BFC qui permet de mesurer les évolutions récentes du secteur, marqué par un très fort développement depuis 2015, mais sur un palier depuis 2021. La progression se poursuit néanmoins puisqu'en 2022, en BFC, on comptait 269 nouvelles fermes bios, ce qui mettait le total à 3 480 fermes.

Elles représentent presque 15 % des exploitations régionales et plus de 10 % de la Surface agricole utile (SAU). Signe préoccupant malgré tout : la progression observée entre avril 2022 et avril 2023 (278 nouveaux producteurs en AB) concerne beaucoup moins d'exploitations en grandes cultures et polyculture-élevage, mais majoritairement de la viticulture et du maraîchage.

Au final, on assiste à un ralentissement de la progression des surfaces converties. Dans un contexte économique devenu difficile ces derniers mois, pérenniser les fermes et les surfaces devient donc un objectif majeur et prioritaire pour Bio BFC. *« On doit composer,* soulignait Laurent Barle, directeur de la structure, *avec une stagnation de la consommation des ménages en bio depuis 2019, alors qu'en parallèle beaucoup de productions bios sont arrivées sur le marché du fait de la fin des périodes de conversion… »* C'est donc un chantier d'ampleur qui s'ouvre pour la nouvelle entité.

**Berty Robert**

// ÉCONOMIE

# Avec Altervia, Alliance BFC renforce son réseau Gamm vert

**Alliance BFC (qui regroupe les coopératives Dijon Céréales, Bourgogne du Sud et Terre Comtoise) lance Altervia, un Groupement d'intérêt économique destiné à renforcer les fonctions support des magasins Gamm vert qu'elle possède.**

L'Alliance BFC a annoncé, le 5 octobre, à Longvic, près de Dijon, le lancement d'un nouveau Groupement d'intérêt économique (GIE) baptisé Altervia, dont la genèse remonte au printemps dernier. Ce lancement s'est fait à l'occasion d'un événement qui a réuni les responsables des magasins Gamm vert de l'Alliance BFC, les élus professionnels et les cadres de l'union, ainsi qu'une quarantaine de producteurs et entreprises agréés « Nous Autrement » et/ou membre du réseau « Vive la Bourgogne Franche-Comté ». Cette nouvelle entité a pour objectif d'améliorer l'efficacité opérationnelle et la croissance durable des trois réseaux de distribution Hormanat (Bourgogne du Sud), Natura'Lisa (Dijon Céréales) et Lisadou (Terre Comtoise), qui représentent 50 magasins à l'enseigne Gamm vert sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté (BFC), employant 278 collaborateurs pour un chiffre d'affaires cumulé de 57 millions d'euros. Altervia se positionne comme l'interlocuteur privilégié auprès des fournisseurs et des centrales d'achat et de référencement pour les trois réseaux. Au-delà de ces fonctions d'administration des ventes, le GIE vise également à professionnaliser davantage les fonctions support essentielles telles que le marketing, la communication et l'informatique au service du fonctionnement et de la performance des magasins. En créant ce GIE, l'Alliance BFC poursuit cinq objectifs :

- Créer une structure d'achat, de référencement et de service en appui de ses trois réseaux de distribution ;
- Fédérer les forces vives de l'entreprise;
- Poursuivre et accompagner le développement des produits locaux pour devenir une référence en BFC, sous l'égide de la marque Nous Autrement ;
- Maintenir et développer la performance de ses réseaux (en termes de chiffre d'affaires, de marge, de parts de marché) ;
- Créer une structure légère et agile composée de talents, apportant savoirs et efficacité à ses magasins.

## Une nouvelle équipe

Plusieurs recrutements importants ont déjà été opérés par Altervia, notamment des responsables de marché pour chacune des grandes familles de produits distribués en Gamm vert (Terroir, Végétal, Alimentation animale, Équipement et produits manufacturés). Ils seront responsables des approvisionnements tout en respectant l'ancrage territorial, la proximité et les fournisseurs historiques des réseaux. Ces nouveaux collaborateurs sont basés dans des locaux spécialement aménagés à Aiserey en Côte-d'Or, central du point de vue de la zone d'activité régionale. Le siège du GIE est quant à lui basé à Verdun-sur-le-Doubs, en Saône-et-Loire. La direction générale du GIE est assumée par Christophe Richardot, également directeur général de l'Alliance BFC. Il s'appuiera sur les trois directeurs de réseaux (Hormanat, Natura'Lisa et Lisadou) auxquels sont rattachés les responsables de marché. Altervia compte s'appuyer sur la marque Nous Autrement (développée par l'Alliance BFC) mais aussi en conforter la puissance. Nous Autrement est placée au centre de la stratégie du GIE pour accompagner la performance des 50 magasins. Cette marque, depuis sa création, table sur les valeurs de consommation responsable, de savoir-faire made in BFC, de circuit court, de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE), de valorisation des productions agricoles, au sein de notre territoire. La marque sera d'ailleurs présente à la Foire Gastronomique de Dijon, du 1er au 12 novembre, aux côtés d'un collectif d'entreprises régionales de renom telles que : Mulot et Petitjean, Fromagerie Delin, Bourgogne Escargots, Salaisons Sabatier, Biscuiterie Mistral.

**Berty Robert, avec communiqué**



// SOMMET DE L'ÉLEVAGE

# Un record de fréquentation et une nouvelle dimension

**Pour sa trente-deuxième édition le Sommet de l'Élevage n'a pas failli à sa réputation de catalyseur commercial, politique et territorial. Mieux : en accueillant 115 000 visiteurs, deux ministres, une myriade d'élus et une foule de responsables professionnels, l'évènement s'impose comme le plus important sur la scène européenne.**

Il ne fallait pas être devin pour mesurer que le cru 2023 du Sommet de l'Élevage, qui se tenait du 3 au 6 octobre à Cournon-d'Auvergne, près de Clermont-Ferrand, serait un succès. Malgré la défection de certains éleveurs qui, en raison du risque sanitaire lié à la FCO et la MHE, ont finalement renoncé à amener des animaux, dès le 4 octobre au soir, au mi-temps de l'évènement, il y avait comme un air de record. Sur la fréquentation d'abord : des travées et des allées bondées dans les halls, sous les chapiteaux mais aussi à l'extérieur, au Zénith, dans les salles de conférences… de quoi donner le sourire aux 1 500 exposants qui ont concrétisé de nombreuses affaires.

Petite victoire parmi tant d'autres : le public professionnel commence à pleinement investir le mardi, la première journée du sommet, ils étaient quelque 2 500 de plus par rapport à l'an dernier. Record aussi d'accueil de visiteurs internationaux (voir encadré), d'élus, et de responsables professionnels venus de toute la France. Pour Fabrice Berthon, Commissaire général du salon, *« cette nouvelle édition est un cru exceptionnel, tant par les chiffres que par la convivialité : la soirée du jeudi 5 octobre des Jeunes Agriculteurs a rencontré un vif succès, tout comme celle du mardi, parrainée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ou encore la soirée « raclette » imaginée par le Criel Alpes Massif central, le mercredi soir »*.

De la convivialité et du sérieux, marqué par les visites de deux ministres, Marc Fesneau, pour l'Agriculture et la Souveraineté Alimentaire et, plus inattendue, la visite du ministre de l'Économie et des finances, Bruno Le Maire.

## Les annonces de Bruno Le Maire

Vendredi 6 octobre, celui qui avait déjà participé au salon en qualité de ministre de l'Agriculture (de 2009 à 2012) s'est lancé dans une opération reconquête du monde de l'élevage, après avoir tenu des propos, disons, hasardeux, à leur égard au printemps dernier : *« J'aime l'élevage français et les éleveurs. Ils peuvent compter sur mon soutien sans faille »*. Paraphrasant à plusieurs reprises le Général de Gaulle et sa célèbre réplique autour d'une *« certaine idée de la France »*, Bruno Le Maire a précisé que *« cette idée ne pouvait se concevoir sans élevage, atout économique majeur de la Nation, patrimoine de notre culture »*.

Voilà pour les intentions. Pour ce qui est de leur concrétisation, le ministre a tracé quelques pistes et annoncé une mesure fiscale réclamée par la profession. Elle consiste à autoriser la déduction fiscale d'une provision correspondant à la prise de valeur de chaque vache à la clôture de l'exercice, dès lors que cette prise de valeur est supérieure à 10 %. Cette provision sera déductible dans la limite de 150 € par vache et de 15 000 € par exploitation.

Elle s'appliquera dès la clôture 2023 et sur les années 2023 et 2024. Les sommes déduites devront être réintégrées au résultat d'exploitation au titre d'un ou plusieurs des six exercices comptables suivants. Cette mesure fiscale intervient en raison des hausses de marché et de l'inflation : la valeur des vaches allaitantes et laitières a augmenté ces derniers mois mécaniquement de 500 € en moyenne par bête. Cette valeur plus forte va générer une hausse d'impôt et de cotisations sociales sans que l'éleveur ait vu son revenu augmenter. La tension sur la trésorerie aurait donc pu être très importante.

Le ministre a par ailleurs confirmé d'autres mesures financières dans le cadre du plan Élevage : 400 millions d'euros de garanties de trésorerie pour obtenir des prêts plus facilement auprès des banques, une enveloppe de 3 millions d'euros dédiée à la communication sur l'élevage…

Bruno Le Maire est aussi revenu sur la contractualisation : *« Je suis prêt à l'accélérer et à veiller à ce que le rapport de force entre l'industrie agroalimentaire, les distributeurs et les agriculteurs soit le plus équitable possible »*. Sans le dire explicitement cela revient à appliquer l'ensemble des dispositions des lois Égalim.

Sophie Chatenet

## Réactions



Bruno Le Maire a visité longuement le Sommet de l'Elevage en compagnie notamment du président du salon Jacques Chazalet. AF

Les annonces faites par Bruno Le Maire au Sommet de l'Élevage ont suscité plusieurs réactions :

- Patrick Bénézit, président de la Fédération nationale bovine : *« La mesure annoncée reprend l'essentiel des propositions avancées par la FNSEA, la FNB et la FNPL et apporte une vraie réponse à la problématique actuelle. Elle doit cependant s'accompagner de la pleine et entière application des lois Égalim afin d'assurer des prix rémunérateurs aux producteurs »*.
- Arnaud Rousseau, président de la FNSEA : *« La mesure fiscale annoncée n'est que justice puisque les éleveurs auraient payé plus de taxes et de fiscalité alors qu'au final ils n'ont pas plus d'argent dans leurs poches. C'est une première mesure qui va dans le bon sens. Nous en attendons une autre sur la protection de la valeur de la matière première agricole »*.

## 5000 visiteurs internationaux

**Avec l'accueil de 5 000 visiteurs originaires de 90 pays, la fréquentation du salon affirme son attractivité auprès des professionnels étrangers. Preuve en est avec une croissance de 10 % du côté des exposants venus, en majorité, de pays européens. Invité d'honneur de cette édition, la Géorgie, qui souhaite orienter son développement économique dans le secteur de l'élevage, était représentée par une délégation de 40 personnes. Point d'orgue de ces 4 journées, la signature d'une lettre d'intention de coopération entre la France et la Géorgie par les deux ministres, Marc Fesneau et Otar Shamugia, le 3 octobre. *« À l'étranger, notre renommée progresse. Aujourd'hui, le Sommet est un vrai carrefour d'affaires pour les visiteurs internationaux. Des liens se tissent entre les délégations étrangères »* précise Benoît Delaloy, responsable International, avant de souligner *« la trentaine de visites de terrain est une véritable plus-value. Les visites d'exploitations limousines ont notamment affiché complet avec, parfois, 90 personnes. Nous sommes le seul événement professionnel de l'élevage à proposer aux visiteurs internationaux de se rendre sur une ferme, dans un laboratoire ou au cœur d'un site agro-industriel pour aller à la rencontre des expertises et des pratiques françaises. »* Temps fort attendu chaque année, la soirée internationale a encore tenu toutes ses promesses avec près de 300 personnes présentes.**




Avec 115 000 visiteurs en quatre jours, le Sommet de l'Elevage a établi un nouveau record de fréquentation et se place au niveau des principaux rendez-vous agricoles européens.

Vous aussi, profitez de la robustesse et de la qualité de travail PÖTTINGER

19 990 €*




Votre andaineur double central PÖTTINGER pour 19 990 € jusqu'au 31 octobre 2023

Sarl CHAPUIS FRÈRES
21450 Saint-Marc-sur-Seine
03 80 93 22 28

PÖTTINGER

*TOP 762 C CLASSIC – équipement de série, sans reprise – détails et conditions chez votre concessionnaire partenaire PÖTTINGER participant – offre valable en France métropolitaine

ÉLEVAGE

// 2E PORTE OUVERTE TECHNIQUE

# 58 Quatre ateliers pour bien grandir

**Le 26 septembre, l'EARL Mussier (Saint-Aubin-les-Forges) accueillait la demi-journée *« Bien grandir : la première année, une étape clé pour le développement des ruminants »* organisée par la Chambre d'agriculture de la Nièvre.**



CA 58

L'EARL Mussier se compose de 130 ha (tout en herbe) et réalise 94 vêlages charolais non inscrits.

La demi-journée orchestrée par la Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA 58), baptisée « Bien grandir », le 26 septembre à l'EARL Mussier (Saint-Aubin-des-Forges) est le second volet d'un événement en trois étapes dédiées à la maîtrise des cycles de production des bovins allaitants. Pour rappel, le premier volet proposé en 2022 au Gaec des Dochamps (voir TDB n° 1703) intitulé « Bien naître » était focalisé sur la préparation et le déroulement des vêlages. Cette année, ce deuxième volet a été consacré au suivi des veaux de la naissance au sevrage. Enfin le dernier volet aura lieu en 2024 sur la conduite des génisses du sevrage jusqu'au 1er vêlage. *« Ces journées d'informations apportent des préconisations techniques sur les pratiques alimentaires, fourragères, sanitaires, etc. pour atteindre les objectifs de production de l'éleveur »,* indique Amélie Brisson, responsable du service Élevage-EDE de la CA 58. C'est l'élevage de l'EARL Mussier qui a été choisi pour être le support de la demi-journée du 26 septembre. *« Un élevage qui fait partie des fermes de références Inosys, adhérent au contrôle de performances Alsoni et présentant de bons résultats technico-économiques et réguliers ».* Afin de les mettre en lumière, toujours en lien avec la thématique « Bien grandir », quatre ateliers étaient organisés.

## Gestion de la croissance

Ainsi les cinquante participants ont pu découvrir pour le premier atelier, animé par Christophe Dagouneau (conseiller spécialisé bovins allaitants à la CA 58) et par Jérôme Poingt (Alsoni Conseil Élevage) sur la conduite au pâturage de la mère et du veau au pâturage avec des rappels sur l'importance des choix génétiques. Ils insistent : *« la très bonne gestion du pâturage est un facteur important pour optimiser la croissance des veaux en limitant la complémentation. Plusieurs lots de vaches suitées conduites en pâturage tournant ont été suivis par la CA58 et les résultats des croissances des veaux ont été présentés, montrant l'intérêt de cette technique. Pour rappel, les veaux femelles peuvent atteindre l'objectif de croissance d'un kilo par jour – sans complémentation – avec cette technique. En sus, l'adhésion au contrôle de performances offre une certaine visibilité sur le potentiel génétique des animaux et les voies d'améliorations ; mais l'éleveur reste maître de sa sélection ».*

## Alimentation et maladies

Le second atelier se focalisait quant à lui sur la complémentation avant sevrage avec comme intervenants Benoît Giroud (conseiller élevage à la CA 58) et Thierry Creuzet (technico-commercial à Aub'aliment). Pour les mâles, ils précisent : *« Cette complémentation est pertinente pour des vêlages précoces (fin décembre) comme dans le système de Christophe Mussier, mais ne sera pas forcément adaptée pour des vêlages plus tardifs. Des rappels ont été faits sur la mise en place de la complémentation (caractéristiques et utilisations des aliments de démarrage, des aliments broutards, des aliments fibreux) pour atteindre l'objectif de poids de vente (généralement autour des 400-450 kg vifs) sur une période déterminée ».*

Le troisième atelier était dédié aux pathologies pouvant affecter les veaux : comme les infections ombilicales, les diarrhées, les maladies respiratoires, ou le parasitisme. Charles Duvignaud (conseiller spécialisé bovins allaitants de la CA 58) insiste lors de son intervention : *« Le plus important est l'acquisition de l'immunité vis-à-vis des strongles digestifs. Il en existe différents types, le plus pathogène étant l'ostertagia (localisé dans la caillette). Pour en venir à bout, il faudra raisonner par lots en différenciant les futurs reproducteurs et les broutards ».*

## À prendre en compte

Pour terminer ce tour d'horizon, Perrine Raverat (conseillère élevage bovin et bâtiments à la CA 58) s'est attelée, pour le quatrième atelier, à présenter l'intérêt du diagnostic Boviwell avec comme exemple celui effectué à l'EARL Mussier qui a mis en exergue une amélioration possible pour l'abreuvement. Elle est aussi revenue sur les techniques d'ébourgeonnage et d'écornage avec, dans tous les cas *« la prise en charge de la douleur que ce soit pour la voie chimique ou pour la voie thermique ».* Pour finir, un point a été fait sur les règles d'hygiène du bâtiment via le paillage et la désinfection. Pour conclure, la Chambre d'agriculture donne rendez-vous à tous en septembre 2024 pour le troisième et dernier volet de cette trilogie d'événements qui sera axé sur la conduite, du sevrage à la mise à la reproduction des femelles.
Pour participer : 03 86 93 40 00.

Chloé Monget

// FOIRE CONCOURS DE CORBIGNY

# 58 Une nouveauté à noter

**La traditionnelle foire-concours aux veaux reproducteurs charolais de Corbigny se déroulera le 26 octobre au marché au cadran (Sicagemac). Pour cette année, un nouveau trophée a été ajouté.**

Le marché au cadran de Corbigny accueillera le 26 octobre la foire concours aux veaux reproducteurs charolais du comité des foires de la ville avec une arrivée des animaux à partir de 6 heures et un début de concours à 8 h 30. Ainsi, pourront concourir les charolais (inscrits et non inscrits) : les veaux nés après le 1er décembre et les taureaux de 18 mois. Franck-Loup Moreau, président du comité des foires précise : *« les animaux de race limousine sont acceptés pour la foire, mais ne pourront pas participer au concours ».*

Les compétiteurs eux, pourront retrouver les titres habituels avec cette année, l'ajout du Trophée Viande.

## Marquer les esprits

Franck-Loup Moreau explique ce choix. *« Certains éleveurs recherchent des animaux conformés à cette qualité "viande", l'intégration de ce trophée dans cette nouvelle édition paraissait donc pertinente au comité ».*

Et d'ajouter : *« les veaux pouvant participer à ce trophée seront sélectionnés durant le concours par les jurés lors de leur passage en section ».* En sus d'apporter une mise en lumière spécifique pour les éleveurs, il précise que ce trophée est aussi une manière *« d'embellir petit à petit ce rendez-vous. Le concours des taureaux de 18 mois, catégorie très prisée des acheteurs corbigeois est bien entendu maintenu ».* Pour participer, les frais d'inscriptions sont fixés à 10 euros par animal.

Les éleveurs doivent présenter les documents administratifs nécessaires pour prouver que leur cheptel et chaque animal sont indemnes IBR- BVD. La restauration du midi sera assurée par le restaurant du Champs de Foire « Aux Deux Amis » (inscriptions le matin de la foire).

Chloé Monget

*Renseignements au 06 30 60 68 75 (Franck-Loup Moreau) ou au 06 82 98 16 60 (Jean-François Nandrot).*



Le Trophée Viande vient compléter les distinctions de la foire-concours de Corbigny.

ÉLEVAGE

// PELVIMÉTRIE

# Croiser les informations

**La 3e édition de « Vêlage facile » organisée par Alsoni Conseil Élevage au Legta de Challuy s'est déroulée le 29 septembre. Une édition particulière pour Guillaume Bouché, chef d'exploitation de l'EPL.**




Les exploitants et les élèves ont pu découvrir les cinq ateliers animés par le HBC, la MSA, le GDS, Alsoni Conseil Élevage et la Chambre d'agriculture de la Nièvre.



Stéphanie Moreau, technicienne Alsoni Conseil Élevage, en pleine mesure pelvienne lors de la journée du 29 septembre.

*« Cette troisième édition marque le début d'un tournant pour nous »* détaille Guillaume Bouché, chef d'exploitation de l'EPL de Challuy, lors de la traditionnelle journée « Vêlage facile » organisée cette année le 29 septembre. Pour mémoire, l'EPL est engagée depuis 2021 dans un programme de relevé de mesure pelvienne avec Alsoni Conseil Élevage. Guillaume Bouché poursuit : *« Cette année, nous avons une rentrée en reproduction des filles des premières génisses qui avaient été relevées »*. Si cela est un peu particulier, il nuance : *« mais c'est véritablement l'an prochain que nous pourrons savoir si nos choix ont été les bons pour notre schéma d'accouplements »*. Il rappelle que : *« La première année, seulement 10 génisses avaient été mesurées. Puis en 2022 comme en 2023, nous avons opté pour une mesure sur l'ensemble des génisses, car les données ont plus de pertinence ainsi. D'ailleurs, pour nous, ce relevé pelvien peut être un motif de réforme - si nous avons assez de génisses à la reproduction bien évidemment. Malgré tout, en l'état pour cette année, nous n'avons pas encore assez de recul pour savoir si notre programmation d'accouplements était la bonne, mais il y a clairement une optimisation depuis que nous réalisons les mesures – sans pour autant passer du simple au double puisque les génisses de départ n'étaient pas étroites. Attention tout de même à ne pas s'arrêter à ces relevés, car pour que ces données soient plus pertinentes il faut les croiser avec d'autres paramètres (âge, poids, etc.)! »*.

## En sus

Pédagogiquement parlant, il stipule que : *« cette technique n'est pas forcément une habitude dans la Nièvre, donc il est intéressant de pouvoir la montrer aux élèves afin de la leur faire découvrir, mais il faut aller plus loin. En effet, il est important d'ouvrir leurs horizons en abordant d'autres pans qui sont directement liés à cette mesure à l'image de la sélection génétique »*. Pour cette raison, outre la démonstration de mesure pelvienne, d'autres ateliers étaient proposés durant la rencontre. Le Herd-Book Charolais participait pour la première fois avec une intervention axée sur *« les aptitudes au vêlage »*, la Chambre d'agriculture de la Nièvre s'attachait à l'alimentation durant, pendant et après les vêlages, le GDS 58 revenait sur la biosécurité et enfin la MSA faisait un point sur les risques des vêlages que ce soit pour les personnes ou les animaux. Léa Lapostolle, responsable technique Alsoni Conseil Élevage, conclut : *« la mesure pelvienne et les index génétiques doivent être lus correctement pour ne pas se tromper complètement et il faut toujours rappeler que la génétique n'est pas une science exacte, mais elle peut donner des informations pour diriger ses choix »*.

**Chloé Monget**

// ELVÉA 71-58

# De plus en plus nombreux à s'organiser

**En pleine décapitalisation, Elvéa 71-58 parvient à gagner des adhérents et des vaches. Face à un marché a priori favorable, les éleveurs doivent supporter des coûts de production non couverts et les assauts de viandes étrangères. Ce qui incite à s'organiser toujours plus.**



Dans le maigre, le réseau Elvéa croit beaucoup à sa nouvelle filière Broutard d'Excellence Elvéa (B2E) qui consiste à fournir des animaux vaccinés, déparasités pour l'engraissement.

En dépit d'un contexte de décapitalisation, Elvéa 71-58 est parvenue à augmenter son nombre d'adhérents en 2023 pour atteindre 438 exploitations. Cela lui permet de franchir le cap des 40 000 vaches en production pour plus de 61 500 bêtes commercialisées en 2022, chiffre en hausse également. Cette bonne santé doublée d'un nombre de commerçants qui se maintient (60 entreprises) n'est pas si fréquente au niveau national, soulignait Philippe Auger, président d'Elvéa France. Dans un bassin de production allaitant important et spécialisé, Elvéa 71-58 profite d'un terroir toujours dynamique en termes de commerce. Pour ceux qui font le choix du privé, la structure offre tout ce que l'on peut attendre d'une organisation de producteurs, à commencer par de nombreux services à l'éleveur, mais aussi des filières (label rouge Charolais Terroir, IGP Charolais de Bourgogne, AOP Bœuf de Charolles, Éleveurs près de chez vous). Pour les bovins de boucherie, mais aussi pour le maigre avec le déploiement de la filière Broutard d'Excellence Elvéa (B2E). Cette nouvelle filière entend fournir – contre rémunération – des animaux vaccinés et déparasités, pour l'engraissement. Des broutards qui font l'objet d'une véritable préparation sanitaire chez le naisseur. *« Les débuts sont difficiles »*, ne cachait pas Jean-Michel Morel, président d'Elvéa 71-58, mais la démarche en vaut la peine. Un premier camion a été alotté récemment.

## Intégrer le coût de production

*« Le commerce reste dynamique en ferme »*, poursuivait le président, parlant d'une *« situation favorable aux éleveurs mais avec des prix toujours inférieurs aux coûts de production »*. Ce constat était étayé par les chiffres présentés par les techniciens d'Elvéa d'où il ressortait tout de même une baisse momentanée des cours du broutard l'été dernier et un écart minime de prix entre les vaches R et U défavorable à la qualité. Quant aux prix de revient (6,17 €/kg carcasse pour une vache à viande), ils prouvent bien qu'il manque toujours au moins un euro pour vivre dignement du métier… Jean-Michel Morel évoquait la création d'ElvéaOP, première association d'organisations de producteurs reconnue en 2022 qui permet désormais aux associations d'appliquer la contractualisation au commerce privé. *« L'intégration d'un mix coûts de production-prix de marché est indispensable »*, réaffirmait le président. *« Il se fait de la contractualisation dans les Elvéa et ça marche si on fonctionne en filière en intégrant le distributeur »*, confirmait Philippe Auger. *« Les contrats Jeunes Bovins sont en forte hausse ce qui démontre que le maigre a toute sa place dans la contractualisation »*, complétait Jean-Michel Morel.

## Retour des importations

L'équipe technique d'Elvéa livrait quelques données chiffrées sur la décapitalisation et la consommation de viande. La baisse des naissances et du nombre de vaches s'accompagne mécaniquement d'une érosion de la production de viande bovine. Dans le même temps, avec l'évolution démographique mondiale, la consommation de viande continue de progresser en volume, mais c'est la viande de volaille qui en profite. Dans ce contexte, la France n'est plus autosuffisante en viande et notamment en viande bovine. Ce qui l'amène à importer davantage de viande étrangère. C'est la restauration hors domicile et la transformation industrielle qui absorbent cette marchandise, mais elle réapparaît aussi dans la grande distribution, relevait-on. *« Ces importations sont rendues indispensables par la décapitalisation. Mais on peut s'interroger sur la qualité, leurs conditions de productions, leur prix »*, s'inquiétait Jean-Michel Morel. La viande allemande, par exemple, a des coûts d'abattage bien inférieurs à ceux de la France, indiquait Philippe Auger qui illustrait ainsi le problème de compétitivité dont souffrent les producteurs français. Au 22 septembre, jour de leur assemblée générale, les acteurs d'Elvéa 71-58 faisaient part de leur inquiétude quant à la nouvelle menace de la FCO ainsi que les nouveaux foyers de MHE. Sans disposer de plus de précisions pour l'heure, ils redoutaient, à juste titre, de voir à nouveau des marchés bloqués et des restrictions sanitaires s'abattre sur le commerce des bovins…

**Marc Labille**

ÉLEVAGE

// CONCOURS NATIONAL BRUNE

# 21 Pas près de l'oublier, celui-là

**Les éleveurs de race Brune ont passé d'excellents moments à Cournon, à l'occasion de leur grand concours national.**



Un rendez-vous très bien honoré. Les éleveurs bruns se sont réunis le 5 octobre à Cournon à l'occasion de leur concours national qui ne s'était plus déroulé depuis 2013 à Châtillon-sur-Seine. Les trois fédérations françaises étaient bien représentées et une centaine de vaches étaient en lice (moins que prévu toutefois, faute à la recrudescence de la fièvre catarrhale ovine et de la maladie hémorragique épizootique qui ont notamment impacté les éleveurs du sud de la France). En ce qui concerne le palmarès, on retiendra notamment la première place de Gen'Brune, la fédération dont fait partie la Côte-d'Or, qui a présenté le plus joli lot d'animaux. Au niveau individuel, plusieurs élevages du 21 ont tiré leur épingle du jeu. Le Gaec Changarnier a fait un carton dans les sections avant de décrocher les réserves jeune et adulte. Le Gaec Colson est monté à deux reprises sur la plus haute marche du podium des prix spéciaux (meilleure laitière et prix génétique). Une vache de l'EARL Saint Roch a été désignée meilleure mamelle adulte, une Brune du Gaec des Ardelons en a fait de même chez les jeunes. *« Tout s'est très bien passé, nous avons tout fait pour que le collectif soit le fil directeur de cet événement et cela a été le cas »*, se félicite Alain Terrillon, président de Gen'Brune. L'éleveur du village de Griselles était particulièrement fier du prix remporté par la fédération du Nord-Est : *« c'est pour moi la plus belle récompense de ce concours, cette distinction met en avant le travail et l'implication de tous les éleveurs, toujours dans ce même esprit collectif »*.



L'EARL Saint Roch, de Pothières, remporte le prix de la meilleure mamelle adulte avec Orchidée (Arrow). En médaillon : Mickaël Clerget.

Guillaume Moy



Le Gaec Colson (Moloy) repart avec deux prix spéciaux : le prix génétique avec Remise (Aristo) et le prix de la meilleure laitière avec Liqueur (Hercules).

Guillaume Moy



Pétunia, du Gaec des Ardelons (Semur-en-Auxois), meilleure mamelle jeune de ce national. Animal présenté par Sabine Fercoq.

Guillaume Moy

## Un juge de Côte-d'Or

Mickaël Clerget, éleveur à Courcelles-Frémoy a jugé le concours en compagnie de son *« ringman »* Thierry Lapostolet, technicien chez Elva Novia. *« Ce fut un très beau moment, avec des animaux d'une très grande qualité malgré des conditions sanitaires difficiles. Ces dernières ont diminué les effectifs d'environ trente vaches titulaires, ce n'est pas rien »*. La vente aux enchères organisée dans la foulée du concours a elle aussi été impactée, poursuit le président du syndicat départemental : *« il manquait la moitié des animaux. Ce rendez-vous a néanmoins été très réussi, avec une moyenne de vente supérieure à 5000 euros ! »*. Les deux génissons des Gaec Changarnier et Loosli ont respectivement dépassé les sommes de 6000 et 4000 euros. Mickaël Clerget se réjouit également de la présence d'une quinzaine de jeunes, venus de Côte-d'Or pour épauler les éleveurs : *« c'est une très belle continuité de Châtillon, un super travail a été réalisé en amont, je pense notamment à Laurette Millot. Même si tous les jeunes n'ont pas pu se déplacer à cause de l'école, un noyau de passionnés est en train de se créer. Nous allons dans le bon sens. C'est de très bon augure pour notre race »*.

AG

## // EN SAVOIR +

Retrouvez plus de photos sur notre site. Accès direct en scannant le QR code ci-dessous.

PLUS D'INFOS SUR WWW.AGRIBOURGOGNE.FR

## Palmarès

**Championnat senior (6 lactations et plus) :** Championne : Gaec la Saudraie (22), réserve championne : Gaec de Coulagnet (48), meilleure mamelle : Gaec de Coulagnet (48)
**Championnat adulte :** Championne : Gaec Les Rivières (48), réserve : Gaec Changarnier (21), meilleure mamelle : EARL Saint Roch (21).
**Championnat jeune :** Championne : Gaec Les Rivières (48), réserve : Gaec Changarnier (21), meilleure mamelle : Gaec des Ardelons (21).
**Championnat espoir :** Championne : Gaec de Coulagnet (48), réserve championne : Gaec Brast (12), meilleure mamelle : Gaec Brown Swiss Farm (63).
**Prix spéciaux :** Meilleure fromagère : Gaec la Saudraie (22), meilleure laitière : Gaec Colson (21), prix génétique (meilleur Isu du concours) : Gaec Colson (21), prix de la longévité : Gaec du Bois Brillant (49), meilleur exposant : Gaec Les Rivières (48). **Prix interfédération :** Gen Brunes, prix interdépartemental : Aveyron.
**Sections :** Section 1A : 1er Gaec Brown Swiss Farm, 2e Gaec les Rivières - Thibaut Fages, 3e Gaec Changarnier. Section 1B : 1er Gaec Brast, 2e Gaec Brown Swiss Farm, 3e Gaec des Ardelons. Section 1C : 1er Gaec de Coulagnet, 2e Gaec Chevallier de Mauvilly, 3e Gaec Chayrigues. Section 1D : 1er Gaec Funcken, 2e SCEA Ferme Abbaye Pierre qui vire, 3e Gaec Changarnier/ Gaec Chanac. Section 2A : 1er Gaec Changarnier, 2e Gaec des Mille vues, 3e Gaec Brast. Section 2B : 1er Gaec Les Rivières, 2e Gaec Changarnier, 3e EARL Salomon. Section 3A : 1er EARL Saint Roch, 2e Gaec Chanac, 3e Gaec Brast. Section 3B : 1er Gaec Les Rivières, 2e Gaec Brown Swiss Farm, 3e Gaec des Mille vues - Association Brune future. Section 4 : 1er Gaec Changarnier, 2e Gaec des Mille vues, 3e Patricia Jourdel. Section 5 : 1er Gaec Changarnier, 2e Gaec du Bois brillant, 3e Gaec Chanac. Section 6 : 1er Gaec des Mille vues, 2e Gaec du Mazurot, 3e Gaec Colson. Section 7 + : 1er Gaec la Saudraie, 2e Gaec de Coulagnet, 3e Gaec de Coulagnet

# 21 Intéressant et encourageant

// REPRODUCTEURS CHAROLAIS

**Les journées commerciales de la Fédération charolaise de Côte-d'Or affichent un total de 33 transactions.**

Treize sélectionneurs côte-d'oriens ouvraient leurs portes du 21 au 23 septembre, dans le cadre des journées commerciales d'automne de la Fédération charolaise. Le bilan chiffré est meilleur que celui de l'an passé avec 85 visiteurs et surtout 33 ventes de reproducteurs. *« Nous avons attiré des éleveurs de toute la région et même de l'Allier et de la Haute-Marne, c'est intéressant. Nous avons eu affaire à des clients acheteurs avec ces 33 ventes, principalement des veaux de l'année : c'est une satisfaction sur le plan commercial »*, se réjouit Laurent Choubley, président de la Fédération, qui espère que ces achats apporteront tous *« entière satisfaction »* aux éleveurs concernés.
L'assemblée générale de l'association s'est tenue dans la foulée à Créancey : les acheteurs de ces journées commerciales étaient tous conviés pour recevoir un chèque de 100 euros, aide inédite mise en place par la Fédération. Trois éleveurs présents ont été tirés au sort pour obtenir 100 euros supplémentaires, la chance a souri à Olivier Bouhot (Souhey), Olivier Pageot (Aisy-sous-Thil) et Anthony Normand (Haute-Marne). Cette réunion a été l'occasion d'aborder différentes thématiques, comme l'évolution des effectifs de bovins et d'éleveurs. *« Cette partie n'a pas été forcément la plus optimiste car toutes les courbes sont baissières… »*, déplore Laurent Choubley. Le nombre d'adhérents de la Fédération ne fait pas exception : *« il a fortement chuté depuis 2017 en passant de 75 à 39 sélectionneurs. La tendance est générale, ces diminutions sont observées au niveau régional et même national… »*. La Fédération charolaise ne souhaite pas rester *« les bras croisés »* devant ce phénomène, comme le souligne l'éleveur de La-Motte-Ternant : *« nous voulons tout faire pour redynamiser nos troupes face à cette érosion. Toutes les idées sont bonnes à prendre, nous planchons actuellement sur la question »*.
Comme évoqué dans une récente édition de Terres de Bourgogne, la Fédération s'est rapprochée du Conseil départemental pour obtenir une aide qui favoriserait l'accès à la génétique : *« c'est une piste à creuser. Encore une fois, tout peut être imaginé. L'objectif est de dégager une certaine somme qui serait redistribuée aux acheteurs sur une campagne donnée. Rappelons-le encore une fois : la génétique permet de rendre les troupeaux plus performants et de gagner en rentabilité »*.

AG



Les acheteurs se sont vu remettre des chèques de 100 euros, lors de l'assemblée générale.

// POIS ET FÉVEROLE D'HIVER

# La réussite commence par une implantation de qualité

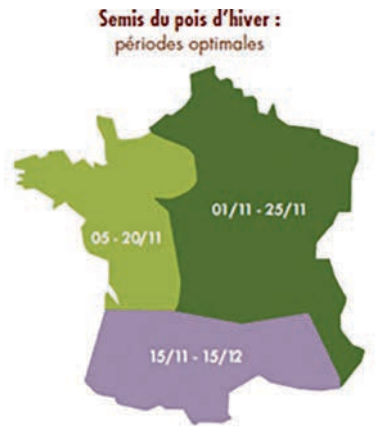
**La réussite des pois et féverole d'hiver repose en grande partie sur la qualité d'implantation et du choix de la date de semis. Voici quelques conseils techniques pour démarrer sa campagne sur de bonnes bases.**

| POIS D'HIVER | Sol limoneux | Sol argileux, argilo-calcaire ou caillouteux | Sol de craie |
|---|---|---|---|
| | 60 à 70 graines/m² | 80 à 90 graines/m² | 115 graines/m² |
| PMG 200g | 120 à 140 kg/ha | 160 à 180 kg/ha | 230 kg/ha |
| PMG 220g | 132 à 154 kg/ha | 176 à 198 kg/ha | 253 kg/ha |

| FEVEROLE D'HIVER | Sol limoneux | Sol argileux, argilo-calcaire ou caillouteux |
|---|---|---|
| | 20 à 25 graines/m² | 30 graines/m² |
| PMG 450g | 90 à 113 kg/ha | 135 kg/ha |
| PMG 500g | 100 à 125 kg/ha | 150 kg/ha |

Les doses de semis conseillées par Terres Inovia.




Le pois et la féverole d'hiver, sont des cultures qui s'adaptent à de nombreux contextes…

**Le pois d'hiver** s'adapte à de nombreux types de sols et de réserves hydriques. Son cycle précoce en fait une culture de choix pour assoler ses céréales dans les sols plus superficiels. Attention cependant dans les parcelles très calcaires à bien choisir une variété à bon comportement face à la chlorose ferrique (carence de fer passagère en sortie d'hiver retardant la croissance)

**La féverole d'hiver** s'adapte également à de nombreux contextes mais avec quelques exigences supplémentaires. Éviter les sols trop acides (pH inférieur à 5,5) qui bloquent sa nodulation. Pour les sols basiques (pH supérieur à 7,5) tels que les limons battants ou les sols calcaires, la féverole d'hiver peut s'implanter sous condition de l'alimenter en bore avant sa floraison (300 g/ha). **Délai de retour**: le retour d'un pois ou d'une féverole dans une rotation nécessite 5-6 ans afin de limiter les risques sanitaires. Pour le pois, il est également important d'éviter un retour trop proche d'une autre légumineuse sensible à aphanomyces telle que la lentille par exemple. Si le pois d'hiver n'exprime pas la maladie au champ, il multiplie et maintient l'inoculum dans les sols. La féverole est quant à elle pas sensible à la maladie.

## Des cultures exigeantes dans la préparation du sol

Attention à vérifier et corriger la structure du sol par un travail adapté. Le pois et la féverole, sont sensibles aux compactions, limitant leur enracinement et la mise en place des nodosités. Il est recommandé d'assurer une bonne structure sur minimum 15-20 cm, zone où s'opère l'essentiel de l'exploration des radicelles et de la mise en place des nodosités.

Pour assurer l'autonomie azotée de la légumineuse, la symbiose nécessite un sol aéré pour capter l'azote de l'air présent dans ce 1er horizon du sol. En conséquence, vigilance pour les sols à risque de compaction et/ou d'anoxie tels que les sols séchants, les argiles lourdes et les limons battants et hydromorphes pouvant entraver l'alimentation des pois et féveroles.

Également la préparation du lit de semence doit être soignée sur 8-10 cm afin de permettre d'enterrer à une bonne profondeur les graines et d'améliorer le contact sol-graine. Le pois d'hiver demande un lit de semence fin. À l'inverse la féverole peut s'accommoder d'une préparation plus grossière. En cas de risque de battance, n'hésitez pas à laisser quelques mottes de 5-6 cm pour limiter le risque de croûte de battance.
Un travail cultural simplifié est-il possible ? Les semis directs présentent des potentiels en retrait pour le pois d'hiver. Au contraire la féverole d'hiver semble bien s'adapter à des préparations simplifiées. À ce jour, il n'y a pas de prescription particulière tant que le choix du travail est raisonné avec un diagnostic préalable du sol.

## Semer la juste dose

Le pois et la féverole d'hiver ramifiant (2-3 tiges/plante), il est conseillé de ne pas dépasser les densités recommandées au risque de développer des couverts trop denses, favorisant les maladies telles que la bactériose ou l'ascochytose pour le pois ou le botrytis pour la féverole. De plus, la surdensité augmente inutilement la charge en semences pour un risque de perte de potentiel plus grand.

## …à la bonne date

Date et profondeur de semis sont des leviers incontournables pour se prémunir du risque de gel et de maladies. Les dégâts de gel, favorisant l'installation de maladies telles que le complexe bactériose-ascochytose-anthracnose en pois ou le botrytis et l'ascochytose en féverole, sont souvent les premiers facteurs de stress pouvant impacter le potentiel des protéagineux d'hiver. Cependant, la date et la profondeur de semis permettent de limiter ce risque.
**Deux conditions sont nécessaires pour limiter le risque :**

- Retarder les semis afin d'éviter d'avoir des plantes trop développées en sortie d'hiver. La tolérance au froid est maximale à 2-3 feuilles et chute drastiquement vers 6-8 feuilles. Cette stratégie de semer tard est d'autant plus importante avec des mois d'octobre et début novembre très doux, propices à la croissance excessive des protéagineux. Privilégier les semis de mi-novembre à début décembre.
- Protéger l'épicotyle, zone la plus sensible au gel. Cela explique les bas de tiges souvent nécrosés en pois d'hiver d'où remontent les maladies par la suite. Semer à 5-6 cm les pois d'hiver et 7-8 cm les féveroles d'hiver. Les graines étant vigoureuses, la levée peut s'opérer sur plus d'1 mois si nécessaire sans conséquence sur le potentiel. Favoriser les semoirs à dents afin d'enterrer convenablement les graines.

**Bastien Remurier, Terres Inovia**



J.-C. Gutner

Le pois d'hiver et la féverole sont des cultures qui s'adaptent à de nombreux contextes mais sont exigeantes en matière de préparation du sol.

// ENVIRONNEMENT

# Céréaliers et irrigants opposés aux hausses de redevances

**Les hausses annoncées par le gouvernement des redevances pour pollutions diffuses et pour prélèvements d'eau entraînent une levée de boucliers.**

Après une hausse très substantielle de la redevance pour pollutions diffuses (RPD) qui est passée de 40 millions d'euros en 2008 à près de 188 millions en 2023, le gouvernement prévoit une nouvelle augmentation de 20 % dans le projet de loi de Finances pour 2024, alors que l'affectation d'une partie de cette enveloppe reste un mystère, selon l'Association des producteurs de blé et autres céréales (AGPB). *« Sur les 188 millions d'euros dont nous nous sommes acquittés en 2023, 41 millions ont été fléchés pour le plan Écophyto au niveau national et 30 millions pour l'enveloppe régionale d'Écophyto. L'utilisation des 117 millions d'euros restants est la grande inconnue de l'équation. Servent-ils véritablement la transition écologique des agriculteurs ? Et si oui, comment ? »*, s'interroge Éric Thirouin, président de l'AGPB. Une question que partagent également tous les céréaliers, à l'heure où les distorsions réglementaires et fiscales, ainsi que le contexte géopolitique, fragilisent plus que jamais la compétitivité de la ferme France. *« Si les agriculteurs français sont résolument engagés dans la transition agroécologique, ils refusent catégoriquement d'être la variable d'ajustement budgétaire pour satisfaire un réflexe fiscalo-pavlovien »*, conclut l'AGPB dans un communiqué.



Du côté des céréaliers, on s'interroge sur le fléchage final des montants représentés par la redevance pour pollutions diffuses.

## Réactions chez les irrigants

Même réaction des Irrigants de France sur le projet gouvernemental d'augmenter également la redevance pour le prélèvement d'eau pour l'irrigation: *« Dans un contexte d'inflation générale de l'ensemble des charges de production agricole, l'augmentation de la redevance pour le prélèvement d'eau pour l'irrigation, prévue dans le projet de loi de finances 2024, est un nouveau coup porté à la compétitivité des exploitations. Tel que présenté, le cadre fixé par la loi pourrait engendrer une multiplication par 12,5 du coût de la redevance pour les agriculteurs. C'est absolument colossal : ce ne serait supportable par aucun agriculteur et ça mettrait en danger la pérennité de nos exploitations »* déclare Éric Frétillère, président d'Irrigants de France.

**Actuagri**

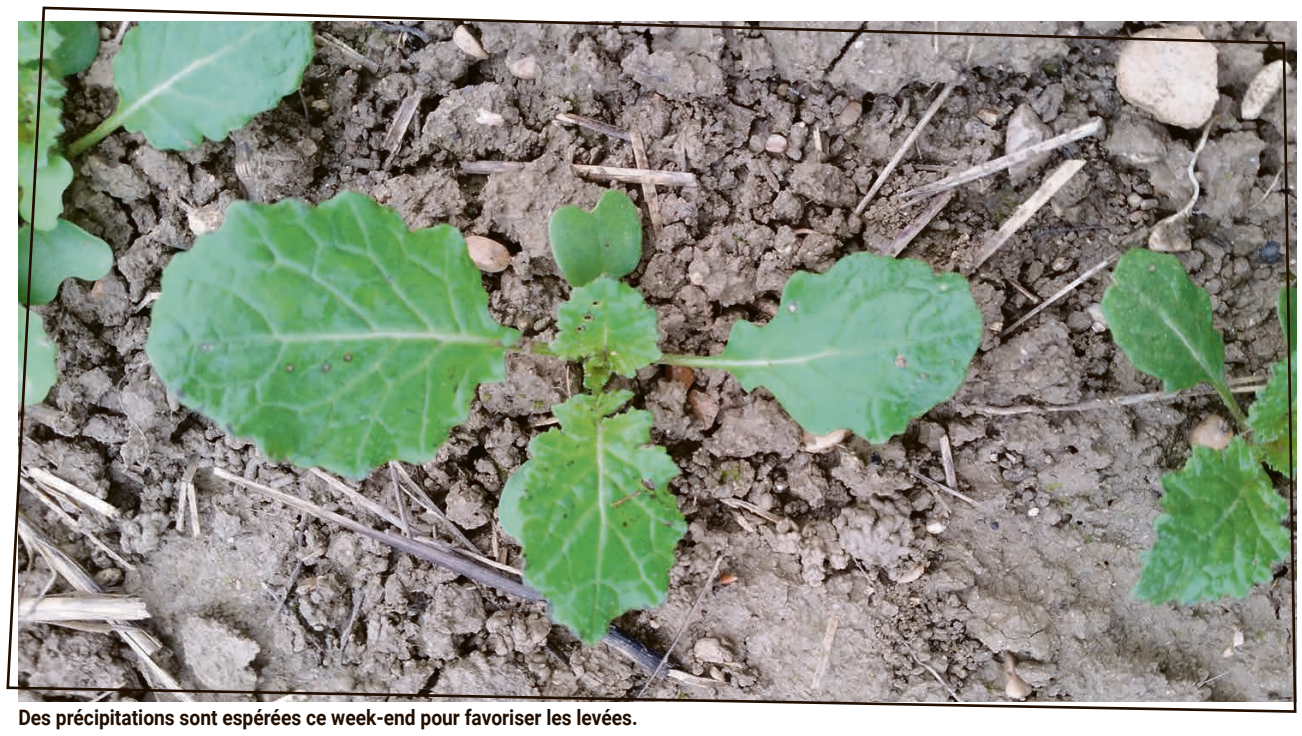
// SEMIS

21

# C'est parti pour la moutarde

**Onze mille hectares de moutarde sont en train d'être semés en Côte-d'Or et dans les départements limitrophes.**

Une poignée de parcelles ont été semées autour du 1er octobre, mais le pic d'activités, c'est bien en ce moment. *« Entre le 5 et le 15 octobre, le gros du travail sera fait »*, confirme Jérôme Gervais, conseiller à la Chambre d'agriculture. Le total de surfaces atteint cette année 11 000 hectares, soit un peu moins qu'espéré : *« nous aurions souhaité atteindre la barre des 12 000. Mais il n'est pas trop tard pour s'en rapprocher : si des personnes sont intéressées, qu'elles n'hésitent pas à nous contacter au 06 87 76 30 96. Il est possible de semer jusqu'à la fin du mois, avec un prix payé au producteur déjà connu : 1 500 euros/t à la prochaine moisson »*.



Des précipitations sont espérées ce week-end pour favoriser les levées.

## Plus de 600 adhérents

Le nombre de producteurs de graines de moutarde fléchit très légèrement cette année et passe de 632 à 605. *« Nous sommes encore sur un très haut niveau sur ce point-là »*, commente Jérôme Gervais, *« quelques nouveaux adhérents de l'APGMB n'ont peut-être pas souhaité continuer l'aventure à cause des rendements de l'an passé qui n'ont jamais été aussi bas. En effet, le rendement final n'était que de 9,30 q/ha… La pire campagne jusqu'à présent était celle très pluvieuse de 2016, avec un résultat proche de 9,5 q/ha. Rappelons tout de même qu'avec un prix de 2000 euros/t l'été dernier, les charges étaient généralement couvertes dès 5 t/ha. Les rendements étaient certes décevants mais rémunérateurs dans la grande majorité des cas »*.

## Au moins 8 q/ha et c'est gagné ?

Selon Jérôme Gervais, avec le nouveau prix de vente de 1 500 euros/t, la rentabilité devrait être atteinte dès 8, voire 7 q/ha : *« le tarif a baissé de 500 euros/t mais il reste attractif, sachant que les charges d'engrais seront en forte diminution par rapport à 2022 »*.

La commande des industriels s'élève cette fois à 12 000 tonnes, contre 15 000 l'an passé : *« nous n'avons honoré la dernière commande qu'à hauteur de 60 %, c'est une grande déception de ce côté-là. Nous recherchons les mêmes surfaces de production pour cette nouvelle campagne, avec une simulation de rendement moins ambitieuse »*.

## On y croit

Jérôme Gervais affiche un certain optimisme pour l'exercice qui commence : *« les dernières récoltes ont été précoces et ont permis de réaliser en temps et en heure les différents travaux dans les champs. Les pluies que nous avons eues ces dernières semaines ont permis de réaliser des faux semis. En conséquence, les parcelles sont particulièrement propres aujourd'hui. De l'eau, cela fait plusieurs jours que nous n'en avons pas, mais il n'y a rien d'inquiétant pour l'instant. Il en faudra toutefois d'ici la fin du mois pour éviter que les plantes ne végètent et soient d'autant plus sensibles aux altises »*.

## Minecto Gold permis

L'une des *« grandes infos »* de ces dernières semaines concerne la protection des plantes : une dérogation a été obtenue pour appliquer Minecto Gold à deux reprises entre le 10 octobre et le 31 décembre : *« l'une des deux visera les grosses altises adultes, la seconde sera dédiée aux larves. C'est un grand soulagement pour la profession qui avait formulé cette demande il y a un petit moment. En comparaison, le colza n'a le droit qu'à une seule application, en l'occurrence sur des larves »*.

AG

Nouvelles conditions d'emploi plus restrictives du prosulfocarbe

Obligatoires pour les céréales dès le 1er novembre 2023.

RESPECTER UNE ZONE NON-TRAITÉE
(personnes présentes et zones d'habitation et d'activité)
- 10m avec un dispositif homologué réduction de dérive à 90%.
- ou à défaut, 20m avec tout autre dispositif homologué réduction de dérive.

UTILISER DES BUSES ANTI-DÉRIVE
Dans toutes les situations, utiliser obligatoirement des buses à injection d'air homologuées « réduction des zones non traitées (ZNT) », de préférence à 90%.

RESPECTER LA DOSE
- 2400g max /ha/an pour les formulations prosulfocarbe seul.
- 1280g max /ha/an pour les formulations prêtes à l'emploi de prosulfocarbe et clodinafop-propargyl.

RESPECTER LA PÉRIODE D'APPLICATION
Jusqu'à 3 feuilles de la culture.

PRENDRE EN COMPTE LES CULTURES NON-CIBLES*
Ne pas appliquer de prosulfocarbe dans un rayon de 1km autour des cultures non-cibles avant leur récolte.

Pour les conditions d'emploi spécifiques à chaque herbicide à base de prosulfocarbe, référez-vous à votre conseiller ou sur www.syngenta.fr/prosulfocarbe

© Syngenta 2023. AP PAD_PSC_CER_CP_05_10/2023

syngenta®

**Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.** S.A. au capital de 101 075 884 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-com. : FR 11 443 716 832. Agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques. Prosulfocarbe : Sensibilisation cutanée, catégorie 1, Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4, Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 2. **Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.** Clodinafop-propargyl : Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4. Sensibilisation cutanée, catégorie 1. Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée, catégorie 2. Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1. Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1. **Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.** *Les informations figurant sur cette annonce se limitent uniquement aux restrictions potentielles relatives aux cultures non-cibles pour l'emploi de produits à base de prosulfocarbe, à l'exclusion de toutes autres réglementations.

**Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.**

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

// DÉBAT

# Une segmentation des marchés blé tendre à bien analyser

**Dans le cadre du récent Forum blé tendre Saône-Rhône, organisé à Beaune, s'est tenue une table ronde qui traitait de la vision que les producteurs et les collecteurs doivent avoir sur les enjeux et perspectives de la segmentation de l'offre.**

La segmentation croissante des marchés du blé tendre était au cœur du Forum organisé en septembre à Beaune par Arvalis et ses partenaires. Cette nécessité de répondre à des attentes précises et différenciées est une préoccupation dans la logique d'une meilleure adéquation entre offre et demande que l'on cherche à développer pour les productions de Bourgogne Franche-Comté (BFC). Elle était au centre d'une table ronde dont le sujet était « Enjeux et perspectives de la segmentation de l'offre, quelle vision des producteurs et des collecteurs ? » Pour nourrir ce débat, Arvalis avait réuni quatre acteurs qui représentaient environ 40 % de l'offre régionale en blé tendre : Xavier Deparis, directeur adjoint de la coopérative Interval, Éric Grimonpont, directeur commercial de la coopérative Seine Yonne, Damien Racle, directeur général de Bresson, et Patrick Tetard, vice-président de la coopérative Axereal et agriculteur dans la Nièvre.




Les participants à la table-ronde, de gauche à droite : Damien Racle (Bresson), Xavier Deparis (Interval), Éric Grimonpont (Seine Yonne), Patrick Tetard (Axereal).

## Le point central de la logistique

Parmi les nombreux facteurs à prendre en compte sur ces enjeux et perspectives, la logistique en est un d'importance comme le confirmait Éric Grimonpont : *« S'en soucier est essentiel. On est au centre de la France mais sur une zone où les quantités de blé produites sont très fluctuantes. On a parfois des variations de 30 % dans les rendements, ce n'est pas anodin dans la gestion de la chaîne logistique. C'est un vrai challenge : on tente de limiter le camion sur du débouché local et on se bat beaucoup sur le ferroviaire. Nous étions bien équipés en BFC, mais c'est moins le cas aujourd'hui. En Italie, nous perdons des parts de marché car on ne transporte pas assez de marchandises par rapport aux trains qui arrivent d'Europe de l'est. La voie fluviale est très importante mais dans l'Yonne ou la Nièvre, il y a moins de transports fluviaux, donc moins d'entretien des voies d'eau. On perd une facilité logistique ».* Xavier Deparis témoignait d'une réalité un peu différente : *« Notre logistique se répartit entre un tiers camion, un tiers voie ferrée, un tiers voie fluviale. Cet équilibre est un atout : nous n'avons pas qu'une porte de sortie ».* Pour les producteurs, répondre à des marchés très segmentés est un défi : *« Quand je sème du blé,* expliquait Patrick Tetard, *je le fais en lien avec mon technicien de coopérative, pour voir quels blés pourront être commercialisés. Je sais où va une petite partie de ma production, mais la majorité est incluse dans le « tas » de la coopérative. Dans ce cadre, je dois tout de même répondre au double impératif de la quantité et de la qualité avec des éléments (chimie ou azote) qu'on va m'enlever ou me restreindre. Ce sont des enjeux très forts à relever… »*

## S'approprier d'autres métiers

Répondre à un marché très segmenté, c'est aussi avoir la capacité, pour les collecteurs, d'alloter de manière de plus en plus fine et précise. Cet aspect des choses, Damien Racle y est de plus en plus confronté : *« Cela impose une bonne coordination des services qualités et des équipes métiers du grain au sein de notre entreprise, surtout avec un positionnement très axé sur le marché local. Il faut savoir communiquer l'offre annuelle aux meuniers locaux et s'approprier le métier du meunier. Cela réclame des infrastructures adaptées pour cette segmentation ».* Le représentant de Bresson concluait en s'intéressant à un segment particulier, celui des blés de force et leur potentiel en BFC : *« Il y a une carte à jouer mais ce blé est moins productif. Il faudrait une prime protéine pour les producteurs qui permettrait de stabiliser cette culture dans le temps. Il faudra retrouver un équilibre économique par rapport aux engagements nécessaires sur ces cultures ».*

**Berty Robert**

// RENDEZ-VOUS

# 21 Optimiser sa pulvérisation

**La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organise trois rendez-vous techniques en partenariat avec De Sangosse, une entreprise spécialisée dans la protection des cultures et la nutrition des plantes.**

Le 9 novembre dans la plaine dijonnaise et l'Auxois, le lendemain dans le Châtillonnais : la Chambre d'agriculture prépare trois demi-journées dédiées à l'optimisation de la pulvérisation. *« Ces rencontres viennent compléter les réunions que nous proposons dans le cadre du plan d'action du conseil stratégique phytosanitaire (CSP) »*, présente Maxime Richard, conseiller à la Chambre d'agriculture. Des échanges avec un représentant de la société De Sangosse sont notamment au programme : *« toutes les interrogations des agriculteurs trouveront réponse, ces demi-journées se veulent dynamiques avec beaucoup d'interactions »*, souligne Maxime Richard. L'outil PulvéDyne sera à disposition : cette innovation pédagogique permet de recréer la pulvérisation à l'identique. Les données des agriculteurs seront intégrées dans les réglages de la machine (type de buse, pression, vitesse). Les rampes s'actionneront en parallèle : l'intérêt et le bénéfice des adjuvants seront alors démontrés.



Les rencontres se tiennent dans des exploitations à Quetigny, Marcilly-Ogny et Châtillon-sur-Seine.

## Limiter la dérive

*« Nous aborderons aussi la réglementation phytosanitaire qui évolue régulièrement et la formulation des produits avec leurs différentes influences »*, poursuit le conseiller de la Chambre, *« un atelier se consacrera au choix des buses, nous en retrouvons un certain nombre sur le marché et nous comparerons leurs atouts et leurs limites ».* La limitation de la dérive sera tout particulièrement étudiée lors de ces trois rendez-vous techniques organisés avec le soutien de Éco'Transfer / Dephy : *« là encore, nous parlerons de buses et d'adjuvants. Pour ces derniers, une présentation de produits prometteurs mais pas encore homologués sera proposée aux visiteurs ».* La ferme de Philippe Gransagnes (chemin du Carcot, à Quetigny), accueillera la première rencontre jeudi 9 novembre de 8 h 30 à 12 heures. Le second rendez-vous aura lieu le même jour de 14 heures à 17 h 30 à Marcilly-Ogny chez Matthieu Saulgeot, rue de Saint-Germain. La troisième demi-journée sera proposée vendredi 10 novembre à la SAS Ferry (1, rue de la Pidance, à Châtillon). *« Pour une bonne organisation, nous demandons une inscription préalable. Tous les agriculteurs ont normalement reçu un mail avec la démarche à suivre. Si ce n'est pas le cas, il est bien sûr possible de passer un coup de fil »*, informe Maxime Richard.

**AG**

*Contacts : 03 80 68 66 71, 06 87 85 07 26.*

// CRÉMANTS

21

# Vers un millésime d'exception

**Les vendanges châtillonnaises se sont terminées sur une note extrêmement positive, fin septembre.**



Christophe Suchaut

Des vendangeurs bulgares enthousiastes, rencontrés dans des vignes à Gomméville.

Une deuxième très belle année viticole d'affilée : cela n'était plus arrivé depuis très longtemps dans le Châtillonnais, qui a récolté ses grappes du 8 au 30 septembre dans sa soixantaine de domaines. « *Les viticulteurs sont très contents, ces vendanges ont été exceptionnelles tant en quantité qu'en qualité* », affiche Christophe Suchaut, conseiller à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Toutes les conditions étaient réunies pour assister à une belle récolte, poursuit le technicien : « *nous avons été épargnés par les orages de juin, la pluie est tombée aux bons moments sans violence, un arrosage régulier a été assuré. Les précipitations de fin août ont été très bénéfiques aux baies qui grossissaient presque à vue d'œil ! Les seuls dégâts liés à l'orage sont à déplorer sur un coteau au nord-ouest de Molesme. L'ensoleillement de septembre a été extrêmement favorable aux raisins qui ont bien mûri. Le Botrytis a également été stoppé* ».

## Le maximum de rendement

La quasi-totalité des domaines ont atteint le maximum de rendement autorisé. « *C'est un fait remarquable. Le bilan était déjà positif l'an passé, mais là, c'est encore plus généralisé* », ajoute Christophe Suchaut. Outre ce bilan exceptionnel, ces vendanges 2023 ont été marquées par une certaine précipitation : « *tout s'est effectivement un peu affolé début septembre avec des degrés qui commençaient de monter. Il a fallu être réactif, la coupe a été un peu plus précoce que prévu, les domaines se sont aussi adaptés aux fortes températures en coupant principalement en matinée* ». Le retour de températures plus acceptables par la suite a permis de retrouver un rythme de coupe plus soutenu et de pouvoir rentrer au plus tôt la récolte pour préserver l'intégrité des raisins.

AG

## Ghyslain Brigand nouveau président

**Syndicat** Le viticulteur à Massingy prend les rênes du syndicat viticole du Châtillonnais.




De gauche à droite : Matthieu Dangin, Samuel Gheeraert, Roland Van Hecke, Romain Gillon, Francis Rousseau, Ghyslain Brigand et Paul Bouhelier.

Le bureau du syndicat viticole s'est réuni le 29 septembre pour élire ses nouveaux représentants. Ghyslain Brigand, viticulteur à Massingy, succède à Alain Gillon, malheureusement décédé fin mai. La vice-présidence est désormais assurée par Francis Rousseau (Molesme). Paul Bouhelier (Chaumont-le-Bois) occupe la place de secrétaire et Romain Gillon (Gomméville), celle de trésorier. Cette nouvelle équipe, dont les pensées sont logiquement dédiées à leur ancien président, rappelle que la filière vitivinicole et l'œnotourisme surfent sur une belle dynamique en haute Côte-d'Or.

L'essor des parcelles plantées ne faiblit pas depuis le renouveau viticole initié à la fin des années quatre-vingt : environ 20 % de surfaces supplémentaires accueillent de la vigne depuis 2018. De nouveaux vignerons s'installent régulièrement dans la région, la superficie du vignoble atteint désormais la barre des 400 hectares.

Beaucoup de travail

Quatre hectares de vignes représentent l'équivalent d'un temps plein. Le vignoble du Châtillonnais compte d'ailleurs près de 90 emplois de ce type. Au moment des vendanges, entre 800 et 900 personnes sont embauchées, sans compter le personnel occasionnel nécessaire aux travaux en vert que sont le tirage des bois ou les relevages. L'augmentation de la part bouteilles, c'est-à-dire la vinification et la commercialisation « départ cave », ne cesse de progresser et favorise la valorisation et le développement du territoire par le tourisme et l'œnotourisme. Les domaines partagent leurs clientèles avec les structures d'hébergement, de restauration, les commerces et peuvent même favoriser l'installation d'infrastructures publiques et privées. Ils participent activement à l'identité culturelle et à l'image de marque du Pays Châtillonnais. Le vignoble est ainsi devenu l'un des tout premiers acteurs économiques du territoire.

Des défis à relever

Les projets ne manquent pas pour le syndicat viticole qui travaille en étroite collaboration avec la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et son conseiller Christophe Suchaut. La protection de l'environnement et l'adaptation au changement climatique sont des challenges à relever. Dans cette optique, le groupe Dephy Ferme, constitué de 12 exploitations, teste et valorise des pratiques vertueuses, synonymes d'une viticulture durable.

Christophe Suchaut, CA21

// EMPLOI

89

# « *Un bon cru cette année* »

**Alors que les vendanges viennent de se terminer, l'heure est au bilan pour l'emploi des saisonniers, avec les structures de l'emploi viticole.**

Les vendanges sont terminées dans l'Yonne, l'heure est donc au bilan. Après celui sur les récoltes, qui ont été très fructueuses cette année (lire édition 1752), il est temps de dresser celui sur l'emploi, pour le groupement d'employeurs agricoles et viticoles AVE 89 et l'Anefa Yonne.

« *Six domaines du Chablisien et du Grand Auxerrois ont fait appel à nous pour les vendanges* », indique Claire Toussaint, animatrice d'AVE 89, « *pour au total une quarantaine d'embauches de saisonniers* ».

Et comme pour la récolte, il y a eu un bon cru cette année. « *Ce sont toutes, à l'exception d'une seule personne, des saisonniers qui se sont présentés le matin du premier jour des vendanges. Chaque année, il y a beaucoup de personnes qui changent leurs plans à la dernière minute, car ils n'ont plus la motivation ou ont trouvé ailleurs. Là, ce n'était pas le cas, ce qui est positif pour les viticulteurs* ».

Au niveau des saisonniers, peu d'étudiants étaient présents, avec une récolte plus tardive, « *mais beaucoup de jeunes retraités, ainsi que des trentenaires* », confie Claire Toussaint.

Grâce au travail de partenariat avec Adoma, la structure d'accueil des réfugiés située à Appoigny, trois réfugiés statutaires ont également pu faire les vendanges. « *Il y avait un système de navette qui a été mis en place pour qu'ils puissent aller travailler* », poursuit-elle.

## L'ouverture vers d'autres travaux viticoles

Quant à l'Anefa Yonne, c'est la collaboration avec le Pôle emploi qui a primé. « *Toutes les personnes qui se sont rapprochées de l'Anefa ont été renvoyées au Pôle emploi qui centralisait les demandes et la mise en relation avec les domaines viticoles* », confirme France Lahutte, animatrice de l'Anefa Yonne. Cette dernière a constaté que cette année, « *beaucoup de vignerons n'ont pas anticipé les recrutements comme c'était le cas avant, car il était difficile de savoir à l'avance quand allaient débuter les récoltes. Pour autant, les domaines n'ont pas eu de mal à composer leurs équipes* ».

Les vendanges sont aussi l'occasion pour les domaines et les structures de l'emploi et de la formation, de repérer des profils qui pourraient intégrer le milieu viticole à plus long terme. « *Certaines personnes ont été contactées et intégreront la formation taille de la vigne, renouvelée en novembre pour la seconde année, et qui est mise en place par la FDSEA de l'Yonne, l'Anefa Yonne, Pôle emploi et le centre de formation Vitis Vini Terra* », annonce France Lahutte.

Si les dates officielles ne sont pas encore connues (le climat actuel retarde la tombée de la végétation, ndlr), cette formation d'un mois offre aux stagiaires la possibilité d'avoir, à la sortie, un contrat en CDD de minimum 12 mois ou un CDI au sein des domaines partenaires où sont effectués les stages. Une belle opportunité pour les demandeurs d'emploi dans un secteur qui recrute.



Une quarantaine de saisonniers ont été embauchés par AVE 89 lors des vendanges.

*Pour plus d'information sur la formation, contacter France Lahutte (Anefa Yonne) à france.lahutte@fdsea89.fr ou Marjorie Lefebvre (Pôle emploi) à marjorie.lefebvre01@pole-emploi.fr.*

Christopher Levé

DIVERSIFICATION

// S'INSTALLER EN AGRITOURISME

# Du champ à l'assiette

**Le 26 septembre, la Ferme du Mont accueillait la rencontre organisée par la Chambre d'agriculture de la Nièvre, intitulée « S'installer en agritourisme », afin de présenter une manière de valoriser sa production de A à Z.**

Afin d'aider les porteurs de projet dans l'établissement d'un système leur correspondant, la Chambre d'agriculture de la Nièvre propose tous les ans des journées thématiques en lien avec l'installation baptisées « S'installer en… » (financées notamment par le Conseil Régional). Après celle dédiée à la production de chanvre (voir TDB n° 1749), une autre était organisée pour l'agritourisme. Ainsi, Florence Massé (la ferme du Mont à Château-Neuf-Val-de-Bargis) ouvrit ses portes aux intéressés le 26 septembre : *« Après 10 ans dans la grande distribution, je voulais revenir à un système simple où ma production serait valorisée et maîtrisée de A à Z »*. Avec cette envie, elle décide de s'installer en élevage porcin, volaille et ovin avec, en parallèle, la création d'une auberge proposant un menu unique variant selon les saisons. Elle indique : *« En plus, je transforme des petits fruits et quelques légumes que je vends directement en bocaux si je n'en ai pas besoin dans les recettes de l'auberge »*.



Une quinzaine de personnes était venue visiter la Ferme du Mont lors de la journée *« S'installer en agritourisme »*.

## Problématiques

Si ce principe du *« champ à l'assiette »* peut en séduire plus d'un, Florence Massé insiste : *« Je suis seule presque tout le temps que ce soit sur l'exploitation, en cuisine ou au service. Il faut être partout tout le temps, ce qui ne laisse pas beaucoup de latitude pour une autre activité comme passer du temps en famille »*. En plus, elle évoque une autre problématique, administrative cette fois. *« Mon projet n'était pas commun lorsque je me suis installée, ce qui a engendré pas mal de flou. Désormais, je suis à la fois au régime des restaurateurs et à la MSA, je ne vous détaille pas ce que cela peut engendrer mais ce n'est pas simple tous les jours ! »*. En plus, elle évoque une inconnue : *« comme mes bénéfices sont générés par l'auberge et non la ferme, il est fort probable que je ne sois plus considérée comme agricultrice d'ici peu mais bien comme commerçante. C'est un peu étrange puisque c'est moi qui produis mes denrées pour la grande majorité. Certes la ferme n'a pas de bénéfices sur le papier, mais sans elle, l'auberge n'a pas de futur. Cela n'aura pas vraiment d'impact sur mon activité ou mes impôts, mais ce changement me touche quand même »*.

## Adaptation obligatoire

Le parcours de Florence n'est donc pas simple administrativement parlant. En sus, elle raconte tous les imprévus que sa double activité peut engendrer : *« Je ne peux pas me permettre de refuser des demandes, il faut s'adapter en continu. Pour l'exemple, mes principaux clients l'hiver sont les agents de l'ONF, donc s'ils me sollicitent pour un repas en semaine alors que je n'ouvre pas, je m'arrange. Il faut être flexible sur certains points pour arriver à faire partie du carnet d'adresses des clients ; les faire venir une fois c'est assez simple, les garder est plus compliqué »*. Elle poursuit sur les pistes qu'elle a pu cibler pour l'avenir afin d'étoffer son offre : *« j'ai énormément de sollicitations pour des baptêmes, des mariages ou encore des fêtes d'anniversaire. Nombre de personnes sont à la recherche d'un endroit calme avec l'esthétique typique des fermes d'antan – le moderne en plus. Il faut pouvoir assurer mais clairement il y a un marché à prendre. De même, on me demande souvent si j'ai des couchages – j'aurais aimé mais pour le moment je ne peux pas. Et, là encore, il y a un trou dans la raquette qui peut simplement se combler si le porteur de projet est motivé et dispose de l'infrastructure adaptée pour accueillir des dormeurs »*. Elle conclut : *« Les choix sont obligatoires si on ne veut pas se retrouver la tête sous l'eau. Si j'avais eu la possibilité de faire naître mon projet plus tôt je l'aurais fait, mais finalement il faut quand même être mature pour mener tout cela à bien »*.

Chloé Monget

*Le prochain rendez-vous « S'installer en… » sera ciblé sur le maraîchage et aura lieu le 7 novembre. Renseignements : 03 86 93 40 00.*



Florence Massé a emmené les visiteurs voir ses cochons gascons.

// RENCONTRE

# 2e journée du Jambon du Morvan

**La confrérie du Jambon du Morvan organisait sa seconde journée dédiée au public.**

Suite au succès de la première édition de la Journée du Jambon du Morvan le 11 septembre 2022, la confrérie avait décidé d'organiser une nouvelle rencontre avec le grand public le 17 septembre 2023.

Cette année fut encore suivie par de nombreux visiteurs avec comme invités la confrérie du cassis de Dijon. Ainsi, la journée a commencé à l'église d'Arleuf pour la bénédiction des bannières, puis un défilé a eu lieu dans les rues de la ville, en musique (Les Gars d'Arleuf). Une dégustation de Jambons du Morvan a ensuite eu lieu et s'en est suivie un grand buffet. Le rendez-vous s'est clôturé sur une note festive et dansante animée par les Galvachers du Morvan.

Chloé Monget



Confrérie du Jambon du Morvan

La confrérie du Jambon du Morvan a défilé dans les rues d'Arleuf accompagnée par la confrérie du Cassis de Dijon, le tout en musique.

TRACTEURS

# Pourquoi régler le parallélisme sur les tracteurs agricoles ?

**Un mauvais réglage du parallélisme engendre inévitablement l'usure prématurée des pneus. Son contrôle n'est pas réservé qu'aux tracteurs agricoles en service, car certains modèles neufs sortent d'usine avec des essieux mal paramétrés par rapport aux travaux à réaliser.**

Vu le prix des pneumatiques des tracteurs et des automoteurs agricoles, il est important de mettre tout en œuvre pour les utiliser le plus longtemps possible. Un défaut de pression de gonflage, un déréglage du parallélisme du pont avant sur le tracteur ou un mauvais positionnement des essieux sur le véhicule remorqué peut les détériorer rapidement. « *Par exemple, un sous-gonflage peut conduire à la destruction de la carcasse et à une usure irrégulière des crampons. Des essieux mal alignés sur une remorque créent des contraintes latérales sur les roues arrière du tracteur et provoquent généralement une dégradation sur un seul côté de la bande de roulement. Une charrue mal réglée agit aussi sur la longévité des pneus. Les causes d'une usure anormale sont donc multiples* », avertit Stéphane Tenot, spécialiste du pneu agraire chez France Pneus Sélection. Il est aussi possible que la dégradation prématurée soit due à un défaut de conception ou de qualité de gomme, mais ce cas de figure reste rare et fait l'objet d'une expertise par le manufacturier.




D. Laisney

**Le coût du réglage du parallélisme s'amortit vite par l'augmentation de la longévité des pneumatiques.**

## Adapter le réglage à l'usage

« *Comme certains tracteurs réalisent de plus en plus de trajets routiers, nous avons régulièrement des appels de clients confrontés à une usure anormale. L'incidence d'un défaut de réglage est d'ailleurs accentuée par le poids en hausse des convois et la vitesse de circulation grandissante, auxquels s'ajoute l'effet abrasif du goudron* », remarque Pierre Bouzat, responsable grands comptes agricoles pour le groupe Simon Chouteau. Le problème de parallélisme des roues avant des tracteurs est souvent à la source d'une dégradation anormale. Le souci peut être dû à une usure des articulations du pont avant, telles que les rotules et les pivots. Il est également causé par une mauvaise préparation d'origine par rapport à l'utilisation. « *Nous avons développé un service de contrôle et réglage du parallélisme au laser et disposons notamment d'un accord avec des concessionnaires chez qui nous contrôlons systématiquement les tracteurs neufs et d'occasion. Cette opération permet de corriger un éventuel défaut, mais surtout d'ajuster le parallélisme en fonction de l'usage, notamment si le tracteur est appelé à travailler avec une charge importante à l'avant (relevage ou chargeur frontal)* », précise Pierre Bouzat.




D. Laisney

**Le contrôle du parallélisme au laser garantit un réglage précis.**

Également accessible aux agriculteurs, Cuma et ETA, la prestation est facturée 95 euros HT pour un tracteur et 167 euros HT pour un chariot télescopique ou un automoteur de pulvérisation. Ce montant peut paraître élevé, mais il s'amortit vite, car avec un parallélisme bien réglé, il est possible de gagner un an, voire plusieurs années d'utilisation supplémentaires. « *Attention, lorsque le défaut d'usure est bien visible, il est déjà trop tard*, alerte Pierre Bouzat. *Mieux vaut intervenir en préventif qu'en curatif* ». En cas de dégradation irrégulière de la bande de roulement, il n'est pas recommandé d'effectuer un contrôle de parallélisme aussitôt. Il faut d'abord intervertir les pneus avant entre le côté gauche et le côté droit, afin de rééquilibrer l'usure et d'opérer le réglage ensuite. Bien sûr, cela ne dispense pas de remplacer les éventuels rotules et pivots de roues ayant pris du jeu.

## Mettre de l'ouverture avec un chargeur frontal

Les angles de pincement ou d'ouverture appliqués lors du réglage du pont avant sont conformes aux préconisations des constructeurs. « *Sur les tracteurs équipés d'un chargeur frontal, l'idéal est de mettre entre 0 et 2 mm d'ouverture, car sous l'effet de la charge, le pont avant reprend naturellement du pincement* », souligne Wilfried Mottier, technicien pneumatiques industriels et agricoles chez Profil Plus à La Souterraine (Creuse).

**David Laisney**

**Distributeurs d'engrais Kubota DSX-W GEOSPREAD**

**Et si vous arrêtiez de payer trop cher pour vos engrais ?!**
**Découvrez la coupure de tronçons et la modulation de dose accessibles à tous !**

**STOCK DISPONIBLE EN CONCESSION**

- Largeur de travail de 12 à 45 m,
- Capacité jusqu'à 3 900 litres,
- Gestion ISOBUS,
- Garantie 2 ans pièces et main d'œuvre,




**KUB 89 - ZA DU SOLEIL LEVANT - 89290 VENOY**

Votre contact commercial : Julien DEMOLY
Tél : 06 30 58 30 05 - Email : j.demoly@kub89.fr

**www.kub89agri.com**

Matériel agricole

Kubota

DEP FISCAL

**ON NE PEUT PAS PRÉVOIR L'AVENIR**



**MAIS ON PEUT LE PRÉPARER.**

Grâce au compte DEP* Fiscal, épargnez pour protéger votre exploitation et débloquez votre argent à tout moment et sans conditions particulières**.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

CHAMPAGNE BOURGOGNE

*Déduction pour Épargne de Précaution. **Offre réservée aux exploitants agricoles, disponible dans les Caisses régionales participantes, dans les limites et conditions prévues à l'article 73 du Code général des impôts modifié par la loi n°2018-1317 de finances pour 2019 du 28 décembre 2018.
09/2023 – H41313 – Édité par Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels - 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Crédit photo : Getty Images.

# Les options incontournables lors de

**Lors de l'achat d'un tracteur neuf, les constructeurs proposent différents niveaux de finition qu'il est possible d'étoffer selon les travaux à réaliser et le confort souhaité. La diversité et le type d'options disponibles dépendent notamment de la catégorie de puissance.**



Deutz-Fahr

Si le tracteur est doté d'un chargeur, pensez au toit vitré, voire à la cabine abaissée si les bâtiments sont bas.

Les tracteurs de forte puissance sont généralement plus richement dotés de base et accèdent à des équipements, notamment de confort, qui ne sont pas toujours disponibles au catalogue des petits modèles d'élevage. La notion d'option incontournable dépend des exigences de chacun et des travaux à réaliser avec le tracteur. Le volume d'heures annuel et le budget alloué sont aussi déterminants. Pour aider l'acquéreur, les tractoristes proposent bien souvent des packs d'options, pour ne rien oublier des fonctionnalités nécessaires à tel ou tel usage, qui ont en plus l'avantage d'être affichés à un tarif attractif.

## Voir et être vu

Pour conduire en toute sécurité, il est nécessaire de disposer d'une bonne visibilité sur son environnement. La présence d'un essuie-glace et d'un dispositif lave-glace sur le hayon arrière permet de conserver un bon champ de vision dans les conditions difficiles.
Il en est de même à l'avant avec les garde-boue pivotants, qui évitent de souiller le pare-brise en conditions humides et boueuses. Pour les travaux nocturnes ou en bâtiment, se doter de phares optionnels peut s'avérer pertinent, notamment aux endroits stratégiques selon les travaux que le tracteur sera amené à effectuer. Par exemple, pour la manutention, l'ajout de feux de travail supplémentaires à l'avant et/ou sur le chargeur frontal peut se révéler bien utile. Pour cette opération, bénéficier d'un large toit vitré, voire surbaissé quand le tracteur évolue dans les bâtiments bas, facilite la conduite. Bénéficier d'un joystick intégré à l'accoudoir procure productivité et confort, et contribue à limiter les troubles musculosquelettiques.



Lorsque l'on travaille sur de grandes largeurs, l'option de l'autoguidage s'avère utile.

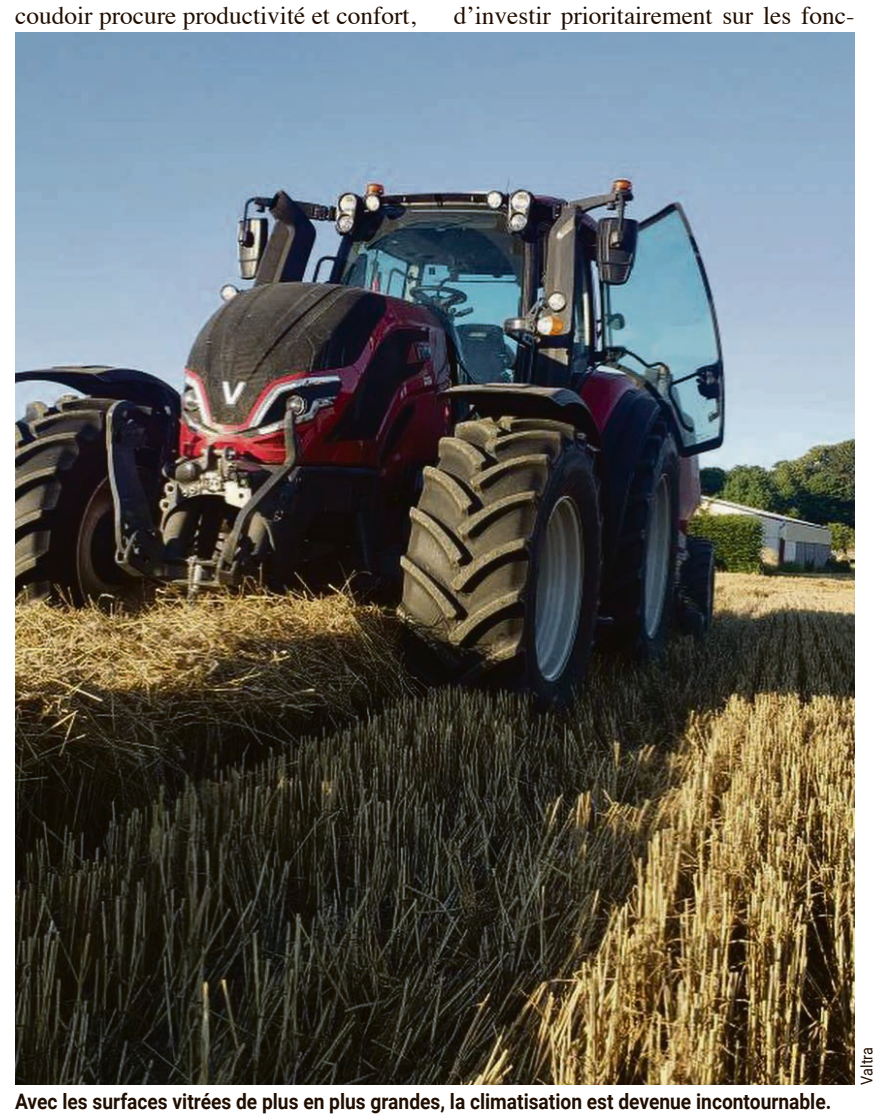
## Le confort nécessaire pour les longues heures

Si le tracteur de tête est généralement le mieux équipé, il est plus adéquat d'investir prioritairement sur les fonc-




VOS CONCESSIONNAIRES

| | | |
|---|---|---|
| **Ets MORISOT** | 21 Terrefondrée | **03 80 81 01 56** |
| **Sarl WALTER** | 21 Rouvres-en-Plaine | **03 80 79 17 37** |



Valtra

Avec les surfaces vitrées de plus en plus grandes, la climatisation est devenue incontournable.

# l'achat d'un tracteur neuf



John Deere

tionnalités de celui qui effectue le plus grand nombre d'heures sur l'exploitation. Quitte à faire des choix d'investissement dans le confort, autant que ce soit dans le véhicule avec lequel on travaille le plus. Cela passe notamment par les suspensions de pont avant et de cabine, ainsi que par un bon siège, afin de se ménager le dos. C'est d'autant plus vrai lorsque le tracteur effectue une part importante des travaux dans les champs et sur des sols cahoteux.

Autre accessoire de confort et de sécurité, le kit radio Bluetooth permet de recevoir et passer des appels les mains libres et en toute légalité sur la route. À défaut d'équipement à l'achat, un tel kit coûte une trentaine d'euros. Pour les longues journées estivales, la climatisation manuelle, voire automatique, peut s'avérer nécessaire, d'autant que les surfaces vitrées des cabines sont de plus en plus importantes. L'étape suivante consiste à avoir un compartiment réfrigéré, voire une glacière amovible.

Le support de moniteur est également un équipement de cabine intéressant pour y installer les différents boîtiers. Mieux encore, l'option Isobus dispense d'une palanquée de boîtiers placés les uns à côté des autres. Cette option s'intègre dans le terminal principal du tracteur. Certains investiront dans un terminal dédié, pour conserver la vue sur les principales informations de l'écran principal.



New Holland

**Lorsque le tracteur évolue régulièrement en milieu nocturne ou dans les bâtiments, certains packs d'éclairage optionnels facilitent la conduite.**

## Des fonctionnalités synonymes de productivité

Au champ comme dans la cour de ferme, la démultiplication de la direction limite le nombre de tours de volant et la fatigue musculaire. Même chose pour la fonction permettant d'arrêter et débrayer le tracteur uniquement à la pédale de frein : elle s'avère notamment utile au chargeur et à la presse à balles rondes.

Pour les besoins importants en hydraulique, les constructeurs proposent souvent plusieurs choix de circuits. Le choix d'une pompe à cylindrée variable ou d'une double pompe permet de faire de la manutention avec plus de productivité et à un régime moteur plus bas, donc plus sobre et plus silencieux. Sur les tracteurs de forte puissance, le Power Beyond permet de répondre de manière optimale aux besoins hydrauliques de l'outil, tout en ne mobilisant qu'une sortie et en limitant l'échauffement de l'huile.

## L'agriculture de précision incontournable

La gestion des séquences lors des manœuvres en bout de parcelle, le contrôleur de tâches avec coupure de tronçons, le guidage automatique par GPS, voire le demi-tour automatique et la modulation de doses, intéressent les férus d'agriculture de précision. Sources de confort et de productivité, ces fonctionnalités permettent d'optimiser les outils et les apports d'intrants. Du côté des transmissions, si la variation continue reporte la majorité des suffrages en termes de confort, certaines boîtes semi-powershift bien étagées procurent un bon compromis efficacité-confort-productivité, notamment lorsqu'elles proposent des automatismes paramétrables.

## Attelage et maintenance facilités

Pour faciliter l'entretien, le ventilateur réversible est utile pour maintenir propres les grilles d'admission d'air des tracteurs travaillant en atmosphère poussiéreuse, lors de la récolte comme dans la cour de ferme. Une prise d'air sur les tracteurs dotés d'un compresseur permet d'y brancher un tuyau et une soufflette pour l'entretien au champ ou un manomètre pour ceux qui souhaitent optimiser la pression des pneumatiques et la traction au champ.

Enfin, certaines options améliorent le confort des chauffeurs lors des opérations d'attelage et de dételage des outils. Citons par exemple les commandes déportées pour le relevage (à l'avant comme à l'arrière), la prise de force ou un distributeur (ex : avec un troisième point hydraulique), mais aussi des leviers de décompression pour enlever la pression des distributeurs sans avoir à remonter en cabine et raccorder les flexibles sans forcer.

**Ludovic Vimond**



TRACTEURS

# Les nouveautés

## Case IH // Le Quadtrac culmine à 778 chevaux


D. Laisney

**Case IH dévoile son nouveau fer de lance, le tracteur Quadtrac 715, dont la puissance maximale atteint désormais 778 ch, grâce au moteur FPT Cursor C16 TST à turbo à double étage à refroidissement intermédiaire. Pour l'abreuver, le réservoir a été augmenté à 1 968 l. Doté d'une transmission full powershift à 16 vitesses, ce tracteur passe sa puissance au sol, grâce à quatre chenilles plus robustes et rallongées de 305 mm par rapport aux autres Quadtrac de la gamme. Reconnaissable à son nouveau design, le Quadtrac 715 dispose d'un échappement redessiné pour limiter l'impact visuel, d'un généreux pack de feux à leds et d'un capot s'ouvrant à 34 degrés (26 sur les autres) à l'aide d'un vérin électrique. Ce tracteur bénéficie des solutions d'agriculture de précision AFS AccuGuide (autoguidage), AccuTurn (demi-tour automatique) et intègre les écrans Dual Pro 1200.**

## Case IH // La transmission Active Drive 8 sur les tracteurs Vestrum


D. Laisney

**Case IH équipe désormais les tracteurs de la gamme Vestrum de la transmission Active Drive 8 comptant huit rapports sous charge et trois gammes robotisées. Ces modèles partagent l'architecture, la cabine à quatre montants, l'accoudoir Multicontroller et la motorisation avec les Vestrum à transmission à variation continue CVXDrive. Ils logent un quatre cylindres FPT 4,5 l développant de 100 à 130 ch de puissance nominale. La transmission intègre un changement de gamme intelligent, qui sélectionne automatiquement le rapport sous charge le plus adapté en fonction de la charge moteur et de la vitesse demandée. Elle se complète en option d'une gamme rampante permettant de circuler à 190 m/h. Ces tracteurs sont proposés avec deux variantes de toit : bas panoramique et standard, affichant une hauteur hors tout de 2,7 et 2,83 m. Ils sont disponibles en deux finitions : Sélection et Advanced. La première se contente de distributeurs hydrauliques à commande mécanique. La seconde s'accompagne d'électrodistributeurs et accède en option à la programmation des séquences en fourrière, au guidage automatique et à des fonctionnalités Isobus.**
**Puissance nominale : 100, 110, 120 et 130 ch**
**Puissance maximale : 110, 120, 130 et 140 ch**
**Hydraulique : 80 ou 110 l/min**
**Relevage av./Ar. : 2 300/5 600 kg**

## Case IH // Un Optum de 340 chevaux


Case IH

**Le tracteur Case IH Optum 340 CVXDrive complète par le haut la gamme qui reste à trois modèles, l'Optum 250 n'étant plus au catalogue. Bénéficiant du même poids à vide et du même réservoir (630 l) que les Optum 300 ou 270, l'Optum 340 offre 27 ch de plus que le modèle 300, soit une puissance maximale de 340 ch. Il loge une transmission à variation continue CVXDrive améliorée, notamment au niveau de l'hydrostatique, du logiciel, des composants du train roulant, du différentiel arrière et de la prise de force arrière. L'Optum 340 CVXDrive accède également à une nouvelle suspension de cabine semi-active (en option). L'opérateur profite d'un accoudoir Multicontroller redessiné, avec 95 % des fonctions les plus utilisées au bout des doigts du conducteur, dont beaucoup peuvent être commandées soit par l'écran tactile, soit par le nouveau bouton à rotation-pression. Côté électronique, l'Isobus de classe 3 peut bénéficier du TIM (Tractor implement management - pilotage du tracteur par l'outil).**

## Claas // Deux nouvelles gammes de tracteurs compacts


L. Vimond

**La gamme de tracteurs Claas Elios 200 demeure composée de quatre modèles, déclinés en quatre puissances de 75 à 103 ch. Si l'Elios 210 conserve le même capot et le moteur FPT 3,4 l, les Elios 220 à 240 adoptent un nouveau design de capot et un quatre cylindres FPT de 3,6 l avec une pression d'injection de 1 800 bars, un turbocompresseur régulé, un intercooler et un ventilateur viscostatique. S'intercalant entre les Elios 200 et les Arion 400, la gamme Axos 200 comprend deux modèles de 92 et 103 ch. Ces tracteurs se distinguent des Elios 200 par une monte de pneumatiques arrière en 34 pouces, un réservoir de 105 l, contre 95 l, et par une boîte à cinq vitesses couplée à un doubleur sous charge Twinshift, offrant 30 rapports avant et 15 arrière, et à un inverseur électrohydraulique. Ajoutons la présence d'un bouton de débrayage électrique sur le pommeau du levier de vitesses et la fonction optionnelle Smart Stop débrayant et freinant le tracteur avec la pédale de droite. Du côté de l'hydraulique, le circuit à centre ouvert à double pompe débitant 87 l/min accueille en option une troisième pompe pour atteindre 114 l/min. Un quatrième distributeur à double effet est proposé en option sur les Axos 200, contre trois au maximum sur les Elios 200. Le relevage atteint 3,35 t de capacité, contre 3,24 t sur l'Elios.**

GAMME
PUMA AFS CONNECT
CVX DRIVE
*Plus de confort, plus de technologie*
***PASSEZ AU NIVEAU SUPÉRIEUR***
• puissance 185 à 260 cv (302 avec EPM)
• moteur FPT 6,7 l.
• nouvelle cabine, la plus silencieuse de sa catégorie
• le meilleur rapport POIDS/PUISSANCE de sa catégorie
caseih.com



DAFP MATERIEL AGRICOLE
dafp-agri.com
• Toucy 03 86 44 00 77
• Venoy 03 86 44 00 19
• Agents :
Ets Jerusalem Ancy le Franc
Ets Boblin Bray sur Seine
C.S.A Semur en Auxois

ETS MARÉCHAL
• Donzy 03 86 39 30 51
• Corbigny 03 86 20 04 78
• Sermoise/L 03 86 90 98 98
• St Satur 02 48 54 12 97
• Torteron 02 48 76 41 64

CASE IH

Mon assureur est PRO actif !
thélem assurances
Clovis BONNEAU
à DIJON
16 rue de Jouvence
✆ 03 80 27 69 69
dijon.jouvence@thelem-assurances.fr
N° Orias : 08 046 424

# Les nouveautés

## Claas // Le tracteur Xerion 12 franchit la barre des 650 chevaux


L. Vimond

La gamme Xerion 12 vient élargir par le haut la gamme de tracteurs Claas. Elle se compose des modèles Xerion 12.590 et Xerion 12.650 de 585 et 653 ch. Ces mastodontes logent un six cylindres Mercedes-Benz OM 473 LA de 15,6 l délivrant un couple maximal de 3 100 Nm dès 1 300 tr/min sur le plus gros de deux modèles. Eprouvé sur les ensileuses Jaguar et les moissonneuses-batteuses Lexion, ce moteur à régime lent développe sa puissance maximale dès 1 600 tr/min. Il est alimenté par un réservoir à carburant de 1 400 l, associé à un réservoir d'AdBlue de 90 l. En France, ces tracteurs de 25 t à vide sont uniquement disponibles avec la dernière génération de chenilles Terra Trac 400 désormais crantées, d'une largeur de 762 ou 914 mm, et dotées d'un système d'amortissement intégré. Les Xerion 12 bénéficient d'une transmission à variation continue Eccom 5.5 et d'un circuit hydraulique débitant jusqu'à 537 l/min (225 l/min en standard), lorsqu'il est équipé de trois pompes load sensing et de huit distributeurs. En plus de leur nouveau design, ces tracteurs inaugurent une cabine plus spacieuse suspendue en quatre points, arborant un pare-brise moins incliné pour offrir plus de place pour les jambes. Ils conservent le châssis porteur intégral boulonné et les deux ponts moteurs et directeurs.

## Deutz-Fahr // Huit nouveaux tracteurs de 160 à 230 chevaux


L. Vimond

La série 6 de Deutz-Fahr s'enrichit de huit tracteurs équipés d'une transmission semi-powershift ou de la version RCshift entièrement robotisée. Les deux premiers modèles, dénommés 6160.4 et 6170.4, logent un moteur Deutz quatre cylindres développant 161 et 171 ch. Les 6160, 6170, 6180, 6190, 6210 et 6230, sont animés par un six cylindres Deutz délivrant 161, 171, 181, 192, 216 et 217 ch. Ces tracteurs disposent d'un couple revu à la hausse atteignant presque son maximum dès 1 000 tr/min. Du côté de la transmission, les modèles dotés de la semi-powershift accèdent à la fonction APS qui sélectionne le rapport le plus adapté lors des changements de gamme. Le relevage avant affiche 3 800 kg de capacité, 4 110 kg en option, voire 5 450 kg sur les modèles 6190, 6210 ou 6230. La cabine se décline en trois versions : MaxiVision, à quatre distributeurs mécaniques, MaxiVision +, embarquant deux commandes de distributeurs mécaniques et deux électrohydrauliques, et MaxiVision Pro à quatre commandes électrohydrauliques.

## Deutz-Fahr // Les tracteurs 5D passent au Stage V


Deutz-Fahr

Après les modèles économiques 5D Keyline lancés l'an dernier, Deutz-Fahr dote les deux modèles 5095D et 5105D d'un moteur conforme à la norme antipollution Stage V. Équipé d'un nouveau système de préchauffage et d'un réglage automatique des soupapes, ce bloc FarmMotion 4 cylindres 3,8 l leur fournit une puissance maxi respective de 95 et 106 ch. Ces tracteurs compacts conservent leur transmission à trois grammes et cinq rapports mécaniques déclinée en version à doubleur 30/15 ou tripleur 45/45. Dans les deux cas, l'inverseur est mécanique ou hydraulique. Le relevage à commande mécanique est disponible en option en contrôle électronique, comprenant de nouvelles commandes et un amortisseur d'oscillations. La cabine à quatre montants est proposée avec un toit standard ou vitré, utile lorsque le tracteur est équipé d'un chargeur qui peut être monté d'usine. Le 5D peut aussi recevoir un pack d'éclairage leds.

## Deutz-Fahr // Motorisation et transmission SDF sur les tracteurs de la série 6.4


Deutz-Fahr

Les tracteurs de la série 6.4, assemblés à Lauingen en Allemagne, s'intercalent entre la gamme 6C (120 à 136 ch) et les 6160.4 et 6170.4 (161 et 171 ch). Les trois modèles, dénommés 6130.4 ; 6140.4 et 6150.4, reçoivent une motorisation et une transmission produites par le groupe SDF (Same, Deutz-Fahr, Lamborghini et Hürlimann). Leur moteur FARMotion quatre cylindres Stage V de 3,8 l développe 136, 147 et 156 ch. Il est associé au choix à deux types de transmission : à variation continue TTV et RVshift fonctionnant comme une full powershift. Cette dernière, conçue sur la base de la TTV et inaugurée sur les modèles de la série 6C, compte 20 rapports avant et 16 arrière, à sélection manuelle ou à passage automatique (fonction APS). Elle propulse en standard le tracteur entre 1,5 et 50 km/h et accueille en option des vitesses rampantes (20 m/h à 5 km/h).

Les tracteurs de la gamme 6.4 profitent de l'inverseur sous charge SenseClutch réglable en réactivité selon cinq niveaux (molette sur le levier à gauche du volant). Ils adoptent un pont arrière spécifique fabriqué par SDF, comme le nouveau pont avant suspendu SDF à réducteurs externes. Ils affichent un PTAC de 10 500 kg et bénéficient d'un relevage arrière d'une capacité de 9 170 kg. Leur circuit hydraulique délivre 90 l/min en standard (pompe à engrenage) et 120 l/min en option (load sensing). Ces tracteurs proposent trois régimes de prise de force (540, 540 ECO et 1000) et intègrent en option une PDF proportionnelle à l'avancement. Ils peuvent être équipés d'un relevage avant d'une capacité de 3 000 kg éligible au montage d'une PDF frontale 1 000 tr/min.






# Les nouveautés

## Fendt // Les cabines des tracteurs 300, 500 et 700 Vario en catégorie 4




M. Portier

Les utilisateurs de tracteurs Fendt 300, 500 et 700 Vario depuis 2015-2017 vont pouvoir accéder à une cabine de catégorie 4, grâce à un kit fourni par le spécialiste de la filtration Seka. Le système s'intègre dans l'emplacement dédié au filtre d'habitacle sous le hayon de la cabine. Le filtre standard est remplacé par deux filtres, le premier retenant la poussière et le second à charbon actif captant les vapeurs toxiques. Ces deux filtres s'accompagnent d'un petit ventilateur assurant la surpression de la cabine. Le changement de filtre est à effectuer toutes les 500 heures d'utilisation ou au bout d'un an. En cabine, le chauffeur est informé du bon fonctionnement du dispositif par l'intermédiaire d'un petit boîtier avec deux leds. Une solution similaire sera développée par la suite pour les séries 900 et 1000 Vario. À noter que les récents 700 Vario Gen7 peuvent déjà être équipés en option avec un montage d'usine.

## John Deere // De nouveaux écrans pour les tracteurs 6R, 7R, 8R et 9R



L. Vimond

Récemment dévoilés par John Deere, les terminaux CommandCenter G5 arrivent sur les tracteurs des séries 6R, 7R, 8R et 9R pour l'année modèle 2024. Le plus grand des deux (12,8 pouces), baptisé G5 Plus, sera désormais livré de série sur ces quatre gammes de tracteurs, sauf pour les modèles 6R à moteur 4 cylindres. Cette console profite d'un tiers de surface en plus par rapport à celle des modèles actuels et intègre de série la documentation, la synchronisation des données, la télématique JDLink, la modulation de dose, le contrôle de section et l'autoguidage AutoTrac. Dans la cabine des tracteurs 6R, apparaissent une nouvelle colonne de direction et un nouveau volant améliorant le confort de conduite.
Les sièges Ultimate et Premium accueillent, quant à eux, une nouvelle suspension.
Les modèles 7R 2024 profitent de vérins de direction redimensionnés offrant une meilleure réactivité. Cela s'accompagne d'un système de recentrage automatique du volant, à l'image de celui d'une voiture, améliorant la tenue de cap. Les 7R intègrent également deux disques de frein avant supplémentaires, pour plus de sécurité au transport. Enfin, tous les modèles 7R, 8R et 9R inaugurent une nouvelle console d'angle en cabine délivrant une meilleure qualité d'affichage et reçoivent un récepteur GPS StarFire 7000 intégré.

## New Holland // Le T7 long atteint 300 chevaux

New Holland réactualise son offre de tracteurs T7 à empattement long. La gamme accueille un nouveau modèle, le T7.300, doté d'un moteur 6,7 l développant une puissance maximale de 280 ch, 300 ch avec le boost. Il reprend la base moteur des T7 HD, avec un turbo à géométrie variable et un refroidissement plus gros, tout en conservant l'empattement des T7. Le T7.300 dispose d'une transmission AutoCommand renforcée, d'un entraînement du pont avant renforcé et de nouveaux ponts à l'avant et à l'arrière, permettant, comme désormais les T7.260 et T7.270, d'accueillir des pneus de 2,05 m de diamètre et d'atteindre un PTAC de 14,5 t. Coté hydraulique, le T7.300 se dote d'un circuit Load Sensing de 150 l/min (170 l/min en option). Le confort n'est pas en reste, puisqu'il accueille la cabine Horizon Ultra des T7 HD, plus spacieuse que les précédents T7, ainsi que l'accoudoir SideWinder Ultra avec ses multiples commandes personnalisables. Le nouveau T7 à long empattement est également le premier tracteur New Holland certifié TIM par l'AEF, mais aussi pouvant être piloté par la presse haute densité, afin d'améliorer le confort de l'opérateur et la consommation de carburant (-12 % annoncés).




L. Vimond






# Les nouveautés

## New Holland // Le T7.270 Méthane Power carbure au biométhane liquéfié



New Holland

New Holland poursuit le développement de tracteurs carburant au méthane, en particulier au biométhane, avec le T7.270 Methane Power. Fort d'un savoir-faire acquis grâce au rapprochement avec la startup britannique Bennamann et son système de capture du biogaz fugitif, New Holland dispose désormais d'une technologie permettant de liquéfier le biométhane fugitif purifié, au moyen de réservoirs de stockage cryogéniques sans ventilation, maintenant le gaz sous forme liquide à une température de -162 °C. A cet état, le méthane occupe quasiment trois fois moins de place que le gaz naturel comprimé. Le prototype de pré-production T7.270 Methane Power comprend un réservoir cryogénique en acier inoxydable moulé de façon à correspondre aux volumes de son équivalent diesel, optimisant l'encombrement et l'autonomie. Le système dispose d'un espace sous vide autoportant qui isole le carburant à l'intérieur et réduit l'épaisseur du réservoir. Le ravitaillement est aussi simple qu'un modèle diesel standard.  Le prototype intègre également un design original, avec une cabine redessinée, des optiques modernes et un logo lumineux sur la calandre.

## Valtra // Les tracteurs de forte puissance S6 seront produits en Finlande



Valtra

La sixième génération de tracteurs Valtra prend forme avec la nouvelle série S6, qui couvre une plage de puissances de 280 à 420 ch. Contrairement à leurs prédécesseurs S4 qui sortent des chaînes de l'usine Agco de Beauvais (Oise), ceux-ci seront désormais entièrement fabriqués en Finlande, grâce à de nouveaux aménagements à l'usine de Suolahti. Ils conservent leur moteur Agco Power 6 cylindres 8,4 l, dont le système de dépollution abandonne l'EGR (recirculation des gaz d'échappement), au profit d'une baisse de la consommation de GNR. Le turbo à double étage est aussi abandonné pour revenir à une version simple étage. La gestion électronique diffère, avec une puissance maximale atteinte désormais à 1 850 tr/min, contre 2 000 tr/min auparavant. Si la gamme conserve six modèles, la puissance évolue à la hausse (+ 5%), tout comme le couple maximal (+ 9%). La consommation spécifique baisse en revanche de 3 %.
La transmission à variation continue issue du groupe Agco est reconduite, avec pour seules différences un renforcement du pont arrière et de la prise de force, de façon à absorber le gain de puissance et de couple. À noter qu'à partir de 2025, cette transmission jusqu'à présent venue d'Allemagne sera également produite sur le site de Suolahti. Concernant le circuit hydraulique, le catalogue s'enrichit d'une version Eco de 200 l/min, dont le débit maximal est atteint au régime de 1 650 tr/min, ainsi que d'une déclinaison à deux pompes load sensing de 200 l/min pour les gros besoins hydrauliques.

## Valtra // Des caméras intelligentes qui détectent les dangers autour du tracteur



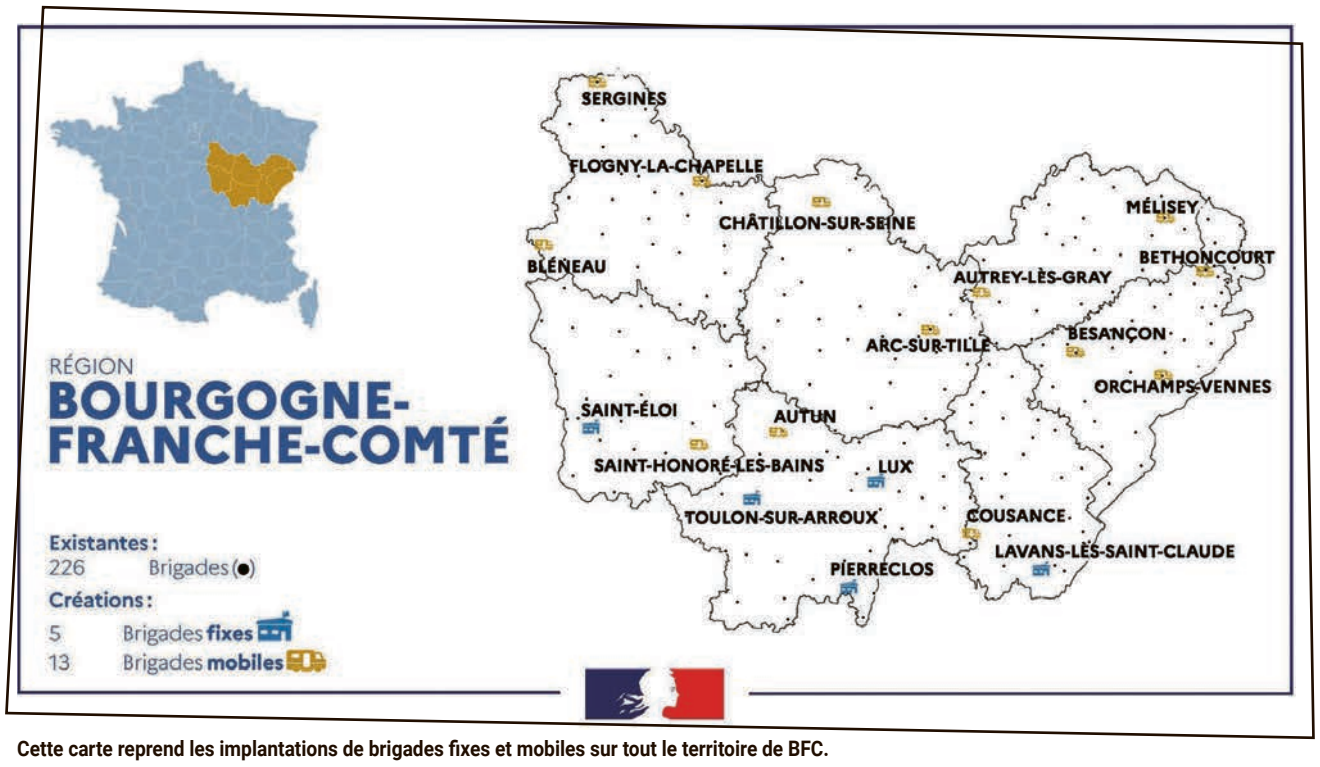

Afin d'améliorer la sécurité lors de la conduite des tracteurs, Valtra a développé une solution basée sur l'utilisation de trois caméras numériques associées à un écran en cabine. Baptisée View pour Vision-based intelligent electronic Warnings, elle utilise l'intelligence artificielle pour détecter et identifier des obstacles dans une zone définie à l'avant et à l'arrière du tracteur ou des outils attelés. Deux caméras sont placées de chaque côté sur le relevage avant ou l'outil frontal et la troisième est installée sur le montant arrière de la cabine ou à l'arrière de l'outil attelé, la connexion avec le boîtier en cabine étant filaire. Le dispositif étant relié au Bus Can du tracteur, il affiche automatiquement la vue arrière lorsque l'on enclenche la marche arrière et la vue d'une des deux caméras frontales lorsque l'on engage le clignotant. En cas de détection d'un obstacle, un cadre de couleur s'affiche sur l'écran et une alarme sonore s'active. Ces caméras ne sont fonctionnelles que de jour ou de nuit avec suffisamment d'éclairage. Cette option sera proposée à un tarif d'environ 3 500-4 000 euros.



// SÉCURITÉ

# Dix-huit brigades de gendarmerie créées en BFC

**Le Président de la République, Emmanuel Macron, a annoncé le déploiement de 238 nouvelles brigades de gendarmerie fixes ou mobiles. 18 concernent la Bourgogne Franche-Comté : deux en Côte-d'Or, deux dans la Nièvre et trois dans l'Yonne.**




Cette carte reprend les implantations de brigades fixes et mobiles sur tout le territoire de BFC.




Gendarmerie nationale

Pour le gouvernement, l'annonce de la création de ces nouvelles brigades vise à compenser la suppression de 500 brigades intervenues au début des années 2000.

C'est à l'occasion d'un déplacement dans le Lot-et-Garonne, le 2 octobre, qu'Emmanuel Macron a annoncé la carte du déploiement de 238 nouvelles brigades de gendarmerie fixes ou mobiles. Parmi celles-ci, 18 se trouvent en Bourgogne Franche-Comté (BFC) et 7 sur les départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne. La Côte-d'Or hérite de 2 brigades mobiles, à Châtillon-sur-Seine et Arc-sur-Tille (avec une composante équestre pour cette dernière). Pour la Nièvre, une brigade fixe est implantée à Saint-Éloi et une mobile à Saint-Honoré-les-Bains, dans le sud du département. Enfin, l'Yonne obtient trois brigades mobiles situées à Sergines, dans le Nord, Flogny-la-Chapelle, dans l'Est et Bléneau, dans le Sud-Ouest. La création de ces brigades vise à renforcer le service public de la sécurité dans ces territoires ruraux, alors que près de 500 brigades avaient été supprimées au début des années 2000, mais également à adapter le maillage territorial de la gendarmerie aux évolutions de la démographie et de la délinquance.

## Un dispositif adaptable

Les brigades fixes (10 effectifs en moyenne) assureront l'intégralité des missions de la gendarmerie (prévenir, renseigner, intervenir, enquêter) sur une circonscription propre. Des unités équestres et des équipes cynophiles pourront également y être adossées. Quant aux brigades mobiles (6 effectifs en moyenne), elles seront constituées d'effectifs ayant pour vocation de prolonger l'action de la gendarmerie sur un territoire identifié. Elles sont mises en place dans des secteurs nécessitant une présence accrue, soit en assurant un accueil régulier dans un ou des tiers-lieux pouvant héberger d'autres services publics (les espaces France Service par exemple), soit en assurant une présence et un accueil temporaire depuis un poste mobile avancé (véhicule adapté) au plus près des usagers. Dans la Nièvre, le député Patrice Perrot (2e circonscription) s'est félicité de ces créations : *« Je me réjouis de cette annonce qui viendra renforcer le maillage territorial des forces de l'ordre et ainsi répondre à la demande de nos concitoyens d'un État plus présent au quotidien dans notre ruralité. Je remercie le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin ainsi que le Président de la République, Emmanuel Macron de leur écoute permanente dans nos remontées et nos demandes ».*

**Berty Robert, avec communiqué**

UN


NE MEURT
JAMAIS.

EN TRIANT VOS JOURNAUX, MAGAZINES, CARNETS, ENVELOPPES, PROSPECTUS ET TOUS VOS AUTRES PAPIERS, VOUS AGISSEZ POUR UN MONDE PLUS DURABLE. DONNONS ENSEMBLE UNE NOUVELLE VIE À NOS PRODUITS.
CONSIGNESDETRI.FR

CITEO
Le nouveau nom d'Eco-Emballages et Ecofolio
Cet encart d'information est mis à disposition gratuitement au titre de l'article L. 541-10-18 du code de l'environnement.

// CRÉDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE

# Nouvelle directrice générale de la caisse régionale

**Claire-Lise Hurlot a pris ses fonctions le 2 octobre comme directrice générale de la caisse régionale du Crédit Agricole Centre Loire.**

Après 35 ans au Crédit Agricole, dont 9 ans en tant que directeur général du Crédit Agricole Centre Loire (départements du Cher, du Loiret et de la Nièvre), Xavier Malherbet vient de partir à la retraite. Le lundi 2 octobre, Claire-Lise Hurlot a donc succédé à Xavier Malherbet en tant que directrice générale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre Loire. *« J'ai beaucoup de joie à rejoindre le Crédit Agricole Mutuel de Centre Loire et de fierté à succéder à Xavier Malherbet. À l'heure où l'économie et le monde du travail se réinventent, et face aux défis environnementaux et sociétaux qui se présentent à nous, trois dimensions m'animent particulièrement : être utile et accompagner tous nos clients dans leurs projets et leurs transitions et contribuer à leur résilience sur nos territoires, être entrepreneur dans nos cœurs de métier et en innovant sur de nouvelles activités, développer l'épanouissement et les talents des femmes et des hommes de notre Caisse régionale ».*

**D'après communiqué**



Crédit Agricole Centre Loire / Ania Slominska

Claire-Lise Hurlot a pris ses fonctions le 2 octobre.

// INITIATIVE

# 58 Réanimer un village par le commerce rural

**Comme Chaumard (voir TDB n° 1748), la Chapelle-Saint-André bénéficie d'un soutien de l'État dans le cadre du Plan de reconquête du commerce rural. Explications avec Janny Siméon, maire de la commune.**




Le bâtiment est situé au croisement entre la route de Corvol et la D5.

À l'instar de la mairie de Chaumard, celle de la Chapelle-Saint-André a obtenu une subvention de l'État de 50 000 euros via le Plan de reconquête du commerce rural. Ce dernier vise à soutenir les communes pour la réimplantation d'un commerce multiservices. *« Nous remercions la sous-préfecture de Clamecy de nous avoir parlé de cet appel projet »* pointe Janny Siméon, maire de la Chapelle-Saint-André. *« Mais nous voulons aller au-delà du trépied bar - restaurant - épicerie»*. Ainsi, le projet, déjà labellisé par les 1 000 cafés (voir : https://www.1000cafes.org/), alliera ces trois points, avec éventuellement en plus une bibliothèque, des chambres d'hôte, un relais colis, une vente de jeux… *« Si nous voulons que cela marche, il faut que l'offre réponde à nombre de problématiques »* souligne le maire.

## Disparition progressive

Pour comprendre cette situation, il est nécessaire de faire un pas dans le passé. *« J'ai toujours vécu ici et je me rappelle que le village était très vivant quand j'étais enfant. Mais, au fil des années, cela s'est effiloché à cause des fermetures successives de la scierie, du restaurant, de la boulangerie, du café… Le monde que j'ai connu n'est plus le même mais on ne peut pas continuer à assister à la mort de notre village sans rien faire »*. Avec 300 âmes contre plus de 500 autrefois, la Chapelle-Saint-André compte environ 90 personnes de plus de 70 ans, et 30 enfants de mois de 12 ans. *« On ne voit plus personne dans les rues, à part un peu l'été quand les maisons secondaires sont occupées. Mais ce n'est pas cela qui fera renaître notre village – en tout cas je ne compte pas trop dessus »*. Pour lui, l'important est de s'attacher aux attentes des résidents à l'année et des travailleurs locaux. *« Je suis persuadé qu'en proposant une offre diversifiée, le futur établissement aura un bel avenir tout en ayant un rôle central dans notre village »*.

## Le projet

Ainsi, c'est un bâtiment de 160 m2 qui sera entièrement rénové. Le rez-de-chaussée concentrera une cuisine, une salle de bar/restaurant, une épicerie dont le comptoir fera également office de relais colis ainsi qu'un point de vente de la Française des Jeux. Au même niveau, une terrasse extérieure sera installée. Dans un second temps, à l'étage, dont l'accès se fera par l'extérieur, des chambres d'hôtes avec salles de bains privatives seront aménagées. *« Nous avons beaucoup de travailleurs en déplacement et il n'y a pas d'hôtel dans les environs. Nous voulons donc combler ce manque »*. Le coût de la première phase des travaux s'élève à 500 000 euros et comprend la réfection totale du rez-de-chaussée ainsi que le gros œuvre dont la toiture, l'électricité, le réseau d'eau pour le premier étage. La seconde phase, concernant l'étage, est estimée à environ 200 000 euros. *« C'est un coût non négligeable, il faudra donc que les gestionnaires soient très impliqués dans leur travail pour que cela fonctionne. Le conseil municipal sera là pour veiller au grain »*. Si les travaux ne sont pas encore commencés, Janny Siméon a déjà une idée du profil recherché pour tenir cet endroit : *« il faudra un bon cuisinier proposant des plats copieux, simples, et goûteux. Il faudra aussi accepter d'ajuster les horaires en fonction de l'activité du bourg et être force de propositions via l'organisation d'événements comme des concerts. En somme, il faut une personne investie »*. Afin de faciliter l'installation du ou des gestionnaires, le maire est prêt à proposer un logement communal. La fin des travaux est prévue pour août ou septembre 2024. Janny Siméon conclut : *« nous mettons beaucoup d'espoir dans ce projet, et espérons qu'il répondra aux besoins de notre territoire »*.

**Chloé Monget**

## Un goût amer

**Si Janny Siméon remercie tous les partenaires financiers du projet (communauté de communes, Conseil départemental, Région et État), il insiste : *« On ne peut pas piquer l'État pour cette initiative, mais on peut tout de même rappeler que l'association des maires ruraux alerte les institutions sur la désertification des commerces de campagnes depuis longtemps. Pour y remédier, l'agenda des maires ruraux de 2019 mentionnait dans ses 200 propositions, un soutien identique au plan de reconquête du commerce rural au travers du projet des 1 000 cafés. D'ailleurs, notre projet a été labellisé et devra donc répondre à un cahier des charges précis »*. Il poursuit : *« Au vu de tout cela, je ne sais pas si l'engagement de l'État arrive trop tard, mais en tout cas il aurait pu être fait plus tôt. De plus, si un soutien avait été offert antérieurement, il est certain que cela aurait demandé moins d'argent. Même si je salue son intervention aujourd'hui, il ne faut pas être dupe sur ses choix de société. En effet, pour le moment, il semble que l'État oublie les 33 % d'habitants qui vivent sur 66 % du territoire. On le constate notamment avec le retrait massif des services publics, et sans hôpital ou encore sans maternité, nous allons avoir du mal à faire venir de nouveaux administrés. C'est bien beau de distribuer de l'argent aux collectivités rurales, mais à quoi et à qui cela pourra-t-il servir si les campagnes sont désertées ? »*.**

// BILAN ET AVENIR

# 58 Des aménagements ciblés

**Depuis trois ans, la Fédération départementale des chasseurs de la Nièvre (FDC 58) améliore la structure des canaux pour permettre la sortie de la faune sauvage. Une expérience renouvelée pour une 4e année.**

*« Même si le budget alloué par le dispositif d'écocontribution pour la quatrième année consécutive est moins conséquent qu'en 2022, il nous paraissait pertinent de poursuivre nos actions sur les accotements pour éviter les noyades d'animaux sauvages »* détaille Romane Boismenu, en charge des dossiers formations et écocontribution à la Fédération départementale des chasseurs de la Nièvre (FDC 58). Pour rappel, ces aménagements prévoient un découpage des palplanches sur 5 à 6 m environ et un empierrement avec, en sus, des installations de pièges photographiques. *« Depuis les aménagements faits sur Lamenay-sur-Loire, en avril, nous avons comptabilisé cinq chevreuils sortants en à peine un mois. Ce qui est déjà beaucoup »*. Au total, la FDC 58 a réalisé 24 aménagements, avec, depuis le début : 85 chevreuils sortants, 15 sangliers, 8 blaireaux et un chat forestier. Pour 2022, la FDC 58 dénombre 17 chevreuils sortis et deux noyés contre 25 noyés en 2011 pour le secteur de Luthenay-Uxeloup. *« Cela prouve que notre système marche »* se réjouit Romane Boismenu, *« nous ne nous attendions pas à ce que cela fonctionne autant »*. Elle rappelle que les voies navigables de France (VNF) réalisent les mêmes types d'aménagements de leur côté afin de compléter le dispositif de la FDC 58.

## Connaissance

Romane Boismenu poursuit : *« grâce aux pièges photographiques placés à la sortie des aménagements, nous avons pu établir une saisonnalité sur les déplacements des animaux, entre mars et juillet ; période correspondant à la territorialité des brocards, à l'émancipation des jeunes ou encore à la saison des bourgeons »*. Afin de s'assurer de la véracité de ces comportements, les relevés nivernais ont été mis en parallèle avec ceux d'autres départements. *« Les conclusions semblent identiques, ce qui atteste de nos résultats »*. Ainsi, le partenariat avec VNF est conservé pour la nouvelle année afin de cibler un autre tronçon où les berges seront à modifier. *« Nous implanterons quatre aménagements. Nous ne pouvons en assurer plus car les coûts de matériaux ont augmenté »*. Même si le secteur n'a pas encore été défini, *« cela ne saurait tarder »*, précise-t-elle.
Grâce aux bons résultats obtenus, d'autres départements (71) rejoignent progressivement le dispositif. *« Et pour l'an prochain c'est la Haute-Saône qui s'ajoute à la liste des départements engagés »* conclut Romane Boismenu.

**Chloé Monget**



FDC 58.

Un chevreuil sortant grâce à l'un des dispositifs mis en place par la FDC 58.

// EPL NEVERS-COSNE-PLAGNY

# 58 Un nouveau directeur

**Après le départ en retraite de Jean-Marie Baillard, Guillaume Dupuits a pris le relais de ses fonctions à la tête de l'EPL Nevers-Cosne-Plagny.**

*« Je suis issu d'une famille d'éleveurs et de ce fait le monde agricole m'a toujours intéressé »* détaille Guillaume Dupuits, 46 ans, qui prend la tête de l'EPL Nevers-Cosne-Plagny suite au départ en retraite de Jean-Marie Baillard. Engagé dans l'enseignement depuis 2000, en démarrant comme directeur d'exploitation dans un lycée agricole, il stipule : *« je n'ai jamais eu comme projet de m'installer comme agriculteur, mais j'ai pu rejoindre l'enseignement agricole et je m'y suis épanoui »*.

## Rôle multiple

Pour lui, l'enseignement agricole *« sert vraiment à quelque chose »* via *« ses cinq missions principales qui sont la formation, l'insertion, l'animation de territoire, l'innovation et la coopération internationale »*. Il ajoute : *« il faut de tout pour tenir ces établissements. Nous devons à la fois être formateurs et acteurs du territoire. C'est un système complet et intéressant, à mon sens »*. Si son inclination pour le monde agricole et son enseignement est donc certaine, il évoque une autre facette indispensable pour avancer : *« le travail collectif »*. *« Nous avons tous des compétences différentes, et l'équipe de direction est là pour insuffler une dynamique commune pour le bon fonctionnement de l'établissement tout en laissant les professeurs gérer leur rôle »*.

## Travail collectif

Pour l'avenir de l'EPL, il dit *« s'inscrire dans la continuité avec l'apport d'un nouveau regard. J'ai en vue de conforter la formation tout en augmentant l'attractivité de certains pôles comme pour la viticulture par exemple. Je suis convaincu qu'il est nécessaire de s'appuyer sur les compétences de chacun afin de mener à bien notre trajectoire de pourvoyeur de main-d'œuvre dans un secteur dont la demande est croissante. La force de nos sites répond aux besoins scolaires, professionnels et ceux du territoire, le tout par la formation qu'elle soit des jeunes ou des moins jeunes »*. Il complète : *« Si ce travail doit s'effectuer en interne, avec les équipes pédagogiques, il doit aussi se faire avec les partenaires, via des liens et des échanges afin d'aller plus loin dans nos actions ; rien n'est possible si nous sommes seuls »*. Pour donner un exemple, il explique : *« nous nous engageons dans la réflexion pour accompagner la mise en œuvre des Projets Alimentaire Territoriaux (PAT), pour trois ans. Ainsi, avec les équipes, il s'agit de faire bouger le système alimentaire local en favorisant un approvisionnement local et de qualité en restauration collective. Ce lien entre enseignement et territoire met donc encore une fois l'agriculture au centre des discussions, car elle a un rôle central dans la société. De plus, nous sommes dans un contexte économique et social complexe. Et je pense que les établissements d'enseignements agricoles ont un rôle à jouer pour trouver les clefs de réponses à ces enjeux au travers de nos formations »*.



Guillaume Dupuits a pris ses fonctions le 30 août.

## Valorisation de tous

Si la cohésion avec les partenaires est donc importante pour Guillaume Dupuits, celle entre les établissements de la région l'est tout autant : *« on peut apprendre des uns et des autres, toujours dans une optique d'amélioration collective »*. Pour parvenir à cela, il rappelle l'engagement de l'EPL de Nevers-Plagny-Cosne dans un nouveau dispositif régional : les campus du vivant (voir TDB n° 1749). Si le travail des équipes pédagogiques et celui avec les partenaires doivent être valorisés pour faire connaître les formations proposées dans l'enseignement agricole, le travail des élèves doit également être mis en exergue : *« Je pense qu'il est important de mettre leur engagement au cœur de nos établissements, car sans eux, nous ne sommes pas grand-chose d'autant plus qu'ils sont l'avenir de nos professions agricoles – ou étroitement liées »*. Il conclut sur un défi à relever : *« L'enseignement agricole est reconnu car il a fait ses preuves, mais nous devons mieux le faire connaître, au sein des collèges notamment. À nous d'aller vers les autres pour expliquer nos missions et d'ouvrir nos portes aux visiteurs curieux afin de faire évoluer nos effectifs »*.

**Chloé Monget**

// CFPPA 89

# 89 Une nouvelle formation en élevage laitier proposée

Dès le mois de décembre, le CFPPA 89, centre de formation situé à La Brosse Venoy, proposera une nouvelle formation d'agent en élevage laitier. Ce certificat de qualification professionnelle, d'une durée de sept mois, permettra aux stagiaires (demandeurs d'emploi, salarié en reconversion…) d'acquérir un diplôme de niveau 3, équivalent à un BEP ou CAP.

Afin de présenter cette formation, deux réunions d'information sont prévues dans les locaux du CFPPA 89 : la première le lundi 16 octobre, à 9 heures, la seconde le vendredi 24 novembre, à 9 heures.

**EPL des Terres de l'Yonne**



EPL des Terres de l'Yonne

**Le CFPPA 89 propose, dès décembre, une nouvelle formation d'agent en élevage laitier.**

// INAUGURATION

# 89 Un bâtiment tout neuf pour les deux ans de Made Agri

**Deux ans après sa création, Made Agri, spécialisée dans le commerce de tracteurs d'occasions récents, vient d'inaugurer ses nouveaux locaux à Malay-le-Grand (89). Plus de 150 agriculteurs sont venus découvrir l'entreprise dirigée par Laetitia et Romain Dejaune.**

C'est un concept peu répandu dans le milieu de l'agroéquipement : une entreprise de négoce spécialisée dans le tracteur d'occasion. L'idée a germé dans les têtes de Romain Dejaune et de son épouse Laetitia début 2021.

Les 20 ans d'expérience de Romain dont 12 en tant que responsable du service occasions en concession et la connaissance du monde du commerce et de l'agriculture de Laetitia, ont permis au couple de devenir experts dans ce domaine. *« Les besoins des agriculteurs dans le domaine de l'occasion vont bien au-delà de l'achat et la revente,* expliquent les cogérants de Made Agri, *ils ont besoin d'être accompagnés dans leur recherche de tracteur d'occasion ou de faire appel à la location pour faire face à un surcroît de travail. Et en fin de carrière ou lors de reprise de ferme, ils ont un volume parfois assez important de matériels à vendre. C'est pour répondre à toutes ces demandes, qui permettent aussi de maîtriser au mieux les coûts de mécanisation, que nous avons créé Made Agri »*.

L'entreprise a fait construire un bâtiment de 700 m², rue de l'Industrie, à Malay-le-Grand, près de Sens.




**Tout au long de la journée, les visiteurs sont venus découvrir le nouveau bâtiment de Made Agri.**

## Réparation et préparation

150 agriculteurs ont participé à la journée d'inauguration le 22 septembre. Outre des bureaux et un salon d'accueil clients, Made Agri dispose d'un atelier avec deux espaces pour la réparation, équipés d'un pont roulant et d'un espace pour la préparation des tracteurs : nettoyage, vidange, graissage. Les tracteurs passent systématiquement par Malay-le-Grand. L'entreprise compte maintenant cinq collaborateurs : Gilles Lauxerrois assure les réparations, Frédéric Tomczyk est en charge de la préparation et Fabien Levesque est le nouveau vendeur.

Made Agri a inventé le Made Check, qui consiste à une vérification avant mise sur le marché. Les tracteurs sont ensuite vendus dans l'état ou, selon la demande du client, révisés avec garantie.

Quel que soit le choix du client, un suivi technique est toujours possible après la vente. Laetitia et Romain Dejaune ont commercialisé 120 tracteurs d'occasion en 2022, 150 devraient l'être en 2023, un bon démarrage lié à un réseau bien établi. L'entreprise familiale prend sa vitesse de croisière et ambitionne de devenir un acteur incontournable de l'occasion, en France mais aussi à l'étranger.

# TABLEAU DE BORD

## LES FORMATIONS

### CÔTE D'OR

#### // Formation aux Gestes qui sauvent (GQS)

**• 14 octobre**

Groupama organise de nombreuses sessions Gestes qui sauvent (GQS), jusqu'en octobre. Elles sont ouvertes à tous, dès 10 ans. Toutes les sessions ont lieu au sein des casernes des pompiers des communes concernées selon les horaires précisés sur le site internet de Groupama : https://www.groupama.fr/regions/grand-est/inscription-gestes-qui-sauvent/. Les inscriptions se font sur le même site. Une session est prévue le 14 octobre à Saint-Jean-de-Losne de 14 heures à 16 heures et à Gevrey-Chambertin de 8 h 30 à 10 h 30 et de 10 h 30 à 12 h 30.

#### Connaître ses coûts de production pour piloter son atelier bovin viande

**• 17 octobre**

17 octobre, 30 novembre et 18 janvier à Créancey

*Céline Faubladier, CA21 - 03 80 90 68 76 celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr*

#### // Circuits courts : trouver des leviers pour réduire mes coûts logistiques

**• 7, 14 et 21 novembre**

11 octobre à Is-sur-Tille, 7 novembre à Châtillon-sur-Seine, 14 novembre à Venarey, 21 novembre à Bretenière

*Corine Garnier Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr*

### NIÈVRE

#### // Réussir son bâtiment photovoltaïque

**• 20 octobre 2023**

Vous avez un projet de rénovation ou de construction d'un bâtiment agricole ? Les conseillers de la Chambre d'agriculture aborderont les fondamentaux pour la construction et l'aménagement d'un bâtiment agricole dans un contexte agricole à fort aléas climatique. Le lieu est à définir en fonction des stagiaires.

*Plus d'infos : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37*

#### // Transformez vos fruits et légumes

**• 24, 25 et 26 octobre 2023**

Pour diversifier votre gamme, proposer des nouveautés à vos clients et éviter les pertes en transformant vos fruits et légumes ! Une formation sur 3 jours à la Mairie de Prémery.

*Plus d'infos : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37*

#### // Réussir le séchage de ses fruits et légumes

**• 27 octobre**

Les fruits et légumes séchés sont relativement faciles et peu couteux à mettre en œuvre afin de compléter une gamme de produits pour satisfaire les clients : tomates, poivrons, champignons, fraises, petits fruits ... et même les plantes à parfum aromatiques et médicinales peuvent être séchées en vue de fabriquer des tisanes ! Cette formation aura lieu dans les locaux de la Chambre d'Agriculture à Nevers avec comme intervenant le CFPPA de FLORAC.

*Plus d'infos : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37*

#### // Nouvelle formation

**• À partir de novembre**

Une nouvelle filière technique dans les métiers de la scierie ouvrira prochainement dans la Nièvre (TDB n° 1745) et sera destinée aux jeunes entre 15 et 18 ans. Cette formation qualifiante ouvrira en novembre 2023 à Biches et formera aux métiers de la scierie avec l'enseignement d'un CAP opérateur conducteur de scierie. Elle disposera d'un internat en partenariat avec le Lycée des Métiers François Mitterrand de Château-Chinon.

*Pour tous renseignements ou candidatures : edpm58.fr ou contact@edpm58.fr ou 07 64 08 58 58.*

### YONNE

#### // Intégrer un chien de protection dans un troupeau

**• Jeudis 19 et 26 octobre**

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre (le matin), puis à Fleury-la-Vallée (l'après-midi).

*Contact : Marianne Ranque (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 51 74 08.*

#### // MesParcelles : solution internet pour piloter mes cultures

**• Jeudis 9 et 16 novembre**

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

*Contact : Catherine Bonin (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 28 42.*

#### // Réussir mon installation en société

**• Vendredis 10 et 17 novembre**

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

*Contact : Audrey Bardos (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 28 41.*

## L'AGENDA PRO'

### CÔTE-D'OR

#### // Concours de l'Auxois sud

**• Samedi 28 octobre**

La Fédération charolaise de Côte-d'Or et le Comice agricole de Pouilly-en-Auxois organisent le concours de l'Auxois sud à Créancey. Un concours d'animaux de boucherie sera organisé en parallèle du concours de reproducteurs. Au programme de la journée : 8 h -12 h : opération des jurys, classement des animaux, 13 h : restauration sur place réalisée par « La Maison du Charolais » (réservation obligatoire), 16 h : remise des prix. Une buvette sera proposée par la JA du canton.

*Renseignements : 03 80 90 68 80, réservations pour le repas auprès d'Éric Bize (06 24 69 61 13).*

### NIÈVRE

#### // Jeunes installés : un soir pour toi

**• Le 19 octobre**

La chambre d'agriculture organise soirée dédiée aux jeunes installés à 17 h 30, chez Cédric Trocol, SARL Prest'Agri, Poujeux (Bazolles). Elle sera focalisée sur la mécanique, avec la participation de Buchez, Depussay, Maréchal, Malecot-Poirier, Ponge et SV-Pro. Le youtubeur Loagri sera également présent pour répondre aux questions.

*Inscriptions : Chambre d'Agriculture de la Nièvre au 03 86 93 40 00.*

#### // Zéro boiterie

**• Le 19 octobre**

La Chambre d'agriculture organise une journée thématique au marché au cadran de Moulins-Engilbert de 9 h 30 à 17 h. Cette rencontre sera dédiée aux boiterie avec comme thème spécifiques les panaris, la dermatite digitée, la fourbure, la nécrose, les abcès, la mortellero, les lésions, l'ulcère, etc. Ce rendez-vous est organisée en partenariat avec le GDS 58, Ponge, la Sicafome, la MSA, la Région et Flotteurs FM.

*Inscriptions : Chambre d'agriculture de la Nièvre au 03 86 93 40 00.*

#### // Séminaire bois mort

**• le 20 octobre**

Une conférence dédié aux propriétaire forestiers est proposée par le CNPF le 20 octobre à Luzy à partir de 8 h 30 (salle des fêtes, 13 rue des remparts). Le thème abordé sera : « Du bois mort et de la libre évolution forestière dans mes parcelles, qu'est que j'y gagne ? ». À partir de 14 h des interventions sur le terrain sont prévues. À cette occasion sera aussi remis le SylvoTrophée 2023.

*Inscriptions : https://bourgognefranchecomte.cnpf.fr/form/preinscription-reunions-informat*

#### // Foire-concours bovins Charolais

**• le 21 octobre**

Le Comité des foires de Moulins-Engilbert organise sa foire-concours de Charolais (inscrits - non-inscrits). En parallèle, une exposition toutes races bovines sera proposée (Salers, Limousine, etc.). Pour compléter l'événement, les JA de Moulins-Engilbert organisent un jugement de bétail qui se terminera par un repas convivial à la salle polyvalente (inscriptions auprès des JA du canton).

*Renseignements pour la foire-concours : Gilles Trinquet au 06 84 04 06 89 ; pour le repas des JA : Damien Raimond : 07 50 84 31 98.*

#### // Foire-concours aux veaux

**• le 26 octobre**

Le Comité des foires de Corbigny propose sa traditionnelle foire-concours aux veaux au marché couvert.

*Renseignements pour la foire-concours : 06 82 98 16 60 (Jean-François Nandrot)*

## Vos repères

### SALAIRES ET COTISATIONS

#### // GRILLE DE SALAIRES

**Un nouvel accord sur les salaires minima pour les entreprises de la production agricole et les Cuma**

Afin de prendre en compte la dernière augmentation du SMIC de 2,2%, soit 11,52 €, au 1er mai, la FNSEA, la FNCUMA et l'ensemble des organisations syndicales de salariés sont parvenus à un accord sur l'évolution de la grille nationale des salaires minima pour les entreprises agricoles de la production et des CUMA. Il s'agit de l'avenant 7 du 25 mai 2023 à la convention collective national de la Production agricole et des Cuma du 15 septembre 2020.

| Coefficient | Palier | Taux horaire (en €) |
|---|---|---|
| 9 - 11 | 1 | 11,52 |
| 12 - 16 | 2 | 11,61 |
| 17 - 24 | 3 | 11,78 |
| 25 - 35 | 4 | 12,03 |
| 36 - 51 | 5 | 12,56 |
| 52 - 73 | 6 | 13,15 |
| 74 - 104 | 7 | 13,92 |
| 105 - 143 | 8 | 14,88 |
| 144 - 196 | 9 | 16,11 |
| 197 - 270 | 10 | 17,84 |
| 271 - 399 | 11 | 20,30 |
| 400 | 12 | 23,20 |

### INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

**Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :**

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 110,26 (indice 2022)}}{\text{106,48 (indice 2021)}}$$

**Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :**

| Année | Indice | Variation |
|---|---|---|
| 2010 | 98,37 | -1,63 % |
| 2011 | 101,25 | +2,92 % |
| 2012 | 103,95 | +2,67 % |
| 2013 | 106,68 | +2,63 % |
| 2014 | 108,3 | +1,52 % |
| 2015 | 110,05 | +1,61 % |
| 2016 | 109,59 | -0,42 % |
| 2017 | 106,28 | -3,02 % |
| 2018 | 103,05 | -3,04 % |
| 2019 | 104,76 | +1,66% |
| 2020 | 105,33 | +0,55% |
| 2021 | 106,48 | +1,09% |
| 2022 | 110,26 | +3,55% |
| 2023 | 116,46 | +5,63% |

# COURS ET MARCHÉS

## MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

### // SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

10/10/2023

**BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif)** — *Effectif : 394 - Vente : 97 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| M | U | 300-350 | 3,44 | 3,65 | 3,60 | 0,07 |
| | | 350-400 | 3,43 | 3,49 | 3,45 | 0,05 |
| | | 400-450 | 3,35 | 3,44 | 3,41 | -0,03 |
| | | 450-500 | 3,28 | 3,44 | 3,39 | -0,01 |
| | R | 350-400 | 3,25 | 3,38 | 3,37 | 0,09 |
| | | 400-450 | 3,31 | 3,40 | 3,37 | 0,03 |
| F | U | 300-350 | 3,41 | 3,52 | 3,48 | 0,03 |
| | | 350-400 | 3,27 | 3,46 | 3,41 | -0,09 |
| | R | 300-350 | 3,34 | 3,47 | 3,38 | 0,01 |

**BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif)** — *Effectif : 77 - Vente : 96 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| F | U | 350-400 | 3,21 | 3,46 | 3,28 | |
| | | 450 et + | 3,03 | 3,07 | 3,05 | |

**BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif)** — *Effectif : 382 - Vente : 99 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| M | U | + 500 kg | 2,66 | 2,70 | 2,68 | |
| F | E | 24 à 36 mois | 3,42 | 4,88 | 3,80 | 0,29 |
| | | - 5 ans | 3,36 | 3,45 | 3,40 | |
| | | 5 à 10 ans | 3,30 | 3,43 | 3,36 | |
| | U | 24 à 36 mois | 3,05 | 3,42 | 3,19 | -0,01 |
| | | - 5 ans | 2,81 | 3,34 | 3,02 | 0,02 |
| | | 5 à 10 ans | 2,80 | 3,36 | 2,95 | 0,03 |
| | | + 10 ans | 2,68 | 2,84 | 2,76 | 0,06 |
| | R | 24 à 36 mois | 2,90 | 2,95 | 2,92 | -0,04 |
| | | - 5 ans | 2,69 | 2,89 | 2,79 | 0,05 |
| | | 5 à 10 ans | 2,52 | 2,86 | 2,69 | -0,02 |

**OBSERVATIONS**

**Effectif global : 853 - Taux de vente : 98 %**

**Broutards :** La qualité est encore au rendez-vous cette semaine. L'offre se contracte par rapport à la semaine dernière au cours de laquelle nous avions constaté une légère augmentation des ventes par anticipation. Nous devons y voir plusieurs signes : pas de précipitation pour vendre les animaux, faiblesse relative des disponibilités à venir et des éleveurs non disposés à brader leur animaux face à la progression de la MHE. Au bilan, les transactions sont plus fermes cette semaine et certaines catégories regagnent quelques centimes.
**Laitonnes / Génisses 18 mois :** Vente totale, rapide et facile.
**Vaches / génisses 30 mois :** Gros marché de vaches, les acheteurs répondent une nouvelle fois au rendez-vous. Les transactions sont fluides avec des cours fermes. Cours reconduits voire haussiers dans certaines catégories.

### // SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

09/10/2023

**Effectif : 166**

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Broutards :** | (350 - 400 kg) | 1110 - 1330 | 3,20 - 3,37 |
| **Broutards :** | (435 - 465 kg) | 1480 - 1570 | 3,33 - 3,40 |
| **Laitonnes :** | (295 - 420 kg) | 950 - 1320 | 3,03 - 3,45 |
| **Taureaux :** | (960 - 1010 kg) | 2490 - 2760 | 2,59 - 2,73 |
| **Vaches légères :** | | 1290 - 1690 | |
| **Vaches entre deux :** | | 1800 - 2010 | |
| **Vaches lourdes :** | | 2040 - 2690 | |

Malgré des apports moins importants cette semaine la tendance commerciale est plus compliquée en sujets ordinaires. Tarifs sensiblement maintenus en lourds supérieurs.
Cours reconduits en femelles d'exports. Vente globale.
Commerce toujours actif en vaches à des tarifs fermes. 2 invendus.

**Bovins gras : 5**

Cours stables. Pas d'invendus.

## MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

### // SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

02/10/2023

**Effectif : 155**

| | | |
|---|---|---|
| **Agneaux maigres** | 108 - 113 | (2,83 - 3,00) |
| **Agneaux gras** | 137 - 175 | (3,26 - 3,57) |
| **Brebis** | 95 - 130 | (1,19 - 1,46) |

Placement plus rapide en agneaux finis à des tarifs reconduits avec peu d'invendus.
Demande suivie en brebis. Vente globale.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

## MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

### // SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

01/10/2023

**AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif)** — *Effectif : 778 - Vente : 99 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | U | de 32 à 38 kg | 3,76 | 4,21 | 3,87 | 0,08 |
| | | de 38 à 44 kg | 3,64 | 4,25 | 3,95 | 0,15 |
| | | de 44 à 50 kg | 3,30 | 3,97 | 3,72 | 0,13 |
| | | + de 50 kg | 3,15 | 3,44 | 3,36 | 0,16 |
| | R | de 32 à 38 kg | 3,24 | 3,88 | 3,68 | 0,07 |
| | | de 38 à 44 kg | 3,21 | 3,72 | 3,55 | 0,07 |
| | | de 44 à 50 kg | 3,23 | 3,62 | 3,52 | 0,19 |

**OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif)** — *Effectif : 167 - Vente : 100 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| F | U | - de 60 kg | 1,18 | 1,98 | 1,82 | |
| | | + de 60 kg | 1,38 | 1,80 | 1,58 | 0,12 |
| | R | + de 60 kg | 1,06 | 1,34 | 1,20 | -0,06 |

**AGNEAUX MAIGRES** — *Effectif : 17 - Vente : 100 %*

| Catégorie | | Poids | Min | Maxi | Moyen | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | R | de 25 à 35 kg | 94,00 | 103,00 | 99,00 | -8,00 |

**OBSERVATIONS**

**Effectif global : 968 - Taux de vente : 99 %**

**Agneaux :** Les volumes proposés sont intéressants pour la saison et servent à pallier le manque de disponibilités dans certaines régions. L'offre est de bonne qualité avec le retour d'agneaux tondus, soignés en bergerie après les différentes périodes de sécheresse. Certains lots sont lourds mais se négocient toutefois à des tarifs intéressants. Globalement, les tarifs progressent.
**Brebis :** Augmentation des prix en bonnes lourdes. Stagnation dans les inférieures.
Prochain marché lundi 16 octobre (pesée 6 h et vente 9 h) .

## MARCHÉS VOISINS *Bovins*

### // SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

04/10/2023

**BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif)** — *Effectif : 148 - Vente : 91 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Charolais | U | 300-350 | 3,32 | 3,42 | 3,38 | -0,12 |
| | | 400-450 | 3,38 | 3,42 | 3,41 | -0,11 |

**BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif)** — *Effectif : 66 - Vente : 87 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| F | U | - 5 ans | 2,88 | 3,11 | 3,02 | -0,04 |
| | | 5 à 10 ans | 2,81 | 3,11 | 2,92 | 0,02 |

**OBSERVATIONS**

**Effectif global : 214 - Taux de vente : 90 %.**

**Broutards :** Tassement des cours dans toutes les catégories, l'offre reste trop importante pour le moment.
**Vaches :** La qualité des animaux est au rendez-vous, vente rapide cours globalement reconduits. Une vente vidéo pour un montant de 2,86 €/kg vifs.

## MARCHÉS VOISINS *Ovins*

### // SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

04/10/2023

**AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif)** — *Effectif : 288 - Vente : 100 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | U | de 32 à 38 kg | 3,81 | 4,18 | 4,04 | 0,02 |
| | | de 38 à 44 kg | 3,81 | 4,21 | 4,01 | 0,05 |

**OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif)** — *Effectif : 102 - Vente : 100 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| F | U | - de 60 kg | 1,28 | 1,62 | 1,48 | 0,00 |
| | | + de 60 kg | 1,73 | 2,03 | 1,82 | 0,00 |

**CAPRINS (€/tête)** — *Effectif : 134 - Vente : 100 %*

| Catégorie | | Poids | Min | Maxi | Moyen | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| F | Première qualité | | 66 | 124 | 82 | 7,00 |

**AGNEAUX MAIGRES** — *Effectif : 81 - Vente : 100 %*

| Catégorie | | Poids | Min | Maxi | Moyen | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | U | de 25 à 35 kg | 98 | 132 | 102 | -4,00 |

**OBSERVATIONS**

**Effectif global : 605 - Taux de vente : 100 %**

**Agneaux :** Légère hausse des cours cette semaine.
**Brebis :** Cours reconduits.
**Caprins :** Cours reconduits.
**Agneaux maigres :** Cours reconduits.

# ANALYSES ET TENDANCES

## TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

**09** Oct 2023

### TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

### MARCHÉ

**Gros bovins finis** : Marché stable chez les mâles, légèrement plus tendu sur les femelles.

**Bovins maigres** : Malgré les incertitudes de marché, notamment pour la zone réglementée, les cours des broutards sont reconduits.

### POLITIQUES

Marc Fesneau, le ministre de l'Agriculture, a inauguré le Sommet de l'Elevage le 3 octobre, et son déplacement a notamment été l'occasion de mettre en avant l'avenir de l'élevage, secteur essentiel aux territoires et à l'économie en France? IL a en particulier annoncé une enveloppe de 3 millions d'euros pour accompagner une communication positive sur l'élevage, 30 millions d'euros sur l'innovation et la RetD, et 20 millions d'euros pour notamment la dématérialisation des documents bovins et la résilience face aux risques sanitaires.

### SANITAIRE

Le ministère a publié une nouvelle instruction technique s **maladie hémorragique épizootique (MHE)** le 6/10. Ce stipule que les animaux provenant de la zone réglemé pourront sortir vers la zone indemne française après désinsectisation datant d'au moins 14 jours (au lieu de 7 jou après réalisation d'un test PCR de maximum 7 jours. (Instruct Par ailleurs, les mouvements d'animaux depuis la réglementée en France sont possibles vers l'Espagne à part **10/10,** avec pour seule condition l'absence de signes clini pour ces animaux. La FNB rappelle qu'elle demande une pris charge par les pouvoirs publics de tous les coûts liés à la MHE

### APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, lors de son intervention au Sommet de l'Elevage, a souligné tout l'enjeu des lois EGALIM, et l'action de l'Etat qui passera par le contrôle du respect de ces dispositions, ainsi que l'amplification des contrôles sur la bonne application des obligations contractuelles au regard des prix. Le ministre a par ailleurs indiqué que deux missions, dont l'Observatoire des prix, seraient mises en œuvre pour s'assurer du respect des marges des producteurs. En complément, il a aussi été souligné l'engagement de l'Etat pour contrôler l'affichage de l'origine des viandes, ainsi que la mise en œuvre du seuil de viandes durables ou sous SIQO en restauration publique (60% et 100% en restauration sous domaine de l'Etat, au 1er janvier 2024).

### FAIT DE LA SEMAINE

Le gouvernement a rendu public un « plan pour la reconquête de la souveraineté en élevage » , dont Marc Fesneau et Bruno Le Maire ont annoncé successivement le 3 et 6 octobre les mesures lors de leur venue au Sommet de l'Elevage.
Ce plan est construit en 4 axes d'action : promouvoir les apports de l'élevage, améliorer le revenu des éleveurs, accroitre l'attractivité du métier, replacer l'élevage au cœur de la transition écologique

### FOCUS

Le 14 septembre est sorti par les pouvoirs publics l'arrêté relatif à l'extension de l'accord interprofessionnel d'INTERBEV portant sur l'achat et l'enlèvement des bovins de 8 mois ou plus destinés à l'abattage. La mise à jour de cet accord était essentiel concentré sur la conformité à la loi EGALIM2, et sur la suppression du cas particulier des mâles reproducteurs, qui devient une gestion identique à un vice caché.
L'ensemble de l'accord est à retrouver via le lien suivant : accord AE

### CHIFFRE A RETENIR

**15 000 euros**

Potentiellement par exploitant et à hauteur de 100 vaches maximum. C'est la mesure annoncée par les services du ministère, et en attente de précisions, afin de limiter l'imposition des éleveurs concernés. Les pouvoirs publics ont annoncé, par la voix du ministre de l'Économie, que cette disposition fiscale serait présentée dans le cadre de la loi de finances 2024 concernant les exploitations bovines.

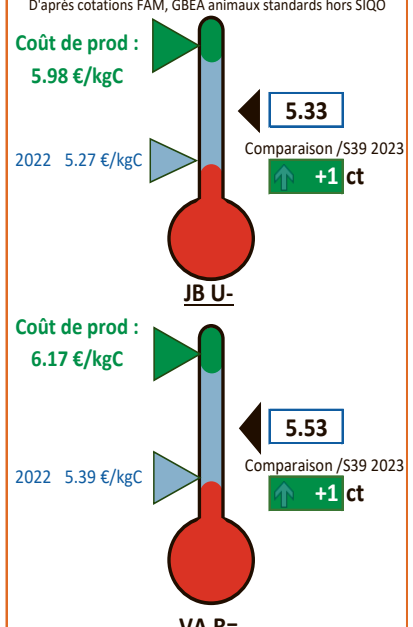
### EN REGION

Cette année, 115 000 visiteurs ont arpenté les allées du Sommet de l'Elevage pendant 4 jours.
Cette édition fut l'occasion pour la FNB, avec FNPL, FNO et FNEC de présenter, au ministre de l'Agriculture, et à plus de 500 lycéens, le "Manifeste pour un élevage de ruminants durable au service de territoires vivants" déjà cosigné par plus de 1000 élus locaux. L'occasion de rappeler que l'avenir de l'élevage ruminant sera déterminant pour les territoires, et qu'il n'est envisageable qu'en

## INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

**Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards**

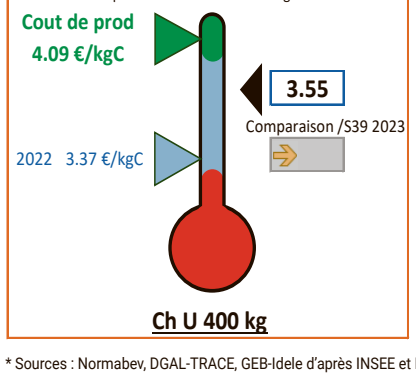
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO




*Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.*

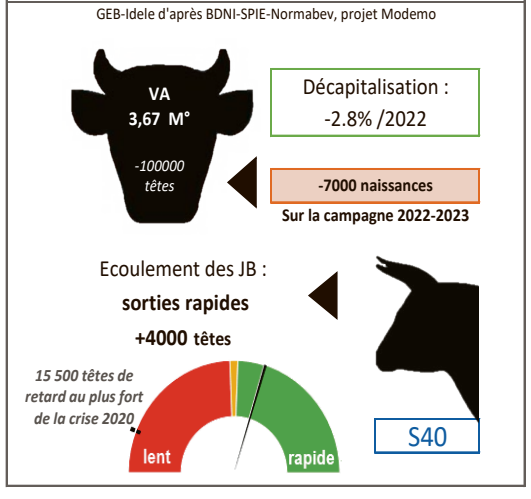
**Cotations françaises maigre**

D'après cotations GBM FranceAgriMer




**Effectifs d'animaux**

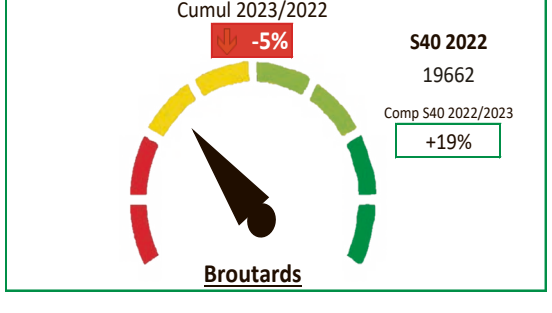
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo




**Exports vifs Italie**

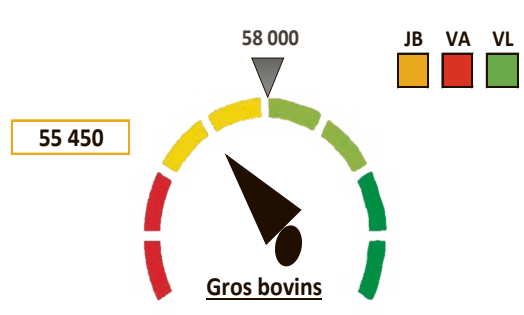
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 18 500 têtes




**Abattages hebdo gros bovins**

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)




**Indicateurs de prix de revient**

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

| | |
|---|---|
| 6.17 | Vache Charolaise R = (€/kg éc.) |
| 6.75 | Génisse R + (€/kg éc.) |
| 5.98 | Jeune Bovin U - (€/kg éc.) |
| 4.09 | Broutard 400 kg (€/kgvif) |

**1er semestre 2023**

**Le ciseau des prix....**

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

**En 25 ans...**

| | |
|---|---|
| +100% | Sur les prix à la consommation |
| +105% | Sur les charges en élevage |
| +80% | Sur les prix payés aux poducteurs |

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

## TENDANCES

### Synthèse générale

**Tendances des Marchés aux Bestiaux**
**Semaine 40**
**du 2 au 8 octobre 2023**

*Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.*

**Broutard(e)s :** les apports retrouvent un niveau plus habituel mais les incertitudes liées à la situation sanitaire mettent encore les cours sous pression, notamment en charolais. En limousins, ils ont plutôt tendance à se raffermir après avoir fort baissé la semaine dernière. En tous les cas, les bons lots plutôt lourds et vaccinés restent recherchés, au détriment de la marchandise plus moyenne, davantage triée. En laitonnes, les transactions sont fluides à des tarifs fermes.

**Gros bovins maigres :** les effectifs sont stables, même si la qualité est parfois hétérogène. Les cours sont sensiblement reconduits sur des ventes très dynamiques, notamment en jeunes vaches dont les volumes font défaut.

**Boucherie :** Les abatteurs limitent les apports. En races à viande, les bonnes vaches s'écoulent facilement à des cours reconduits tandis que la pression grandit sur les sujets d'entrée de gamme. La baisse continue en réformes mixtes et laitières.

**Veaux :** Le commerce est perturbé cette semaine. Les débouchés sont restreints, certains opérateurs sont absents, face à des volumes stables voire haussiers. Les cours s'en ressentent, à la baisse, en petits veaux R, O et P, tant en laitiers, qu'en croisés ou allaitants.

**Ovins :** En agneaux, la demande reste active permettant d'écouler facilement les volumes dans de bonnes conditions. Les lots sont globalement bien soignés. Les cours sont fermes, voire haussiers. En brebis, la demande est toujours active.

# PETITES ANNONCES

## Matériel

### Travail du sol

**18 -** Vends batteuse CS540 ; tracteur T7200 jumelage guidage RTX rotative Kuhn ; semoir 4 m ; charrue Grégoire 6 corps.
✆ 06 23 49 93 05

**26 -** Matériel: Vends charrue Kuhn multi master 152 3+2 herse plate 4M cultipacker.
✆ 04 75 9 12 80

**26 -** Vend bineuse lavande-thym 3 rangs, interface vérins protection disque + guide + 2 roues 18 30.
✆ 06 09 12 10 47

**74 -** Vends charrue Huard 4 socs 465, sécurité non stop hydraulique, un évacuateur à fumier curétable complet.
✆ 06 13 58 53 15

### Récolte

**18 -** Urgent, je suis à la recherche d'une moissonneuse-batteuse New Holland, 8070, 8060, ou éventuellement 8080. Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

**18 -** Vends pailleuse Kuhn Primor P bottes rondes ou carrées, commandes électriques, demeleur, TBE, prix 5.000 euros.
✆ 06 07 11 15 78

**58 -** Vends moissonneuse batteuse Clayson 135, coupe 3.60 m., état de marche, prix à débattre (4003)
✆ 03 86 37 64 77 HR

### Epandage

**38 -** Vends épandeur Deguillaume an 2005 TBE 2500 euros hérissons horizont PTAC 6500 kg.
✆ 06 30 52 99 57

## Divers

**01 -** Vds poële Godin (2005 - Eco rubis/ porte latérale) TB état, peu servi (maison secondaire) ; conduits d'évacuation + plaque de protection sol fournis; prix 850 euros à débattre.
✆ 07 57 58 15 44

**21 -** Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover-crop, - tracteur 4 RM (2401)
✆ 06 71 10 93 35

**Achète vieilles poutres**
**démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.**
**Tél. : 04 74 00 89 08**

**26 -** Cause retraite, vend remorque fruitière 4 palettes. appareil à désherber + rampe hydraulique, cultivateur 11 dents, herse d'irrigation sous frondaison complète, tuyau 9M.
✆ 06 74 40 59 63

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
**C2F-Agri 04 70 58 32 82**

**38 -** Vends herse plate Quivogne 4m; Combi semis herse rotative Kverneland elite 3m ; Semoir Nordsten NS 1030.
✆ 06 81 77 30 40

**42 -** Vds broyeur de haie TM45 Ferri, tbe, 4 000€.
✆ 09 80 69 71 46 HR




**58 -** Cause retraite vend nourrisseur veaux, grande capacité, - ratelier balles rectangulaires14 places, - barrières champ 4 + 5 m, - remorque auto-chargeuse 1006 pour plateau à fourrage TX36, 5.20 m., - vis à grain D160 Denis plus long. (4006)
✆ 03 86 50 05 79

**69 -** Cherche fumier de Bovins, même petite quantité.
✆ 06 10 43 35 81

**84 -** Vends serre BN multichapelle de 2 000 à 2 500 m2, à démonter 10 €/ m2 ou 25€ si démontée par moi-même
✆ 06 14 59 04 41

**84 -** 84- Vends caisse frigo 33m3, très bon état avec groupe en 380W, 1 porte latérale + 2 arrières.
✆ 06 49 59 87 21

**89 -** Vends tracteur 851-4 avec fourche mailleux MX480, TBE, - ratellier balles rondes ovins Galva avec toit, - nourrisseur à agneaux (4001)
✆ 06 31 41 77 32

**89 -** Vends presse MD Rivière Casalis, - épareuse Rousseau, - tracteur Volvo 650, - JD 3650, - Nissan 4x4 problème injecteur (4102)
✆ 06 33 98 50 39

### Elevage

**01 -** Vds louve à veaux tbé marque Marchand + mamette + pièces diverses.
✆ 06 81 87 23 36

## Véhicule

### Utilitaire

**21 -** Vends Fiat Ducato 120 multijet L1H1, charge utile, 1.4 T., 173 000 kms, 2009, attelage, 7 000 euros HT (4101)
✆ 07 81 42 30 66

**26 -** Vends 4 jantes LAND ROVER 5 trous bon état 80 euros les 4.
✆ 06 89 99 42 88

**34 -** Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

**71 -** Vends camion Mercedes L608 de 35 bétaillères, PL, année 1979, 287.000 km, C. ok.
✆ 03 85 25 83 76 HR

## Achat-Vente

### Récolte

**01 -** Part vds piquets acacia 1m80 excellente qualité possibilité de livraison important stock.
✆ 06 03 12 27 73

**26 -** Donne contre frais d'annonce 2 hectares d'abricotiers à couper pour bois de chauffage.
✆ 06 87 51 48 38

**26 -** Vds paille BR, foin PN 2023 qualité, livraison possible. Vibro 3 mètres, faucheuse débroussailleuse.
✆ 06 88 48 14 29

### Fourrage

**69 -** Vend belle paille bottes rectangulaires livraison par 10 ou 20 tonnes et foin de luzerne, et luzerne 2ème coupe, bottes rectangulaires.
✆ 04 74 00 30 70

Terres de Bourgogne Petites annonces
03 80 78 90 40

## Propriété

**26 -** Vends propriété agricole irriguée 50ha, 1 tenant, nombreux bâtiments.
✆ 06 14 94 31 22

**69 -** Viticulteur sérieux retraité propose gestion propriété viti suivi annuel, fourniture main d'oeuvre sérieuse sur région Beaujolais et Maconnais (4008)
✆ 06 10 43 35 81

**69 -** Vends vignes cru Mâcon blanc 1 ha 70, vignes cru Beaujolais Chiroubles et Fleurie (4007)
✆ 06 10 43 35 81

### Terrain

**38 -** Achète terrains agricoles à la Chapelle de la Tour ou communes voisines.
✆ 06 08 22 25 90

**69 -** Achète vignes mécanisables en crus Moulin à Vent, St Amour, et Beaujolais. Minimum 1 Ha.
✆ 06 10 43 35 81

### Immobilier

**42 -** Recherche exploitation agricole, ancienne ferme, terrain sur toute la Région Rhône Alpes Auvergne. Discrétion assurée tel au 06.74.47.20.20
✆ 06 74 47 20 20

## Location

### Agricole

**34 -** A louer vignes en production, cause retraite, Chardonnay, Viognier, Cabernet Sauvignon, total 6 ha, secteur Baillargues Mudaison. Domaine Dupont Fahn.
✆ 06 08 51 15 13

**73 -** Cherche exploitation agricole en location dép. 01, 03, 71, 58, 42, 73, 07, 38, 26, 84, 69, 63.
✆ 06 29 66 04 32

## Emploi

### Offre

**18 -** Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la rigueur, une grande motivation et une capacité d'adaptation, pour intervenir dans un Groupe d'Emploi Partagé (GEP) sur le secteur de Lury-sur-Arnon. Travail à effectuer : traite, alimentation entretien et manutention des bovins laits/ bovins allaitants/ caprins, travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travaux du sol, semis, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDD, à pourvoir actuellement – Connaissance du milieu agricole souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

**18 -** Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), pour être l'agent de remplacement de 6 exploitations, sur le secteur de Vailly-sur-Sauldre. Missions : traite, soins et alimentation des animaux (caprins, bovins laits, brebis laitières, bovins allaitants), travaux dans les champs, conduite de matériels. Durée : 35h/semaine, week-ends possibles. Rémunération (de départ) : 12.03€ (brut)/heure + 10% prime précarité + 10% congés payés. Kilomètres indemnisés. Poste en CDD du 02/01/2024 au 28/06/2024. (pouvant déboucher sur un CDI). Connaissances du milieu agricole vivement conseillées. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

## // PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

### 1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

### 2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

### 3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

### 4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
.....
Code postal : ..... Ville : .....
❑ Je joins un chèque de ..... €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de ..... €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque : .....

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

**Votre justificatif comptable**

**À découper et à conserver**
parue le : .....
Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : ..... € TTC
(dont TVA 20 % soit ..... €)

# PETITES ANNONCES

**recrute à BELLENOT-SOUS-POUILLY (21) :**

**1 TECHNICIEN DE CENTRE - BOUVIER AIDE AGRICOLE H/F - CDI**

- Gérer les flux et le tri des bovins (réception, manipulation, pesée, gestion de la traçabilité, expédition).
- Assurer le bien-être des bovins au centre : alimentation des bovins, suivi sanitaire.
- Assurer le nettoyage et maintenance du centre.
- Connaissances et aptitudes à la manipulation des bovins.

**Envoyez votre candidature à l'adresse suivante :**
***contactrh@sicarev.com***

**Cichy Manutention**

**concessionnaire Manitou/Yanmar**

***RECHERCHE MÉCANICIEN H/F.***

Contacter Mme Galland
au 03 86 40 91 00
ou envoyer votre candidature
à g.galland@cichy.fr



**AGENT AGRICOLE SECTEUR TONNERRE (89)**
**RECHERCHE COMMERCIAL (H/F)**

MASSEY FERGUSON

Pour vente de matériels agricoles
sur les secteurs : Yonne / Côte d'or / Aube
Poste en CDI

**Missions :** Développement du fichier client, conseil technique dans le choix du matériel, rédaction des devis et bons de commande
**Mise à disposition :** voiture,carburant,téléphoneportable,ordinateur portable, indemnisation frais de repas
**Rémunération :** fixe + commissions sur ventes

Envoyer CV + LM à lucas.fils@orange.fr
Contact téléphonique : 03 86 75 20 98

**73 -** Formateur techniques d'élevage, CAPA, Bac Pro. Temps plein, partiel ou vacation. CFPPA Savoie
✆ 04 79 25 42 02

**73 -** Formateur agroéquipement, CAPA, Bac Pro, BTSA. Temps plein, partiel ou vacation. CFPPA Savoie
✆ 04 79 25 42 02

**74 -** Recherche salarié maraîcher pour production 2 hectares (légumes, fleurs, aromatiques) sur St Jean d'Aulps. Collaboration, transmission et reprise possible.
✆ 06 08 42 53 68

## Animaux

## Bovin

**18 -** Vends choix de très bons reproducteurs charolais HBC, nés en oct.-déc. 2022 et janv. 2023, hivernés au pré, avec toutes garanties sanitaires, prix raisonnable, à choisir entre : fils de MAORI (élevage Goujat, 69) ; PLATINI (élevage Franck Melet, 03) ; POETE (élevage Pichard Hugues, 71), champion Sommet Elevage 2022 et Paris 2023 et plusieurs vêlages faciles pour génisses. SCEA Bonnichon-Lemasson, La Maison du Bois, 18370 St-Jeanvrin.
✆ Anthony : 06 07 62 33 74,
Jean-Marc : 06 07 91 98 08

**21 -** Élevage Charolais inscrits vend taureaux 18M + gros veaux d'automne TGS, livraison assurée GAEC LECHENAULT FRERES
✆ 06 24 24 69 93

**21 -** Elevage charolais en IA depuis 40 ans vends 17 taureaux 12 à 13 mois dont 7 pour génisses, tous génotypés. FN de 105 à113. Index élevage : ISERV103.8, - ALAIT 105,4,-IVMAT 106.3. 70 % vaches qualifiées RR. EARL du Montrond – Parisot Bruno et Vincent –La MotteTernant. (3904)
✆ 06 15 28 77 63

**21 -** Elevage charolais Baudot 21140 Mont et Massène vend taureaux apte de suite à la saillie, choix important. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps. (4002)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

**42 -** Vds taureaux prêts à saillir, race Prim Holstein, très bonne origine, TGS.
✆ 07 60 34 86 93

**58 -** Vends 10 taureaux 18 mois + veaux de l'année HBC, SC, vêlage facile, bonne qualité maternelle, GS, livraison assurée. EARL Colmont. (3202)
✆ 06 08 78 05 01
ou 06 99 25 33 53

**58 -** Vends taureaux 18 mois, - veaux reproducteurs HBC dont certain vêlage facile (4103)
✆ 06 37 43 86 56

**58 -** Elevage reproducteur Limousin vend génisses pour reproduction de 20 à 22 mois dont génisses SC, le tout de pères qualifiés. TGS. David Thoulé - Diennes Aubigny (4104)
✆ 06 10 09 65 69

**71 -** Portes ouvertes 12 et 13 octobre 2023, proche Charolles, 6 élevages charolais de Charolais Passion71. Devillard Jacques Pierre 06.81.90.94.97. Bernigaud Jacky 06.82.37.57.79. Delorme Eric 06.34.36.62.68. Pacaud Philippe 06.81.82.27.97. Gaec Barge-Federici 06.81.38.58.44, 06.72.17.29.66. Bajard Jean-Francois :
✆ 06 30 86 06 65

**71 -** Élevage limousin vend veaux reproducteurs type viande, finesse d'os, très dociles, IBR A, quelques uns avec le gène sans corne, pour plus de renseignements me contacter :
✆ 06 17 18 44 26

**71 -** Vds taureaux 18 ms et veaux repro. 1 an, type viande et élevage, 1 taureau HBC 5 ans, B. origine. Gaec Clément D et E, Ouroux-Sous-Ste-Marie.
✆ 06 87 11 29 47

**71 -** Vends taureaux HBC viande gabarit, vêlage facile. GAEC Goulliard - Toulon sur Arroux (4011)
✆ 06 74 09 49 89

**71 -** Vds, cause retraite élevage charolais HBC, 10 vaches pleines, 2 taureaux 30 mois, 11 génisses de 2 ans, 10 laitonnes, large choix de veaux reproducteurs. Pacaud Philippe.
✆ 06 81 82 27 97

**71 -** Vds bons taureaux de 18 mois et 1 de 30 mois HBC, TGS, Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ 06 07 75 81 61

**71 -** Vends cause maladie vache Higland, 3 et 7 ans, carte sanitaire, Saône-et-Loire.
✆ 03 85 91 59 57
ou 06 68 65 90 92

**89 -** Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs prêts à saillir, mâles 2023 -vaches,-génisses. Vente permanente femelles et reproducteurs.Livraison posible. GAEC Cadoux Père et Fils -89420 St André en Terre Plaine (3006)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX

## Caprin

**58 -** Vends cause cessation 40 chèvres alpines, prix à débattre (4004)
✆ 03 86 37 64 77 HR

## Ovin

**58 -** Vente d'herbe 25 ha de octobre à fin mars (pour ovins), région Prémery (4010)
✆ 06 44 87 39 59

**71 -** Vends TB béliers 18 mois, charollais-southdown.
✆ 06 72 75 71 09

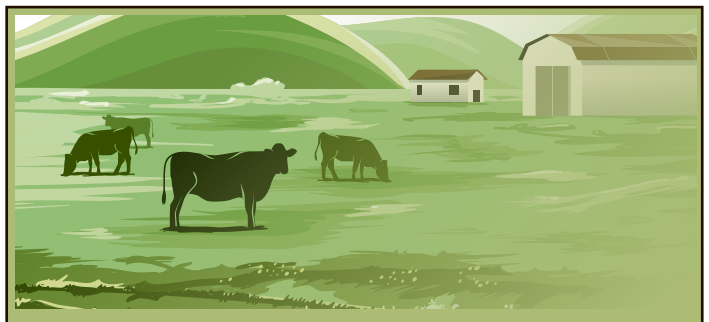
**74 -** Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

## Chien

**38 -** Achète chien truffier bon début pas sérieux s'abstenir.
✆ 06 40 89 50 73

## Equin

**69 -** Vends deux poneys, un mâle et une femelle, environ 18 ans, très calmes, aiment la compagnie, restés en poney club pendant 15 ans, habitués à être montés, 600 euros les deux, à venir récupérer dans le beaujolais.
✆ 06 77 61 43 02



**PORTES OUVERTES ÉLEVAGE**

**DU VENDREDI 13 au DIMANCHE 15 OCTOBRE**

| Christophe BEAUZON | Earl BEAUZON Alban | Nicolas BEAUZON |
|---|---|---|
| 06 83 98 87 62 | 06 88 78 99 53 | 06 47 76 43 44 |

**LES 3 ÉLEVAGES**
**VOUS INVITENT à DÉCOUVRIR leurs CHEPTELS à**
«Le Pavillon» 58290 MOULINS ENGILBERT
50 veaux de l'année - 15 taureaux de 18 mois
IBRA - Indemne BVD - Inscrits et non inscrits



Prix d'ensemble mâles National 2022

- 100 mâles
- 30 taureaux 18 mois
- génisses
- vaches

**Élevage charolais - HBC - TGS**
Gaec **CADOUX**
**89420 St. André en Terre Plaine**
**Tél. 06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71**

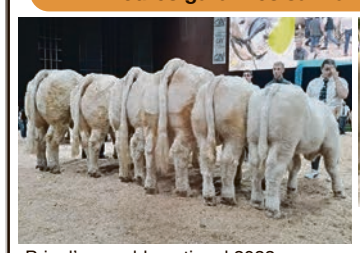
**Présentation UNIQUE en élevage !**
**PORTES OUVERTES à l'étable**
**27, 28 et 29 octobre 2023**
**Vente permanente de reproducteurs**

e-mail : gaeccadoux@yahoo.fr - https://gaeccadoux.com

**42e PORTES OUVERTES**
**Vendredi 20 • Samedi 21 • Dimanche 22**
**OCTOBRE 2023**

**Gaec FROIDUROT Vincent et Geoffrey**
7 rue Vorriots - 21450 Jours-lès-Baigneux
06 80 01 02 55 - 06 83 95 58 61
**Veaux en vidéo sur le site : simongenetic.com**

**Toutes garanties sanitaires et livraison assurées**



Prix d'ensemble national 2022



Présentation en exclusivité du nouveau système de contention JOURDAIN et de la nouvelle cage MARECHALLE

**PRÉSENTATION DE MATÉRIEL PAR LA SAS MANIÈRE**

C.R.A.I. · MARÉCHALLE · Simon Genetic · JOURDAIN · AXA · CIC · CHAPUIS FRÈRES

**Connaissez-vous notre page Twitter ?**

**Regardez-nous sur YouTube**

**Suivez-nos publications sur Instagram**

**Suivez-nous sur notre page Facebook**

# Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr

L'information vous accompagne partout !

**Ordinateur - Tablette - Smartphone**



# ANNONCES LÉGALES

## CÔTE D'OR

### // MODIFICATION

**REDUCTION DE CAPITAL NON MOTIVEE PAR DES PERTES (FIN DU DÉLAI DES OPPOSITIONS)**

**6 INV'EST**
Société à responsabilité limitée
au capital de 361 600 euros
Siège social : 152, rue des Vieilles Vignes
21600 LONGVIC
503 479 446 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17/07/2023 et du procès-verbal de la gérance en date du 21/09/2023, le capital social a été réduit d'une somme de 112.000 euros, pour être ramené de 361 600 euros à 249.600 euros par voie de rachat et annulation de 1.120 parts sociales appartenant à certains associés. La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :
ARTICLE 6 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : « Le capital social est fixé à trois cent soixante et un mille six cents euros (361 600 euros). »
Nouvelle mention : « Le capital social est fixé à deux cent quarante-neuf mille six cents euros (249.600 euros). » Pour avis - La Gérance

*AL23010033*

**TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL**

**MJD**
SASU au capital de 2000 euros
Siège
8 rue François Pompon
21800 SENNECEY-LES-DIJON

848243358 RCS DIJON

L'AGE du 20/07/2023 a transféré le siège au 7 Grande Rue 39300 LE PASQUIER.
Radiation au RCS DIJON et ré-immatriculation au RCS LONS-LE-SAUNIER

*AL23010056*

**TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL**

**FROMENT LEROYER**
SAS au capital de 42.685,72 euros
Siège social
55 avenue de la Bourdonnais
75007 PARIS
775 677 768 RCS PARIS

Le 1er juillet 2023, l'Associé unique de la société ayant pour Président M. Olivier FROMENT, 26 rue Pierre Dupont 94350 VILLIERS-SUR-MARNE a décidé de transférer le siège social au 7 rue du Marché 21210 SAULIEU. En conséquence la société sera radiée au RCS de PARIS et immatriculée au RCS. de DIJON

*AL23010087*

**CHANGEMENT DE GÉRANT**

**PAILLE EN QUEUE**
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social
10 rue des Grandes Varennes
Le Clos des Ducs
Parc d'Activités
21121 AHUY
442 622 502 RCS DIJON

L'AGE du 28/04/2023 a pris acte du décès de Madame Marie-Luce AUG, gérant, intervenu le 27/04/2021 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. La Gérance

*AL23010093*

Exco Socodec

**MODIFICATIONS DES STATUTS**

**LE COOK'N PATES**
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social
7, rue Dominique Ancemot
21120 IS SUR TILLE
843 059 064 RCS DIJON

**Transfert de siège + extension objet**
Par décision du 29 septembre 2023, l'associée unique a décidé d'étendre l'objet social à l'exercice de l'activité de Food-Truck, de transférer le siège social du 7, rue Dominique Ancemot, 21120 IS SUR TILLE au 8, impasse des Prenets 21580 AVOT à compter de ce jour, et de modifier en conséquence les statuts.

*AL23010145*

**TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL**

**M.M.G**
SCI au capital social de 1.000 Euros
Siège social
34 rue Cuvier
25700 VALENTIGNEY
RCS : 531 551 745 BELFORT

Le 19/09/2023, L'AGE de la société ayant pour objet la propriété, la gestion, l'acquisition à titre civil de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers, et une durée de 99 ans jusqu'au 08/04/2110 a décidé de transférer le siège social au 67 rue Beaumarchais, 21000 DIJON, à compter du 19/09/2023. En conséquence elle sera immatriculée au RCS de DIJON et radiée au RCS de BELFORT.

*AL23010149*

Capital social : 5000 euros.
Siège social : 1, Place du Docteur Jorrot, 21200 Beaune.
979510674 RCS de Dijon.
Aux termes d'une décision en date du 3 octobre 2023, à compter du 3 octobre 2023, l'associé unique a pris acte de la modification de la gérance de la société :- Madame Suzana SANTOS CARDOSO, demeurant 17, rue de Bligny, 21200 Montagny les Beaune (nomination).
Mention sera portée au RCS de Dijon.

*AL23010164*

**COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**FOURRIER**
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social
7 route de Dijon
21220 GEVREY CHAMBERTIN
533 469 656 RCS DIJON

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 31 JANVIER 2023, il résulte que le mandat de la société KPMG, Commissaire aux Comptes, est arrivé à expiration et qu'il a été décidé de ne pas procéder à son renouvellement, ni de désigner un nouveau Commissaire aux Comptes.
POUR AVIS La Gérance

*AL23010166*

**MODIFICATIONS DES STATUTS**

**TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL ET MODIFICATION DE LA GERANCE**
Dénomination : MCO
Forme : SARL
Capital social : 5 000 euros.
Siège social : Route de Saint Denis de Vaux - 71100 CHALON SUR SAONE.
751 864 430 RCS de Chalon sur Saône.
Aux termes de l'AGM en date du 01/08/2023, l'associée unique a décidé, à compter 01/08/2023, de :- transférer le siège social à 79 Rue du Fort de la Motte Giron - 21000 DIJON.- nommer en qualité de nouvelle gérante Madame Isabelle JORLAND, demeurant 79 Rue du Fort de la Motte Giron - 21000 DIJON pour une durée illimitée en remplacement de Madame Anne-Marie TORTILLER.
Modification de l'article 4 des tatuts.
Radiation du RCS de Chalon sur Saône et immatriculation au RCS de DIJON.

*AL23010170*

**MODIFICATION DU CAPITAL**

**ARCHPOINT**
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social
18 rue Buffon
Zac Porte de Beaune
Chez A2B Centre d'Affaires
21200 BEAUNE
903 999 746 RCS DIJON

Du PV des décisions de l'associée unique en date du 30 juin 2023, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 9 000 € pour le porter de 1 000 € à 10 000€, par incorporation de réserves.Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

*AL23010171*

**AVIS**

SAS BERLAN ATELIERS au capital de 4 000 euros Siège social : 13 Route de Bouze 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE 838 997 872 RCS DIJON. Aux termes du PV du 28/09/2023, l'associé unique a décidé d'adopter comme nouvelle dénomination sociale : BBIA; de modifier l'objet social qui devient l'étude, l'assistance et la prestation de services et de conseil dans le domaine des affaires et de la gestion d'entreprise ; la prise de mandat social dans toute entreprise ; la possession, l'acquisition, la négociation, la vente, le prêt de tous biens de nature mobilière et plus généralement tout bien de nature mobilière susceptible de faire l'objet d'un achat, d'une vente ou d'un échange; de transférer le siège social au 6 rue Drouhin 21190 PULIGNY-MONTRACHET; de transformer la société en SARL et de nommer gérant M. Benoit BOUSSIERE demeurant 6 rue Drouhin 21190 PULIGNY-MONTRACHET. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de Dijon.

*AL23010186*

**AVIS DE PUBLICITÉ**

**ALLEMA**
SARL au capital de 26 672 euros
Siège social : 3 Rue des Cornots
21110 MARLIENS
RCS DIJON 793 927 427

AGE du 25.09.23 – Augmentation du capital
AM : 174 000 €
NM : 255 000 €
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

*AL23010211*

**TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL**

**ALYRIS**
Société par actions simplifiée
au capital de 1.395.000 euros
Ancien siège social :
Route Départementale 114
21540 SOMBERNON
RCS : DIJON 879 314 730
Nouveau Siège social :
7 Boulevard Pierre et Marie Curie
42230 ROCHE LA MOLIERE
RCS : SAINT ETIENNE 879 314 730

L'AGE du 2 octobre 2023 a décidé de transférer le siège social de SOMBERNON (21540) Route Départementale 114 à ROCHE LA MOLIERE (42230) 7 Boulevard Pierre et Marie Curie, et ce à compter du 2 octobre 2023.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
POUR AVIS
Le Président

*AL23010226*

**TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL**

**NATURA'LYS PAYSAGE**
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 000 euros
Siège social : 6 Allée des Roses - 21190 MEURSAULT
814 415 527 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 6 Allée des Roses - 21190 MEURSAULT au 13 Rue de Montmeix - 21190 MEURSAULT, et ce, à compter du 30 septembre 2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis. La Gérance.

*AL23010230*

**TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL**

**HOTEL LE CASTEL LOUIS**
SARL au capital de 2 450 €
Siège social : 14 rue Gambetta
42000 SAINT-ETIENNE
800 306 813 RCS SAINT ETIENNE

Aux termes d'une décision en date du 11/09/2023, l'associé unique a décidé :
- de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale «HOTEL LE CASTEL LOUIS « par «HÔTEL ICI M'AIME» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
- d'étendre l'objet social aux activités de restauration traditionnelle et bar et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
- de transférer le siège social du 14 rue Gambetta, 42000 SAINT-ETIENNE au 4 Route de Paris, 21530 ROUVRAY à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.
La Société, immatriculée au RCS de SAINT ETIENNE sous le numéro 800 306 813 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de DIJON.
Gérance : M. Amine MEZIANI, 4 Route de Paris, 21530 ROUVRAY
Pour avis
La Gérance

*AL23010232*

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

**MODIFICATION DU CAPITAL**

AERO RESTAURATION SERVICE. SARL au capital de 7 622 € porté à 600 000 €. Siège social : 12 A route de Troyes, 21121 DAROIS. 443 254 271 RCS DIJON. Par décision du 28/08/2023, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 592 378 € par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Capital social : 7 622 €. Nouvelle mention : Capital social : 600 000 €. Pour avis La Gérance.

*AL23010233*

**NON DISSOLUTION MALGRE LES PERTES**

**LA JONCHERE**
SARL au capital de 162 500 euros
Siège social : 23, avenue Victor Hugo
21000 DIJON
832 626 873 RCS DIJON

Aux termes d'une décision du 4/9/2023, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis

*AL23010236*

**NON DISSOLUTION**

**BEAUN'OCCAZ**
SAS au capital de 5 000 €
4 Rue des Prévoles,
21200 BEAUNE
893.627.513 RCS DIJON

L'AG du 28/10/22 statuant dans le cadre des dispositions de l'art L. 225-248 du code du commerce a décidé de ne pas dissoudre la société.
RCS DIJON.

*AL23010243*

### // GÉRANCE

**Jean-Yves HADDAD**
Avocat
75 avenue des Vosges
67000 STRASBOURG

**CESSION DE FONDS DE COMMERCE**

Suivant acte sous seing privé en date du 08 septembre 2023, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de DIJON 1 le 18 septembre 2023, sous dossier n°2023 00045603 et référence 2104P01 2023 A 02440,
La SELARL PHARMACIE DES PERRIERES, société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 5.000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le n° 887 535 839, dont le siège est sis 6 bis boulevard de l'Ouest à 21000 DIJON,
a vendu à Monsieur Mathieu LAMIA, né le 26 août 1994 à DIJON, demeurant 1 rue du Moulin à 21370 PLOMBIERES LES DIJON,
le fonds de commerce d'officine de pharmacie sis à DIJON (21000) – 6 bis boulevard de l'Ouest, objet d'une inscription au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 887 535 839, ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendant, moyennant le prix de 12.000,00 euros.
La prise de possession a été fixée au 10 septembre 2023.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au 6 bis boulevard de l'Ouest à 21000 DIJON.
L'adresse de correspondance a été fixée chez Maître Jean-Yves HADDAD, avocat au Barreau de Strasbourg, 75 avenue des Vosges, 67000 STRASBOURG.
Pour insertion légale.
Jean-Yves HADDAD, avocat

*AL23010161*

### // DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

**AVIS**

Appel à Candidatures du 09/10/2023
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
CHARNY et MONT-SAINT- JEAN : Objectif: Maintien des exploitants sur les parcelles louées
CHARNY: Prés et terres - Urbanisme : RNU - 2 ha 20 a 20 ca
- Le champ du four: ZB-31 - Les champs prouveres: ZE-22
MONT-SAINT-JEAN: Prés, terres, landes, vignes, bois - Urbanisme : RNU
60 ha 15 a 11 ca
- Aux bayonnes: B-396-403-409 - Aux loires: A-622-624 - Bas de l echelle: B-439-440-443-444-447-448-450-753[449] - Caron beret: A-843-845-846-864-868-871-877 - Champ noir: E-428 - Champs des rates: A-836-837 - Croix l ormeau: B-438 - Derriere chez moine: A-824-830-831 - En cognan: B-487-488-489-490-491-492-495-496-500-503-504-505-506-755[493]-757[501] - En crais: A-372 - Haut de la reippe: A-797 - Larrey sainte pelagie: E-359-360
- Les gros perrons: B-255 - Les plantes: B-548-549-550-602-604-605 - Piece dame claudine: B-16-17-19-25 - Piece I homme: A-628 - Piece ronde: B-5-7-9-10 - Sourdain: E-401 - Sous montberthaut: B-385
- Sur la loire: B-451-454-457 - Sur les angluez: B-433-435 - Sur popin: B-459 - Vigne suchon: B-525-530
COUCHEY: Terres - Urbanisme : Zone A du PLU - Libre
1 ha 45 a 75 ca
- Les petits guets: AE-24
PERRIGNY-LES-DIJON: Terres - Urbanisme: Zone Ap du PLUi DIJON Métropole - Libres
36 a 92 ca - Au patare: BE-158(J)-158(K)
COUCHEY: Terres - Urbanisme : Zone A du PLU - Libre
80 a 20 ca
- Le bois davot: ZC-7
FIXIN: Terres - Urbanisme : Zone N du PLU - Libre
1 ha 24 a 74 ca
- Le jardinot: AH-44[3]
FENAY: Terres - Urbanisme : Zone A du PLUi DIJON Métropole - Libre
33 a 58 ca
- Les cotes: ZC-23
PERRIGNY-LES-DIJON: Terres - Urbanisme: Zone Ap du PLUi DIJON Métropole - Libres
27 a 39 ca
- En charmois: A-596-597
CURTIL-VERGY, VILLARS-FONTAINE et SEGROIS : Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles de terres louées
CURTIL-VERGY: Terres - Urbanisme : RNU - 1 ha 09 a 00 ca
- Les corvees: ZA-310[212](J)-310[212](K)-310[212](L)
SEGROIS: Terres et landes - Urbanisme : zones A, As, Nr du PLU
5 ha 41 a 08 ca
- La fontaine aux chevaux: ZB-170[68] - La grande corvee: ZB-137[116] - Les martennes: ZB-33-172[164](J)-172[164](K)
VILLARS-FONTAINE: Parcelle boisée - Urbanisme : zone N du PLU
81 a 60 ca
- Les lapinieres: ZB-44
CHAMBOLLE-MUSIGNY: Vigne AOP Chambolle 1er Cru «Les plantes» - Urbanisme : RNU - Objectif : Maintien du fermier en place
9 a 93 ca
- Les plantes: AH-106
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose de louer le bien foncier suivant :
MARSANNAY-LA-COTE: Terres – Urbanisme : Zone A du PLUi
2 ha 28 a 50 ca
- 'La raquette': ZB- 25
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 30/10/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

*AL23010225*

### // DISSOLUTION-LIQUIDATION

**DISSOLUTION**

SCM JOELLE EICHELBERGER ET EDITH POITOUT
SCM au capital de 304,90 euros
Siège social : 16 rue Buffon
21140 SEMUR EN AUXOIS
333 108 744 RCS DIJON
L'assemblée générale décide la cessation d'activité de la société au 4 août 2023 et nomme en qualité de liquidateur amiable pour la durée de la liquidation Madame Edith DUPONT.
Mention sera faite au RCS de DIJON.

*AL23010199*

Exco Socodec

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

**CRD DEVELOPMENT**
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège : 33, rue des Roseaux,
21380 ASNIERES LES DIJON
Siège de liquidation : 33, rue des Roseaux,
21380 ASNIERES LES DIJON
841 920 465 RCS DIJON

L'Assemblée Générale des associés du 28 septembre 2023 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Claire RADUREAU demeurant 28, rue Hallebardier 37000 TOURS de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

*AL23010193*

**DISSOLUTION ANTICIPÉE**

Dénomination : CAP IMMOBILIER.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 3000 euros.
Siège social : 58 Rue DE LA REPUBLIQUE, 21250 SEURRE.
490789948 RCS de Dijon.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 4 octobre 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 septembre 2023. Monsieur Sébastien FARINOT, demeurant 11, rue de la Mairie 21250 Montagny les Seurre a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.

*AL23010195*

### // CONSTITUTION

**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution au RCS de DIJON de la société HWiTS, SARL au capital de 10 000 euros, Durée : 99 ans, Siège social : 7 Bis rue du Chapeau Rouge, 21000 DIJON, Objet social : Toutes activités et prestations liées à l'informatique et aux technologies de l'information et de la communication notamment installations, configurations, maintenance. Le Gérant est Monsieur Muhammad Haseeb Ur REHMAN, 115 avenue Maréchal Lyautey, 21000 DIJON.Pour avis - La Gérance

*AL23010159*

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 25 septembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée,
Dénomination : DIGITAL INFORMATIQUE SERVICE 21,
Siège : 38 Petite Rue – 21590 SANTENAY,
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés,
Capital : 3 000 euros constitué uniquement d'apport en numéraire,
Objet : Assistance informatique aux particuliers et professionnels ; Achat, vente, maintenance et réparation de tout matériel informatique ; Numérisation de vidéos anciennes ; Assistance administrative aux particuliers ; Création de sites web.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective, Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions,
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre,
Agrément : Les cessions d'actions au profit de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés,
Président : Monsieur Fabien SOREZ demeurant 38 Petite Rue – 21590 SANTENAY,
Directeurs Généraux :
- Madame Emeline DUPIN demeurant 38 Petite Rue – 21590 SANTENAY,
- Monsieur Olivier SOREZ demeurant 16 Grande Rue – 25110 AUTECHAUX,
- Monsieur Patrice KIBLER 5 Grande Rue – 21440 VAUX-SAULES,
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis.

*AL23010178*

**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution au RCS DIJON de la société FDF, SARL au capital de 1 000 €, Siège social : 19 Avenue Françoise Giroud 21000 DIJON, Durée : 99 ans, Objet social : La restauration rapide sur place, à emporter et en livraison, la vente de boissons sans alcool ; la mise disposition de stands équipés à d'autres enseignes dans la restauration. Le gérant est Monsieur Zakaria AOUISSI, demeurant 15 Rue du 27eme Régiment d'Infanterie 21000 DIJON.
Pour avis - La Gérance

*AL23010179*

S.J.B. Société d'Avocats

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PUITS (Côte d'Or), du 27 septembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SAS DE LA BLONDE
Siège : 16 Rue de Nesles, 21400 PUITS
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 5 000 euros
Objet : Toute activité liée à la production, la distribution, la vente et la promotion de l'électricité d'origine renouvelable - Exploitation d'installations de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil dont les générateurs sont intégrés à des bâtiments.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Nicolas CHAUVE, demeurant 16 Rue de Nesle – 21400 PUITS
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

*AL23010180*

Exco Socodec

**IMMATRICULATION**

**3RL**
**Société par actions simplifiée**
**au capital de 1 000 euros**
**Siège social : Immeuble Baccara - 18 A Avenue de Langres, 21000 DIJON**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 03 octobre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : 3RL
Siège : Immeuble Baccara - 18 A Avenue de Langres, 21000 DIJON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de participations dans diverses sociétés industrielles, commerciales, libérales, agricoles et immobilières ; L'animation des filiales ; L'assistance administrative, financière, commerciale et de gestion à ses filiales ou à toutes sociétés dans lesquelles elle détient une participation ; L'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de tous bien, droits et valeurs mobilières de tous types et de tout instruments financiers ; notamment la souscription de contrats de capitalisation, parts de sociétés civiles de placement immobilier (SCPI, OPCI), ceci dans le cadre notamment de la gestion et la transmission du patrimoine familial ; L'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de biens meubles, notamment d'œuvres d'arts et de voitures de collection, ceci dans le cadre notamment de la gestion et la transmission du patrimoine familial ; L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirectement par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ; Et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirecte à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Romain MIOT, demeurant 4, impasse du Château – 71350 PALLEAU, né le 18/09/1987 à POITIERS (86), de nationalité française.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

*AL23010189*

Exco Socodec

**AVIS DE CONSTITUTION**

IMMATRICULATION

**LLB**
**Société par actions simplifiée**
**au capital de 1 000 euros**
**Siège social : Immeuble Baccara - 18 A Avenue de Langres, 21000 DIJON**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 03 octobre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : LLB
Siège : Immeuble Baccara - 18 A Avenue de Langres, 21000 DIJON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de participations dans diverses sociétés industrielles, commerciales, libérales, agricoles et immobilières ; L'animation des filiales ; L'assistance administrative, financière, commerciale et de gestion à ses filiales ou à toutes sociétés dans lesquelles elle détient une participation ; L'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de tous bien, droits et valeurs mobilières de tous types et de tout instruments financiers ; notamment la souscription de contrats de capitalisation, parts de sociétés civiles de placement immobilier (SCPI, OPCI), ceci dans le cadre notamment de la gestion et la transmission du patrimoine familial ; L'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de biens meubles, notamment d'œuvres d'arts et de voitures de collection, ceci dans le cadre notamment de la gestion et la transmission du patrimoine familial ; L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirectement par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ; Et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirecte à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Lucas BOUCHEROT, demeurant 10, rue du Loup – 39500 TAVAUX, né le 28/07/1993 à DIJON (21), de nationalité française.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

*AL23010192*

# ANNONCES LÉGALES

**CABINET FIDACT - ALAIN BALLET**
Droit des sociétés - Droit fiscal
6 rue de la Trémouille
71100 CHALON SUR SAONE

## MEUNIER

Avis est donné de la constitution d'une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination :** MEUNIER. **Capital :** 2 000 euros. **Siège :** 42 Grande Rue,21700 NUITS ST GEORGES. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. **Objet :** L'exploitation de tous fonds de commerce de boulangerie,pâtisserie, viennoiserie, glaces, snack, traiteur,petite restauration. **Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. **Président :** Monsieur Roman MEUNIER, demeurant 54 Route de Verdun, 21200 BEAUNE. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS, Le Président

*AL23010204*

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 21 septembre 2023, à Quincy le Vicomte.
Dénomination : IMMO MAROT.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 3 Chemin de Valoup, 21500 QUINCY LE VICOMTE.
Objet : l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la vente, la location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis et biens immobiliers dont elle pourra devenir propriétaire.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Montant des apports en numéraire : 1000 euros.
Cession de parts et agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Agrément dans tous les autres cas.
Gérant : Madame Prescilia MAROT, demeurant 3 Chemin de Valoup, 21500 QUINCY LE VICOMTE
Gérant : Monsieur Philippe MAROT, demeurant 4 Grande Rue, 21500 ERINGES
La société sera immatriculée au RCS DIJON.
Pour avis.
Les gérants

*AL23010246*

**Etude de Maîtres Pascal PETITJEAN et Elvire PETITDEMANGE,**
Notaires associés à NANCY
(Meurthe et Moselle),
2, Rue Georges de la Tour

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Pascal PETITJEAN, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée « Pascal PETITJEAN et Elvire PETITDEMANGE, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à NANCY, 2, rue Georges de la Tour, le 6 octobre 2023, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La dénomination sociale est : SCI DU CHATEAU DE SAVIGNY LES BEAUNE.
Le siège social est fixé à : SAVIGNY-LES-BEAUNE (21420), 6 rue Soeur Goby.
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : DIX MILLE EUROS (10.000,00 EUR).
Les apports sont en numéraire.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du cessionnaire, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné par une décision extraordinaire.
Le gérant est Monsieur Christophe PONT et Madame Lydie FOISSEY demeurant 6 rue Sœur Goby, à SAVIGNY LES BEAUNE.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au R.C.S de NANCY.
Pour avis
Le notaire.

*AL23010254*

# NIÈVRE

## // MODIFICATION

## MODIFICATION DU CAPITAL

### EURL BELLON

Société à responsabilité limitée
au capital de 460 000 euros
Siège social
13 Avenue de la République
58260 LA MACHINE
511 814 618 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision de l'associée unique du 30.06.2023, il résulte que le capital a été augmenté de 1.340.000 euros, pour être porté à 1.800.000 euros, par incorporation de réserves, à partir du même jour. Les articles numéros « 6 Apports » et « 7 Capital social » des statuts ont étés modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis, La Gérance.

*AL23010133*

## NON DISSOLUTION

### CAFE DE LA FERMETE

SARL à associé unique
au capital de 10 000 euros
Siège social
LA FERMETE (58160)
7 Place de la Mairie
921 385 688 RCS NEVERS

DAU du 28.06.2023 : non dissolution de la société conformément aux dispositions de l'article L 223-42 du Code de commerce.

*AL23010144*

## CHANGEMENT DE GÉRANT

### MECANO SOUDURE CHAPERON

Société à responsabilité limitée
au capital de 260 000 euros
Siège social
VAUMERY 58120 BLISMES
842 075 749 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte SSP du 01/07/23, l'associé unique a pris acte de la démission de Monsieur Jean-Michel CHAPERON de ses fonctions de gérant et son remplacement par Monsieur Romain CHAPERON à compter de la même date pour une durée illimitée. Pour avis et mention La Gérance

*AL23010160*

## MODIFICATION DU CAPITAL

### GAEC DE CUSSY

Société Civile
au capital social de 196 000 euros
Siège social : Cussy -
58370 VILLAPOURÇON
RCS NEVERS - N° 423 459 551

Suivant délibération d'AGE du 15 septembre 2023, le capital social a été porté à 298 000 euros par incorporation de créance de Mme Françoise BOISSE.
Les modifications statutaires seront déposées au RCS de NEVERS.
Pour avis et mention, les gérants

*AL23010172*

## CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

### C.A.C.E.N GROUPE TAPIN

Société par actions simplifiée
au capital de 130 100 euros
Siège social : ZA des Bardebouts
58150 POUILLY SUR LOIRE
908 226 566 RCS NEVERS

Par décision de l'AGE du 02.10.2023 :
Mention caduque : Directeur général : M. Romain TAPIN demeurant 7 Beauregard 58310 Saint-Amand-en-Puisaye
Pour avis.

*AL23010190*

## CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

### PROXY TELECOM

Société par actions simplifiée
au capital de 23 000 euros
Siège social : 53 Rue Albert Camus,
58000 NEVERS
450 256 136 RCS NEVERS

Décisions de l'associée unique du 28/09/2023 entrant en vigueur au 01/10/2023 :
Nouvelles mentions :
- Directeur Général : la société « HOLDING GP », société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros sise 53, rue Albert Camus 58000 NEVERS (979 636 289 RCS NEVERS)
- Directeur Général : la société « HOLDING LP », société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros sise 53, rue Albert Camus 58000 NEVERS (979 640 067 RCS NEVERS)
Pour avis.

*AL23010201*

## MODIFICATIONS

### HOLDING PROXY INVESTISSEMENT

Société à responsabilité limitée
au capital de 205 000 euros
Siège social : 53 rue Albert Camus
58000 NEVERS
534 576 657 RCS NEVERS

Par AGE du 28/09/2023 prenant effet au 30/09/2023 au soir :
- Mention caduque : Co-gérant : M. Francis LAROCHE demeurant 15 rue de la Fosse aux Loups, 58000 NEVERS.
Pour avis.

*AL23010213*

## MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

**SOCIETE DE THANATOPRAXIE NIVERNAISE - STN**
**Société par Actions Simplifiée au capital de 8 000 €**
**Siège social : 33, route de Cours – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE**
**539 747 584 RCS NEVERS**

Aux termes de ses décisions du 24/07/2023, l'Associée Unique a décidé à compter du 01/08/2023 d'étendre l'objet social aux activités suivantes : acquisition, administration, exploitation par location ou autrement, aliénation de tous immeubles et biens immobiliers et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

*AL23010215*

## ETS SIMEON

Par décisions en date du 21 juillet 2023, l'associé unique de la société ETS SIMEON, SARL au capital de 2.000 €, dont le siège social est à VARENNES-VAUZELLES (58640) – 16, Route de Paris, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 852 305 127, a décidé de nommer en qualité de gérant de la Société, à compter du 21 juillet 2023 et pour une durée illimitée, M. Yannick AMIOT demeurant à VARENNES-VAUZELLES (58640) – 7, rue Montaigne, en remplacement de Mme Carine DIODONNAT, demeurant à NEVERS (58000) - 29 Rue de la Rotonde, gérante démissionnaire de ses fonctions à compter de ce même jour. Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis.

*AL23010229*

## MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

### 3o2ai

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1.164.001 euros
Siège social : 18 Rue Molière -
58000 NEVERS
845 111 095 RCS NEVERS

Il résulte des décisions de l'associé unique du 09 octobre 2023 que l'objet social a été modifié comme suit :
**Ancienne mention :**
- le conseil aux entreprises, aux collectivités et aux associations ;
- le conseil en développement commercial ;
- la gestion d'actif financier et d'actif immobilier.
**Nouvelle mention :**
- le conseil aux entreprises, aux collectivités et aux associations ;
- le conseil en développement commercial ;
- le conseil en communication et community management;
- le conseil, la conception, l'étude, l'analyse, l'équipement, l'installation, la gestion,l'utilisation et l'amélioration de systèmes informatiques;
- le conseil, la conception, l'organisation, la mise en œuvre et la commercialisation de séances d'activités de Loisirs et de divertissements ludiques et créatifs;
- la mise à disposition d'espaces de travail partagés, la mutualisation de moyens ainsi que la fourniture de services administratifs liés aux activités de bureau;
- la gestion d'actif financier et d'actif immobilier et notamment l'acquisition d'immeubles et biens mobiliers, la location meublée ou non meublée et la gestion de tous biens immobiliers et mobiliers
Pour avis

*AL23010256*

## // GÉRANCE

## VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET ARTISANAL

ACTE SOUS SEING PRIVE en date à NEVERS (Nièvre) du29/09/2023 enregistré à service de la publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS le 04/10/2023 dossier 202300019679, référence 5804P01 2023 A 00628 VENDEUR : la société SECURITE 58, société à responsabilité limitée au capital de 5.000 euros ayant son siège social à COULANGES-LES-NEVERS (Nièvre) - 39 rue du Maréchal Leclerc,immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 518 010 756 ACQUEREUR : la société TACTICAL PROTEC SECURITE, société par actions simplifiée au capital de 2.000 euros dont le siège social est à SEMUR-EN-AUXOIS (Côte d'Or) - 5 Bis rue Voltaire, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 883 312 704 DESIGNATION DU FONDS : Un fonds de commerce de gardiennage, ronde de sécurité,sécurité, surveillance, intervention sur alarmes sis et exploité à COULANGES-LES-NEVERS (Nièvre) - 39 rue du Maréchal Leclerc, pour l'exploitation duquel le VENDEUR est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 518 010 756 PRIX : 150.000 euros JOUISSANCE : le 01/10/2023 OPPOSITION : Pour la réception des pièces, des oppositions et des correspondances il est fait élection de domicile au cabinet NOVO CONSEILS sis à NEVERS (Nièvre) - 15 rue Adam Billault dans les 10 jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi. Pour avis

*AL23010248*

## // VENTE AUX ENCHÈRES

## VENTE AUX ENCHÈRES

SCP E.CAVET-JACOB
Notaire14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Vente de parcelles boisées - droit de préférence
En application des articles L 331-19 et suivants du code forestier, avis est donné de la vente des biens suivants :
-A COSNE-COURS-SUR-LOIRE (NIÈVRE) 58200 Lieu-dit Bois de la Fosse, et autre lieudit.
Figurant ainsi au cadastre :
Préfixe Section N° Lieudit Surface
091 A 421 Bois de la fosse 00 ha 13 a 56 ca
091 A 512 Le grand buisson 00 ha 23 a 70 ca
-A SAINT-LOUP (NIÈVRE) 58200 Lieu-dit Buisson Jacon.
Figurant ainsi au cadastre :
Section N° Lieudit Surface
ZN 105 Buisson Jacon 00 ha 21 a 43 ca
ZN 184 Buisson Jacon 00 ha 10 a 02 ca
ZN 187 Buisson L'Abbe 00 ha 01 a 87 ca
-A ALLIGNY-COSNE (NIÈVRE) 58200 Lieu-dit Le Bois des Jarielles, et autre lieudit.
Figurant ainsi au cadastre :
Section N° Lieudit Surface
YA 59 Le Gros Buisson 00 ha 04 a 86 ca
ZH 57 Le Bois des Jarielles 01 ha 80 a 05 ca
ZK 88 Le Chêne Droit 00 ha 14 a 50 ca
YD 215 Le Patureau de Bois Joly 00 ha 55 a 42 ca
ZH 39 Les Bois Clairs 00 ha 01 a 70 ca
ZK 80 Le Chêne Droit 00 ha 10 a 10 ca
ZL 111 Champ des Anes 00 ha 03 a 41 ca
ZY 141 La Vallee Perrin 00 ha 05 a 30 ca
Moyennant le prix de 4.340,00 euros, payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique.
Frais en sus à la charge de l'acquéreur.
Cette vente aura lieu aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière.
Le transfert de propriété aura lieu le jour de la signature de l'acte authentique de vente et l'entrée en jouissance aura lieu le même jour, par la prise en possession réelle, l'immeuble étant libre de toute location ou occupation.
Les propriétaires d'une parcelle boisée contiguë aux biens ci-dessus désignés, disposent d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en Mairie de COSNE COURS SUR LOIRE, SAINT LOUP et ALLIGNY COSNE, pour faire connaître à Maître Emeline CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (58200), 14 Rue du Maréchal Leclerc, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par remise contre récépissé, qu'ils exercent leur droit de préférence, aux prix et conditions contenues dans les présentes.
Le droit de préférence n'est plus opposable au vendeur en l'absence de réalisation de la vente dans un délai de deux mois à compter de la délibération d'exercice de ce droit par son bénéficiaire.
Ce droit de préférence s'exerce sous réserve d'éventuels autres droit de préemption qui seront purgés après le présent droit de préférence.
Rappel de l'article L 331-12 alinéa 3 : lorsque plusieurs propriétaires de parcelles contiguës exercent leur droit de préférence, le vendeur choisit librement celui auquel il souhaite céder son bien.
POUR AVIS
Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire

*AL23010177*

## // DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de LANGERON: ZONE NC
Avec bâtiment d'exploitation
1 ha 36 a 67 ca
- Saint martin: C-141(A)-141(Z)-560[440]
Cmne de MAGNY-COURS: ZONES N et A
8 ha 81 a 96 ca
- La foret de sciot: A-507-516-523(B) - Le darlot: A-460 - Les gravieres: AH-33[30] - Pont des pelles: C-83(J)-83(K) ZI-59[29]-62[649]
Cmne de MAGNY-COURS: ZONES 2AUa / 1Aue
Terrain à bâtir
3 ha 88 a 86 ca
- Chaume legare: AE-44[24] - Le bourg: AD-118[232]

Cmne de MOUX-EN-MORVAN: ZONE RNU
1 ha 14 a 80 ca
- Le haut des champs: F-688
Cmne de SAINT-ANDELAIN: ZONES A et N
57 a 97 ca
- La couture: C-1011(C) - Le champ de la foret: D-642
Et, par extension, Cmne de MESVES-SUR-LOIRE: ZONES A et N
29 a 90 ca - La grosse pierre: ZL-71
Cmne de POUILLY-SUR-LOIRE: ZONES A et N
20 a 65 ca
- Les asserts: ZB-95[27]
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 06/11/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

*AL23010240*

## AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Par testament olographe du 15 novembre 2017, déposé au rang des minutes de Me Sophie KOWAL, notaire associé à CORBIGNY(58800), suivant procès-verbal de description en date du 03octobre 2023, Madame Gisèle Jacqueline MARTIN, en son vivantre traitée, ayant demeuré à CERVON (58800), La Vallée de Certaines, née à PARIS (75013), le 10 avril 1927, veuve de Monsieur Henri René Lucien BOUREAU, décédée à CORBIGNY(58800), le 31 décembre 2022, a institué des légataires universels.
Les oppositions devront être adressées à Me Sophie KOWAL,notaire associé à CORBIGNY, 22 Avenue du Champ de Foire, en charge du règlement de la succession, dans le délai d'un mois à compter de la date de réception de l'expédition du procès-verbal de dépôt et d'ouverture dudit testament au greffe du Tribunal de Grande Instance de NEVERS.

*AL23010182*

## // DISSOLUTION-LIQUIDATION

## DISSOLUTION

### CENTRE D'IMAGERIE MÉDICALE

CIM
SELARL au capital de 1 000 €
Siège social : 13 rue du général de gaulle
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
824 604 391 RCS NEVERS

Aux termes de l'AGE du 15/09/2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 01/10/2023, et sa mise en liquidation.
A été nommé Liquidateur M. Marc ROUSSET demeurant 13 RUE GEN DE GAULLE, 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 13 rue du général de gaulle 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

*AL23010202*

**ETC**
2 rue des Ardoisiers
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

## DISSOLUTION

### LE VAL EN BALANCE

EURL au capital social de 1000 Euros
Siège social
3 route de Donzy 58200 ST PERE
902 001 809 RCS NEVERS

Le 31 août 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 1er septembre 2023. Monsieur Mirco BOSLAND demeurant 18 route de Bouhy 58200 ALLIGNY COSNE, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 3 route de Donzy 58200 ST PERE. Pour avis.

*AL23010129*

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

### EARL DU GOUILLAS en liquidation

Siège de liquidation
Le Gouillas 58800 CHAUMOT
Au capital de 283 410 euros
R.C.S. NEVERS - N°517 725 230

L'assemblée générale réunie le 11 septembre 2023 a approuvé. les comptes définitifs de liquidation à effet du 31 décembre 2022, déchargé Mme FICHOT Florence, demeurant Le Gouillas. 58800 CHAUMOT de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la. liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de Nevers. Pour avis, le liquidateur.

*AL23010135*

## DISSOLUTION ANTICIPÉE

### CTM A

Société à responsabilité limitée
unipersonnelle
au capital de 2 000 euros
Siège social
4 chemin de la garenne
58600 FOURCHAMBAULT
499 656 734 RCS NEVERS

Le 28.09.2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour. M Franck VITAL demeurant 4 chemin de la Garenne 58600 FOURCHAMBAULT a été nommé liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au 4 chemin de la garenne 58600 FOURCHAMBAULT. Pour avis.

*AL23010143*

## DISSOLUTION

### SARL LA FERTE

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social
10, rue de l'Etape - 58220 DONZY
RCS NEVERS 501 616 965

Le 30.12.2022, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Madame Anne Marie-Mercier, demeurant 10 rue de l'Etape 58220 DONZY, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 7 Le Boulay - 58220 PERROY.
Pour avis.

*AL23010146*

**SCP S. KOWAL et E. DIAS-SOUVANT**
Notaires associés à Corbigny (58800)
22 Avenue du Champ de Foire

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

### SCI POUSSIGNOL En liquidation

Société civile immobiière
au capital de 2 000,00 euros
Siège social
BLISMES (58120), Poussignol
SIREN : 450.567.755

Par décision collective des associés en date du 25 septembre 2023, les associés ont approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur : Madame Margreta UNINGE, demeurant à BLISMES (58120), Route de Moulins Engilbert, et constaté la clôture de la liquidation.Les comptes seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.Aux termes de la même décision, il a été attribué à chaque part un actif net de 4 972,10€ réglé par les associés.
Pour avis : le liquidateur.

*AL23010165*

## SNC DU MARAIS EN LIQUIDATION

### SNC DU MARAIS

en liquidation
Domaine du Marais
58470 GIMOUILLE
Au capital de 1 000 euros
RCS NEVERS - 830 377 974

L'assemblée générale réunie le 18 septembre 2023, a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 31 décembre 2022, déchargé M. GRAILLOT Thierry, demeurant Domaine du Marais 58470 GIMOUILLE de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation ont été déposés au RCS de NEVERS. Pour avis et mention, le liquidateur

*AL23010209*

## DISSOLUTION

### SORG

SARL au capital de 5000 €
Siège Social : 1 AVENUE DU 8 MAI 1945
58660 COULANGES LES NEVERS
508964160 RCS de NEVERS

Par AGE du 01/10/2023, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 01/10/2023.
M. GROS PHILIPPE 1 AVENUE DU 8 MAI 1945 58660 COULANGES LES NEVERS a été nommé liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé chez le liquidateur
Mention au RCS de NEVERS

*AL23010218*

## DISSOLUTION

**SCI Due Principi**
**Société Civile en liquidation au capital de 100 €**
**Siège Social : 1 Bis, Rue Franc Nohain – 58000 NEVERS**
**828 085 365 RCS NEVERS**

Aux termes d'une AG Mixte du 28/06/2023 il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.
M. Franck LESAQUE dt à SAINT ELOI (58) - 31, rue des Chapelleries a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à SAINT ELOI (58) - 31, rue des Chapelleries. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

*AL23010224*

## DISSOLUTION

### RE-FER FRANCE

SASU au capital de 10 000 €
Siège social : 1 route de la Marche
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
908 828 171 RCS NEVERS

Aux termes de l'AGE du 09/10/2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 10/10/2023, et sa mise en liquidation.
A été nommé Liquidateur M. Michaël TIXIER demeurant 11 route des Robards, 58440 LA CELLE-SUR-LOIRE avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 11 route des Robards 58440 LA CELLE SUR LOIRE adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis
Le Liquidateur

*AL23010238*

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGE du 6.10.2023 des associés de la SARL en liquidation SARL AGNESERIC au capital de 200euros, siège social et de liquidation à CLAMECY (58500) 15, rue du Grand Marché, 800 515 538 RCS NEVERS, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 31.8.2023, donné quitus et décharge de son mandat à la liquidatrice et a constaté la clôture de la liquidation. Les comptes sociaux seront déposés au RCS de NEVERS.

*AL23010245*

## // CONSTITUTION

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 02.10.2023, il a été constitué une SARL dénommée : MJP BURGERS.
Objet social : - l'exploitation de toute activité de restauration proposant. principalement des repas ou plats à emporter ou à livrer - la vente à emporter de boissons alcoolisées (entre 8. heures et 22 heures) ou non alcoolisées - l'exploitation de toute activité de restauration, brasserie, bar - la promotion et l'organisation de toute manifestation évènementielle (spectacles, exposition, réception, cérémonie, animation de quelque nature...), y compris la location de salle ou autre lieu réceptif - la vente de tous produits et/ou la réalisation de toutes prestations relatifs aux activités spécifiées ci-dessus .
Siège social : 44, route de Nevers, 58130 SAINT MARTIN. D'HEUILLE.
Capital : 20 000 euros.
Gérance : Mme Melissa BEDU et Monsieur Jonathan BERNON demeurant ensemble 1111 rue du Docteur Faucher, 58320. Pougues-Les-Eaux.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. de NEVERS.

*AL23010168*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 28/08/2023, il a été constitué une EURL dénommée:
**ATELIER D'ARCHITECTURE BENTEJAC**
**Objet social :** - L'exercice de la profession d'architecte et d'urbanisme et en particulier de la fonction de maître d'œuvre et toutes missions se rapportant à l'acte de bâtir et à l'aménagement de l'espace,
- à cette fin, et généralement la société peut accomplir toutes opérations concourant directement ou indirectement à la réalisation de son objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement.
**Siège social :** 10 route de Montmiens - 58 130 Saint-Martin-d'Heuille.
**Capital :** 5000 euros
**Gérance :** Mme Camille BENTEJAC demeurant 15 route des Amognes 58 130 Saint-Martin-d'Heuille.
**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

*AL23010191*

## AVIS DE CONSTITUTION

Il est constitué une SARL dénommée HOLDING MACHECOURT au capital de 1 000 euros située 5 Route des Saulaies 58000 NEVERS dont l'objet social est l'acquisition, la gestion et l'administration de tous biens, droits, parts d'intérêt, valeurs mobilières et immobilières, la gestion de tous capitaux dont elle pourrait disposer, le conseil en gestion et le management d'entreprises, dont le gérant est Monsieur Jules MACHECOURT demeurant 5 Route des Saulaies 58000 NEVERS, et dont la durée de la société est de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

*AL23010206*

## CLAMCO

Par acte SSP du 07/06/2023, il a été constitué une SARL dénommée : « CLAMCO». Capital : 2 000 €. Siège social : 18 Avenue de la République, 58500 CLAMECY. Objet social RESTAURATION TRADITIONNELLE ET RAPIDE - TRAITEUR, spécialités Française ET ORIENTALES, SALON DE THE, vente directe et indirecte, de tous produits liés à l'activité de restauration ainsi que tous conseils et formations en prestations de services et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement. Durée : 99 ans. Gérance : .Mr BOUZGUER Chérif, demeurant 2 rue du Sentier de Glace à FESTIGNY 89480. Immatriculation RCS NEVERS

*AL23010214*

# ANNONCES LÉGALES

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 05/10/2023, il a été constitué une SASU
Dénomination :
BING BING SALON
Siège Social : 4 RUE DU COMMERCE 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Capital : 1000 €
Activités principales : ENTRETIEN CORPOREL, SOINS DU VISAGE, DES PIEDS, VENTE DE PRODUITS ASIATIQUE
Durée : 99 ans
Président : Mme BIAN BINGLAN 114 RUE DE CRIMEE 75019 PARIS 19
Immatriculation au RCS de NEVERS

*AL23010220*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 septembre 2023, il a été constitué la société coopérative d'utilisation de matériel agricole à capital variable dénommée « CUMA DE LA SAPINIERE » dont le siège social est sis 30 rue du plessis - Boulorges – 58640 VARENNES VAUZELLES.
La société sera immatriculée au RCS tenu auprès du greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Le Président

*AL23010239*

# YONNE

## // MODIFICATION

### GÉRANT

### BOURGOGNE FORMATIONS

SARL au capital de 2000 euros
Siège social
11 rue des Pastoureaux
89144 Ligny le Châtel
903 159 200 RCS Auxerre

L'AGO du 28/09/2023 a décidé de mettre fin aux fonctions de gérant de : M. Chardon Jérôme à compter du 30/09/2023. Dépôt au RCS d'Auxerre.

*AL23010120*

### TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

L'A.G.E. du 30/09/2023, de la SCI NICOLAS F & E, au capital de 2 000 euros, immatriculée au R.C.S. de SENS sous le numéro 891 418 766, a décidé de transférer le siège social de SENS (89100), 72, rue Carnot à SENS (89100), 4, rue de la Côte aux Pigeons, ZAC des Vauguillettes, et ce à compter du 30/09/2023. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

*AL23010147*

viseeon

**EC2 CONSEILS**
6 bis rue Denis Papin
89000 AUXERRE

### NON DISSOLUTION

### TCM EXPRESS

SARL au capital de 2000 euros
Siège social
3 RUE DE L'EUROPE
ZA DU MARAIS
89380 Appoigny
538 972 852 RCS d' Auxerre

L'AGE du 31/08/2022 a décidé la continuation de la société. malgré un actif net inférieur à la moitié du capital. social. Mention au RCS d' Auxerre

*AL23010148*

### COMMISSAIRE AUX COMPTES

### DOMAINE DE L'ENCLOS

Société par actions simplifiée
au capital de 985 600 euros
Siège social
1 rue du Puits - 89800 CHABLIS
393 386 875 RCS AUXERRE

Aux termes des décisions de l'assemblée générale ordinaire annuelle en date du 30/06/2023, il résulte que les mandats de la société SARL AUCAP, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société AVALLON AUDIT, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il a été décidé de ne pas procéder à leur renouvellement, ni de désigner de nouveaux Commissaires aux Comptes.
Pour avis. Le Président

*AL23010163*

### COMMISSAIRE AUX COMPTES

### AMBULANCES NORD DE L'YONNE

Société à responsabilité limitée
au capital de 200 000 euros
Siège social : 9 avenue du 8 mai 1945
89100 SENS
483 984 696 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 30/06/2023, l'associée unique a nommé la société CONSULTIS AUDIT, SAS au capital de 2 000 000 euros, dont le siège social est au 2, rue Jules Emile Zingg, BP 9, 25409 EXINCOURT CEDEX, 819 840 059 RCS BELFORT, représentée par Monsieur Philippe POURCELOT, en qualité de Commissaire aux comptes. Mention est faite au RCS de SENS.
Pour avis :
La Gérance

*AL23010173*

### COMMISSAIRE AUX COMPTES

### PREMIUM II AUTOMOBILES

SARL au capital de 54 000,00 euros
Siège social : 60 Avenue Jean-Jaurès - 89000 AUXERRE
505 365 601 - RCS AUXERRE

Aux termes des décisions annuelles en date du 30 juin 2022, l'associée unique a constaté que la société était dispensée de désigner un commissaire aux comptes titulaire et suppléant. En conséquent, les mandats suivants n'ont pas été renouvelés :
- du commissaire aux comptes titulaire : la SARL AUDIT CONSEIL COMPTABILITE
- du commissaire aux comptes suppléant : Monsieur CORRET Eric.
Pour avis, le gérant.

*AL23010175*

### NON DISSOLUTION

### QUINCY IMMOBILIER

SAS au capital de 2 000 euros

Siège social : 44 GRANDE RUE ARISTIDE BRIAND, 89200 AVALLON

888 906 740 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 4 octobre 2023, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS
La Présidente

*AL23010196*

### TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

### FORBOIS

SASU Capital 1000 euros
50 Boulevard Georges Clemenceau
89100 Sens
RCS SENS 893 243 311
Durée : 99 ANS

Suite à l'AGE du 01/04/2023, il a été décidé le transfert du siège social qui sera fixé au 2 Rue Rodin 94500 Champigny sur Marne RCS SENS

*AL23010203*

In Extenso
Experts-Comptables
CENTRE-EST
www.inextenso.fr

### AUGMENTATION DU CAPITAL

### GERMAIN COIFFURE

SARL au capital de 8 000 euro
sporté à 200 000 euros
Siège social : 9 rue Joubert
89000 AUXERRE
441 033 677 RCS AUXERRE

Par décision du 12/09/2023, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 192 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention :
Capital social : 8 000 euros
Nouvelle mention :
Capital social : 200 000 euros
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis,
La Gérance

*AL23010221*

S.J.B.
Société d'Avocats

### AVIS

### SEB & YANN MULTI-SERVICES 89

Société par actions simplifiée
au capital de 200 euros
Siège social : 14 Voie Romaine - Villa Jupiter 1 - J1D,
89000 AUXERRE
820 019 826 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 27/09/2023, l'Assemblée Générale Mixte des associés de la société par actions simplifiée YONNE ENTRETIEN a décidé de transférer le siège social du 14 Voie Romaine - Villa Jupiter 1 - J1D, 89000 AUXERRE au 5 Avenue Yver, 89000 AUXERRE à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Il a décidé de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale SEB & YANN MULTI-SERVICES 89 par YANN MULTI-SERVICES 89 et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. Il résulte également que M. Yann BAHIER, demeurant 5 Avenue Yver, 89000 AUXERRE a été nommé en qualité de Président en remplacement de M. Sébastien LELOUP, démissionnaire. M. Yann BAHIER démissionne en conséquence de ses fonctions de Directeur Général.

*AL23010222*

S.J.B.
Société d'Avocats

### AVIS

### YONNE ENTRETIEN

Société par actions simplifiée
au capital de 50 euros
Siège social : 14 Voie Romaine - Villa Jupiter 1 - J1D,
89000 AUXERRE
844 149 815 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 27/09/2023, l'Assemblée Générale Mixte des associés de la société par actions simplifiée YONNE ENTRETIEN a décidé de transférer le siège social du 14 Voie Romaine - Villa Jupiter 1 - J1D, 89000 AUXERRE au 5 Avenue Yver, 89000 AUXERRE à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Il résulte également que M. Yann BAHIER, demeurant 5 Avenue Yver, 89000 AUXERRE a été nommé en qualité de Président en remplacement de M. Sébastien LELOUP, démissionnaire. M. Yann BAHIER démissionne en conséquence de ses fonctions de Directeur Général.

*AL23010223*

AUVERCO

**AUVERCO**
Rue de Bad Vilbel
03000 Moulins

### TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

### APROCOM

SAS au capital de 30000 €
Siège social : 82 RUE CLOS PASQUIES
45650 Saint-Jean-le-Blanc
908 333 776 RCS d' Orléans

Le 20/09/2023, le président a décidé de transférer le siège social à 21, Rue des Gauzys ZI du Bel Air 89400 Cheny, à compter du 01/07/2023. Président : M. FERREIRA Alberto, demeurant 24, Rue des Frères Roux 03400 Yzeure. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence. Radiation au RCS d' Orléans et réimmatriculation au RCS d'Auxerre.

*AL23010242*

## // GÉRANCE

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par **Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne)**, le 29septembre 2023, enregistré à AUXERRE 1, le 5 octobre 2023, Dossier 2023 00047189, référence8904P01 2023 N 01092, a été cédé un fonds de commerce par :
Madame Corinne **BOUISSOU**, demeurant à DIGES (89240) 55 rue de l'Ocrerie, A :
La Société dénommée **CHAWLY**, dont le siège est à AUXERRE (89000) 63 rue de Paris,identifiée au SIREN sous le numéro 979851383 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.
Désignation du fonds : fonds de commerce de bar, brasserie café, vente de produits alimentaires, boissons, Française des Jeux sis à AUXERRE (89000) 63 rue de Paris, connu sous le nom commercial COCO BAR. et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE, sous le numéro 484 323 845.
Le **CESSIONNAIRE** est propriétaire du fonds cédé à **compter du jour de la signature** et en a la jouissance par la prise de possession réelle et effective à compter de ce même jour.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUARANTE MILLE EUROS (40 000,00 EUR), s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour VINGT ET UN MILLE HUIT CENT CINQUANTE-SEPT EUROS ET VINGT CENTIMES (21 857,20 EUR),
- au matériel pour DIX-HUIT MILLE CENT QUARANTE-DEUX EUROS ET QUATRE VINGTS CENTIMES (18 142,80 EUR).
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet
Pour insertion
Le notaire.

*AL23010212*

## // DIVERS

safer
Bourgogne Franche-Comté

### AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
**BUSSIERES (89) : Parcelles en nature de prés partiellement prises en friches - 1 ha 53 a 37 ca -** Moulin nodot: B-308-309 - Zonage: zone N du PLUi.
**CHEVANNES (89) : Location par le biais d'une COPP d'une durée d'1 an à compter du 01/11/2023- Pré - 1 ha 62 a 20 ca -** Sous la ruelle aux morts: ZM-18 - Zonage : zone A du PLU.
**Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 30/10/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 18 rue Guynemer CS 30128 89000 AUXERRE Cedex 2, Tél.: 03.86.46.99.74 où des compléments d'information pourront être obtenus.** Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

*AL23010247*

### DÉCLARATION D'ABSENCE

Par requête en date du 15 juin 2022 visée par Madame la procureure de la République, il est demandé au tribunal judiciaire de Sens (Yonne) de déclarer l'absence de Madame Jeannine, Colette, Josiane PARENT épouse VIN, née le 23 juin 1950 à Tonnerre (Yonne) de nationalité française, dont le dernier domicile connu était situé aux Chaillots à Sens (Yonne) et qui n'a pas reparu ni donné de ses nouvelles depuis le 11 janvier 1976.

*AL23010205*

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
**Préfet de l'Yonne**

### AVIS

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL**
Réunie le 29 septembre 2023, la commission départementale d'aménagement commercial de l'Yonne a décidé d'autoriser l'extension d'un ensemble commercial par la démolition-reconstruction d'un supermarché « Bi1 » d'une surface de vente de 2 633,84 m², et d'un magasin de bricolage « Weldom » d'une surface de vente 1 997,33 m², sur la commune de Saint-Florentin, au profit de la SA Anciens Établissements Georges Schiever et Fils dont le siège est situé ZI de l'Etang à AVALLON (89025).

*AL23010250*

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
**Préfet de l'Yonne**

### DECISION

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL**
Réunie le 29 septembre 2023, la commission départementale d'aménagement commercial de l'Yonne a décidé d'autoriser l'extension d'un ensemble commercial par la création d'un magasin « Cash Piscines » d'une surface de vente de 850 m² sur la commune de Monéteau, au profit de la SAS CP AUXERRE dont le siège est situé 2 Rue Docteur André Chaix,Bourgoin-Jallieu (38300).

*AL23010251*

Notaires

**SELARL Julien MILLARD - Laure BERTHELIN NOTAIRES & CONSEILS**
Notaires à Saint-Florentin (Yonne)
et à Auxerre (Yonne)
26, rue Dilo
et 22, rue du Puits des Dames

### CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Julien MILLARD, Notaire à SAINT FLORENTIN (89600), 26 Rue Dilo, CRPCEN 89017, le 29septembre 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Marc René VILLETARD, chef d'entretien, et Madame Evelyne Marcelle Gilberte GRODET, agent technique, demeurant ensemble à SOUMAINTRAIN (89570) 16 rue de Villiers.
Monsieur est né à SOUMAINTRAIN (89570) le 30 avril 1964,
Madame est née à JOIGNY (89300) le 27 août 1962.
Mariés à la mairie de SOUMAINTRAIN (89570) le 30 juillet1983 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Tous deux de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire

*AL23010253*

## // DISSOLUTION-LIQUIDATION

### DISSOLUTION

### GIRSH DESIGN LE PAS (GDLP)

EURL au capital de 3000 €
Siège social
2 Rue Haute 89740 Villon
894858786 RCS AUXERRE

Par décision en date du 01/10/2023 l'associé unique a décidé : la dissolution de la société et sa mise en liquidation. Liquidateur: Ghierche Emmanuel Francis, 2 Rue Haute 89740 Villon. Siège de la liquidation au siège social de la société. Dépôt RCS AUXERRE.

*AL23010119*

### DISSOLUTION

### SARL DES ROCHES

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 3 000 euros
Siège : 12 Chemin des Roches Moulin Colas, 89630 QUARRE LES TOMBES
Siège de liquidation : 12 Chemin des Roches - Moulin Colas
89630 QUARRE LES TOMBES
499168136 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 Septembre 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur M. Fabien CARREE, demeurant 12 Chemin des Roches - Moulin Colas 89630 QUARRE LES TOMBES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 12 Chemin des Roches - Moulin Colas 89630 QUARRE LES TOMBES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

*AL23010167*

### DISSOLUTION ANTICIPÉE

### EARL DU TERRIER

CAPITAL SOCIAL : 7.500 €
SIEGE SOCIAL : Les Cormiers
89320 FOURNAUDIN
RCS SENS 811 022 888

Par AGE du 15/09/2023, l'associée unique a décidé de dissoudre la société par anticipation. Mme Marie-Claire BACHELIER, demeurant à RIGNY LE FERRON (10160) 3 chemin Gué aux Biches, a été nommé en qualité de liquidatrice. Toute correspondance et notification concernant la liquidation de la société devront être adressées au domicile de la liquidatrice.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de SENS.
Pour avis, la liquidatrice.

*AL23010174*

### DISSOLUTION

### APART.T

SCI au capital social de 150 Euros
Siège social :
3 rue des Bas Musats,
89100, MALAY LE GRAND
RCS SENS 508 696 069

Le 04/10/2023, L'Assemblée générale extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2022. Mme Corinne LAUNAY demeurant 9 rue Pierre Bonnotte 89260 LA CHAPELLE SUR OREUSE, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 3 rue des Bas Musats 89100 MALAY LE GRAND.
Pour avis.

*AL23010200*

## TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/10/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl LES COUTAS** 44 Rue Camelinat 89270 Mailly-la-Ville. RCS Auxerre 843341710. CIP 4611.

*AL23010150*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/10/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl LGM** rn 6 les Chesnez 89000 Auxerre. RCS Auxerre 484203500. CIP 4433

*AL23010151*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/10/2023 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SAS à associé unique AD METAL** SAS rue de Bourgogne 89250 Chemilly-sur-Yonne (fabrication de pièces). RCS Auxerre 443816376. CIP 4679. Date de cessation des paiements : 31/08/2023. Administrateur avec mission d'assistance: la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL23010152*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/10/2023 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique FINANCIERE LOÏC FOULON** 14 Rue Chambault Neuilly 89113 Valravillon (gestion de patrimoine mobilier et immobilier). RCS SENS 897754347. CIP 4680. Date de cessation des paiements : 31/08/2023. Administrateur avec mission d'assistance : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL23010153*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/10/2023 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sci CHAREL** 14 Rue Chambault Neuilly 89113 Valravillon (acquisition d'immeubles), RCS SENS 900911785. CIP 4681. Date de cessation des paiements : 31/08/2023. Administrateur avec mission d'assistance : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL23010154*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/10/2023 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de la **SAS L.TRAILERS** 1 Rue Jean Bertin 89600 Saint-Florentin (négoce de véhicules de transports et remorques). RCS Auxerre 842512857. CIP 4682. Administrateur avec mission d'assistance : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL23010155*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/10/2023 prononçant la résolution du plan de sauvegarde et ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl CHOCOLATERIE GREGORY FERET** 1 rue de l'Horloge 89000 Auxerre (fabrication, vente de chocolats). RCS Auxerre 513363804. CIP 4683. Date de cessation des paiements : 02/10/2023. Administrateur avec mission de gérance : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL23010156*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/10/2023 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de **Monsieur Antonio DÁ SILVA** 17 rue de Séchet 89800 Chablis (électricité générale). RCS Auxerre 533906400. CIP 4684. Date de cessation des paiements : 02/04/2022. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL23010157*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/10/2023 prononçant la résolution du plan de sauvegarde et ouvrant une procédure de Liquidation Judiciaire au profit de la **Sàrl ENTREPRISE LAPIED** (entreprise générale du pbâtiment). RCS Auxerre 950003830. CIP 4685. Date de cessation des paiements : 02/04/2022. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Me Bernard DELIBES 12, Bd Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL23010158*

Jugement du tribunal de commerce de CRETEIL du 4 octobre 2023 ouvrant procédure de redressement judiciaire au profit de la **SAS à associé unique TAZITA DIRECTION NATIONALE** - 16, Rue de Londres 89470 Monéteau (commerce de détail alimentaire), RCS NANTERRE 919.003.665. Date de cessation des paiements le 30 avril 2023. Administrateur judiciaire SELARL Ajassocies en la personne de Me Nicolas Deshayes 4 Rue Gabriel Peri 94000 Créteil avec pour mission : d'assister la société débitrice pour tous les actes de gestion. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire : SELARL Jsa 42 ter Rue Rabelais 94107 Saint-Maur-des-Fossés, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois à compter de la date de publication au Bodacc.

*AL23010255*

### DISSOLUTION ANTICIPÉE

Le 30.9.2023, les associés de la SARL METALLERIE DES MIGNOTTES, au capital de 5.000 euros, siège social à AUXERRE (89000) 4, rue des Fontenottes, 814 505 517 RCS AUXERRE, ont décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du même jour. M. Didier MICHEL, demeurant à AUXERRE (89000) 12, rue Sous-Murs a été nommé liquidateur. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au siège de la liquidation à AUXERRE (89000) 4, rue des Fontenottes. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du tribunal de commerce de PARIS. Cette dissolution met fin aux fonctions du gérant ; M. Rudy VANDENBOSSCHE, demeurant à FLEURY LA VALLEE (89013) 69, Grande Rue.

*AL23010208*

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

### SCCV VALMY

SCI au capital de 20000 €
Siège Social : 9 rue des lions
89170 ST FARGEAU
532906658 RCS de AUXERRE

Par AGO du 30/09/2022, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. GOURAULT Dominique Les gatines des bois de bailly 89170 ST FARGEAU pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 30/09/2022
Radiation au RCS de AUXERRE

*AL23010217*

### DISSOLUTION

### JAAFA TELECOM

GIE au capital de 1 000 euros
Siège Social : 3 Rue de la Compagnie Ferry
89100 SENS
922 043 674 RCS SENS

Par AGE du 01/01/2023, il a été décidé la dissolution anticipée dudit GIE à compter du 01/01/2023. M. ELHATTAB Lanouar, 3 Rue de la Compagnie Ferry 89100 SENS a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé chez le liquidateur. Mention au RCS de SENS

*AL23010219*

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : SCI DE LA PORTE D EN HAUT.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 609 euros.
Siège social : NUITS SUR ARMANCON, 89390 RAVIERES.

# ANNONCES LÉGALES

352418180 RCS d'Auxerre.
Aux termes de l'AGE en date du 14 septembre 2023, les actionnaires ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Madame Louisette LUCAS demeurant 5 Rue de la fontaine, 89250 Hauterive et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du d'Auxerre.
Le liquidateur

*AL23010231*

## DISSOLUTION ET NOMINATION DU LIQUIDATEUR

### EARL DU PETIT MOULIN

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 145 000,00 euros
Siège social : 6 rue de la Mare - Frace – 89160 JULLY
435 013 222 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision de l'associé unique du 31 août 2023, la dissolution anticipée de la société a été décidée au 31 août 2023 et il sera mis fin aux fonctions du gérant à compter de cette date.
M. Philippe OSAER demeurant à JULLY (89160), Frace, 6 rue de la Mare, a été nommé aux fonctions de liquidateur à compter du 31 août 2023. Il aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social à JULLY (89160), Frace, 6 rue de la Mare, siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis, le liquidateur.

*AL23010234*

## // CONSTITUTION

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 26 septembre 2023 il a été constitué une SASU dénommée :
**Dénomination sociale : L'ALIM**
**Capital social :** 500 euros.
**Siège social :** 11 Rue Eugène Hatin 89000 AUXERRE
**Objet :**
L'exploitation de commerce(s) de jour et de nuit en petite, ou moyenne surface, d'alimentation générale, épicerie primeurs, boissons alcoolisées et non alcoolisées, poissons, charcuterie, pains et viennoiserie, produits surgelés, bazar, gaz, livres, cigarettes électroniques.
Et généralement de tous produits et objets se rapprochant de loin ou de près à l'objet social pouvant se vendre en magasin à prépondérance alimentaire.
**Président :** M. Youcef BENZERROUK demeurant 11 Rue Eugène Hatin 89000 AUXERRE
**Clause d'agrément** : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
**Clause d'admission** : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
**Durée de la société :** 99 ans à compter de son **immatriculation** au RCS d'AUXERRE.

*AL23010216*

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MONETEAU du 28/09/2023, il a été constitué une société
présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : ORCH AUXERRE
Siège : ZAC Des Macherins, 22 Rue de Londres, 89470 MONETEAU
Durée : 99 ans
Capital : 25 000 euros
Objet : La vente au détail, par exploitation directe ou indirecte, de vêtements, chaussures ou accessoires pour enfants, puériculture, sous l'enseigne «ORCHESTRA» et plus généralement toutes activités s'y rapportant connexes, complémentaires ou accessoires.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions,
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés,
Président :
Madame Laïla ROLLAND, demeurant 2 Rue Alexandre Dumas, 45700 VILLEMANDEUR
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

*AL23010185*

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 20/09/2023, il a été constitué une SASU
Dénomination :
MEIMEI SALON
Siège Social : 3 rue Paul Bert 89100 SENS
Capital : 1000 €
Activités principales : Entretien corporel, soins du visage, des pieds, et vente de produits asiatiques.
Durée : 99 ans
Président : Mme LIU Chunmei 195 195 AVENUE DU MAINE 75014 PARIS 14
Immatriculation au RCS de SENS

*AL23010194*

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte s.s.p. en date à MOUTIERS-EN-PUISAYE (89520), du 05/10/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : ARCHI-BIM Forme sociale : Société par Actions Simplifiée Siège social : 22 Les Cagnats – 89520 MOUTIERS-EN-PUISAYE Objet social : Toute activité de consultant BIM (Building Information Modeling), BIM Manager, AMO BIM ; La production de plans et maquettes 3D d'architecture et entreprise du bâtiment ; L'étude design et mobilier ; La création de concepts architecturaux, d'objets design et de mobilier ; La formation aux logiciels et concept BIM ; La photographie et la production d'images ; La communication et l'évènementiel ; La vente de gabarits et de bibliothèques informatiques ; La ventes de manuels utilisateurs. Durée : 99 ans Capital social : 2 000 €, constitué d'apports en numéraire Exercice du droit de vote : Chaque action donne droit au vote Clause sur cession : Les transmissions d'actions par un associé unique sont libres ; En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions, sauf celles entre associés, sont soumises à agrément. Président : Monsieur Vincent CHEMIN demeurant 22 Les Cagnats – 89520 MOUTIERS-EN-PUISAYE.Immatriculation de la société au RCS d'AUXERRE.

*AL23010210*

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution en date du 4 octobre 2023 par acte sous seing privé à Vermenton, pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au RCS d'Auxerre, d'une société civile immobilière, dénommée SCI Familiale du Château de Talent, au capital de 950.000 euros divisé en 950.000 parts sociales d'un euro chacune, dont le siège social est à Vermenton (89270), 11, rue du Château de Talent, ayant pour objet en France et à l'étranger l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, la gestion de son propre patrimoine immobilier. Les cogérants sont Monsieur Yves DEPOUHON et Madame Caroline LENGRAND épouse DEPOUHON, demeurant ensemble 11, rue du Château de Talent 89270 Vermenton, nommés premiers cogérants de la Société pour une durée illimitée. En cas de cession de parts, l'agrément est requis dans tous les cas des associés à la majorité des deux tiers.
Pour avis
La cogérance

*AL23010227*

**SELARL Sylvie LELIEVRE,**

### BCS COMPANY

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Me Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON (89), en date du 7 octobre 2023.
Dénomination : BCS COMPANY.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 4 rue Pic Nic, Champvallon, 89710 Montholon.
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1.000,00 euros
Montant des apports en numéraire : 1.000,00 euros.
Gérant : Mme Nadine COMPAROT, demeurant 4 rue Pic Nic, Champvallon, 89710 Montholon
La société sera immatriculée au RCS de Sens.
Pour avis
.Le Notaire

*AL23010228*

Notaires

**SELAS CLAIRE MOREAU**
Notaire
5 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 Auxerre

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Claire MOREAU, Notaire associée de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « SELAS CLAIRE MOREAU NOTAIRE », titulaire d'un Office Notarial sis à AUXERRE (YONNE) 5 rue Marcelin Berthelot, le 6 octobre 2023, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.La dénomination sociale est : MK-Immo. Le siège social est fixé à : AUXERRE (89000), 33 rue Kruger.La société est constituée pour une durée de 99 annéesLe capital social est fixé à la somme de : TRENTE MILLE EUROS (30 000,00 EUR). Les apports sont en numéraires. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.Le gérant est Monsieur Kamel MOHAMEDI, demeurant à PERTUIS (84120), 226 boulevard Jules Ferry.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre (89). Pour avis, Le notaire.

*AL23010237*

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 5 Octobre 2023 est constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société à Responsabilité Limitée
DENOMINATION : SARL MC
SIEGE SOCIAL : 7 rue Soufflot - 89000 AUXERRE
OBJET : La propriété, l'administration, l'exploitation et la mise en valeur par location en meublée, bail commercial, ou autrement de tous immeubles et droits immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition,d'échange, d'apport ou autrement
DUREE : 99 ans
CAPITAL : 520 000 euros
GERANT : Monsieur Michel POINSARD demeurant 7 rue Soufflot -89000 AUXERRE
CESSION DE PARTS : Toutes les cessions de parts sont soumises à agrément.
IMMATRICULATION : Au RCS d'AUXERRE
Pour avis,

*AL23010252*

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42


# Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

## AVEC VOTRE ABONNEMENT

Vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site agribourgogne.fr

Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants *

☐ Réussir Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ Réussir Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ Réussir Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ Réussir Lait — LAIT
☐ Réussir Porc Tech PORC — PORCS
☐ Réussir Volailles — VOLAILLES
☐ Réussir La chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ Réussir Vigne — VIGNE

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP VILLE
TÉL. PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n° | | | | |

Date d'expiration | |

SIGNATURE

Terres de Bourgogne

☐ Je m'abonne pour 1 AN - 120 €

☐ Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
- ☐ pour 1 an 55 €
- ☐ pour 2 ans 110 €

TOTAL

// FERME URBAINE

# La nature à la reconquête de la ville

**La ferme urbaine du Trichon est en train de prendre vie en plein cœur de Roubaix. Un joli projet aux multiples bénéfices pour les hommes et la nature, porté par le collectif urbain du Trichon. Les habitants devraient pouvoir venir y cueillir leurs fruits et légumes en 2025.**




Hélène Grafeuille

La ferme urbaine est actuellement en phase de test, avec une ouverture espérée pour 2025.




Hélène Grafeuille

*« Une partie du terrain a été polluée à la suite de son occupation par des Roms qui y ont notamment brûlé des voitures et stockés des métaux »*, explique Pierre Wolf.



Hélène Grafeuille

Pierre Wolf, chef de projet de la Ferme urbaine du Trichon, à Roubaix.

Comment résister au dérèglement climatique, à l'effondrement de la biodiversité et à la problématique de renouvellement de génération des agriculteurs ? Le sujet est vaste mais Pierre Wolf et l'association roubaisienne (Nord) le collectif urbain du Trichon ont peut-être une solution. En tout cas, ils tiennent à apporter leur pierre à l'édifice. *« J'ai lu une étude de l'Ademe sur la résilience du système alimentaire des Hauts-de-France, et on se rend compte que, finalement, la production et la consommation dans la région sont déconnectées*, avance Pierre Wolf, chef de projet. *« Pour la production, nous sommes dans des chaînes longues avec des outils de transformation énormes, mais qui ne travaillent pas directement pour le territoire. Du côté des consommateurs, on utilise peu le circuit court »*. Alors, lorsque l'association, composée de trois salariés et d'une trentaine de militants, a eu connaissance d'un terrain de 6 300 m², en plein centre-ville de Roubaix, appartenant à la métropole européenne de Lille et qui ne trouvait pas preneur auprès de promoteurs immobiliers, elle y a vu une aubaine : créer une ferme urbaine ! *« L'idée est d'y installer un ou deux maraîchers avec un principe de maraîchage en autorécolte. On n'y fera pas des oignons ou des pommes de terre, il y en a déjà plein qui le font. Nous aimerions avoir des choses étonnantes comme des kiwis, par exemple. Les gens s'abonneront à l'année - on imagine un tarif d'environ 1,50 € par personne et par jour - et pourront venir, quand ils le souhaitent, cueillir les fruits et légumes dont ils auront besoin. Cela permettra de reconnecter les habitants à la production »*, détaille le chef de projet de la ferme urbaine du Trichon qui travaille le sujet depuis 2017.

## Des fruits et légumes pour tout le monde

Le collectif souhaite également mettre en place un système pour les gens à faibles revenus afin qu'ils aient, eux aussi, accès à ce service. *« Roubaix est l'une des villes les plus pauvres de France, les gens ne mangent pas bien car ils n'ont pas les moyens. On pourrait aller voir des organismes comme la CPAM pour trouver une collaboration, car la malbouffe a un coût aujourd'hui pour notre société »*, avance Pierre Wolf.

Ce dernier y voit aussi l'opportunité de rendre les métiers agricoles plus attractifs : *« Un maraîcher va arriver d'ici un mois. Aujourd'hui, ces professionnels travaillent plus de 70 heures par semaine pour un salaire qui ne dépasse pas 1 000 € par mois. Le fait d'être en autorécolte réduirait sa charge de travail. Nous voulons un bien-vivre alimentaire, où les gens mangent équilibré, et où l'on travaille dans de bonnes conditions, pour un bon salaire, avec la possibilité de prendre des vacances et d'avoir des week-ends »*.

La ferme du Trichon sera aussi une réponse au faible nombre d'espaces verts sur Roubaix : *« Avec cette ferme, l'objectif est d'améliorer le cadre de vie, en faire un lieu où on peut s'aérer en pleine ville, écouter chanter les oiseaux »*. Elle accueille d'ores et déjà 20 classes roubaisiennes : *« Les élèves viennent une dizaine de fois dans l'année pour participer à des ateliers sur la nature »*.

Pierre Wolf et l'association voient même plus loin : le terrain de la future ferme urbaine est bordé par l'ancienne faculté de LEA, aujourd'hui à l'abandon. *« Nous sommes actuellement en dialogue avec le bailleur, Partenord, pour trouver un terrain d'entente afin que l'on puisse utiliser le rez-de-chaussée de ce bâtiment pour y installer un tiers-lieu nourricier où nous proposerons des produits issus d'agriculteurs basés dans un rayon de 200 km. On pourrait également imaginer des ateliers pour apprendre aux habitants à les cuisiner… »*

## Ouverture en 2025

Actuellement, la ferme urbaine est en phase de test. *« Nous avons semé du blé, pour voir ce que cela va donner, on en fabriquera de la farine »*, sourit Pierre Wolf. Prochainement, des concombres, des courgettes, des courges ou encore de la salade devraient également être plantés. Pierre Wolf espère que la ferme urbaine de Roubaix sera opérationnelle en 2025.

**Hélène Grafeuille**

## Un projet productif et scientifique

**Sur les 6 300 m² de terre qui accueillent la ferme urbaine du Trichon, il a fallu reconstituer un sol. Pour cela, le collectif des paysans urbains du Trichon collabore avec trois laboratoires scientifiques universitaires de Lille et de Junia, ainsi qu'avec un bureau d'études de sol autour d'un projet de recherche qui vise à évaluer la pertinence de l'utilisation du compost d'origine locale dans la gestion durable des sols dégradés. *« Ce sol n'était plus fertile, il a été tassé sous du béton »*, explique Pierre Wolf. Pour lui rendre sa fertilité, le collectif s'est donc servi de ressources locales telles que du bois, du fumier ou encore des feuilles, provenant de la métropole lilloise.**

***« Une partie du terrain a été polluée à la suite de son occupation par des Roms qui y ont notamment brûlé des voitures et stockés des métaux »*, explique Pierre Wolf. Sur cette parcelle, qui ne servira évidemment pas pour la ferme urbaine, des tests sont en cours : *« On étudie ce qui s'y passe lorsqu'on apporte du compost : cela permet-il de dépolluer la terre ? Les polluants se retrouvent-ils dans les plantes qui y poussent ? Cela contribue à augmenter le niveau de connaissances des sols urbains et leurs comportements lorsqu'on les remet en agriculture. »***

LOISIRS

// LIVRE

# Les fermiers : une classe sociale oubliée

**L'historien Jérôme Fehrenbach livre une somme sur le statut des fermiers et sur son évolution, avant et depuis la Révolution française.**

Avant que le monde politique ne tombe le 11 septembre 1789 dans la bipolarisation avec le droit de veto accordé au roi Louis XVI, la société française était répartie en trois blocs : la noblesse, le clergé et le tiers état. Mais elle était cependant bipolaire depuis quelques générations si l'on considère qu'il y avait d'un côté ceux qui possédaient et de l'autre ceux à qui il ne restait que le minimum pour vivre. Dans tous les cas, il existe une « classe » qui, dans les tourments de l'histoire royale et révolutionnaire, semble être passée sous les radars des historiens : celle des fermiers, qu'on appelle aujourd'hui paysans, cultivateurs, éleveurs, agriculteurs, exploitants agricoles… Cette classe moyenne avant l'heure méritait qu'on lui accorde de l'attention et du crédit. Cet oubli est aujourd'hui réparé grâce au travail magistral réalisé par l'historien Jérôme Fehrenbach. En cinq parties et vingt chapitres, il revisite le cliché d'un Ancien régime coupé en deux entre paysans incultes et aristocrates tout-puissants. Il donne le ton dès les premières lignes : *« Il est temps d'en finir avec les clichés. La société rurale de l'Ancien régime n'est pas coupée en deux par un infranchissable fossé entre une masse paysanne exploitée […] et une noblesse omnipotente […] La ferme est une réalité technique, le cœur du système de production de grains de l'Ancien régime. Elle est le moteur de l'économie rurale et non un simple rouage »*, écrit-il.

## Analyse fine de l'économie agricole

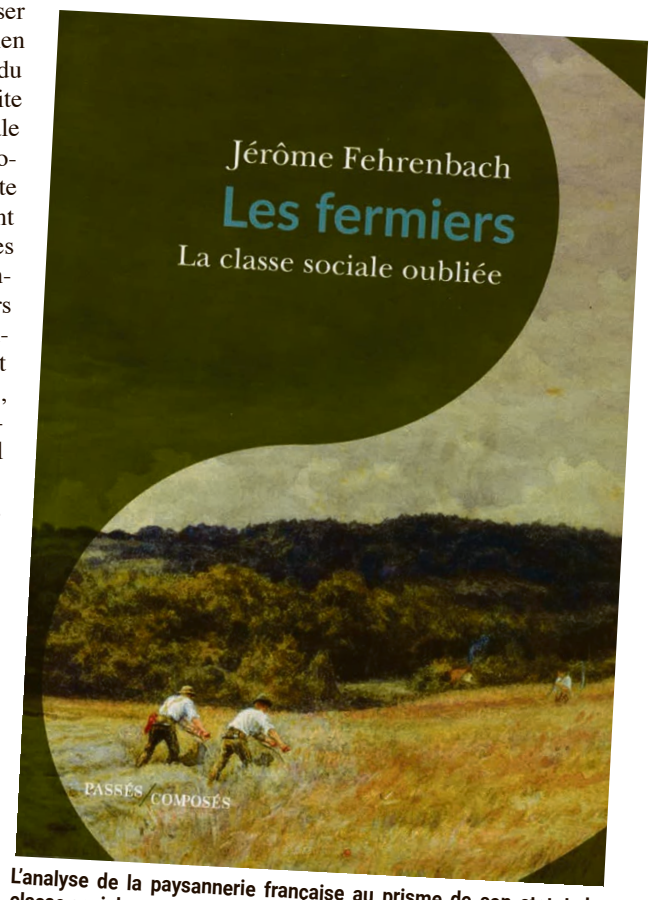
Avec une multitude de sources, il décrit un monde économique somme toute assez florissant qui navigue cependant entre attrait et rejet : *« Pour une partie de cette population […] la ferme est une étape de déclassement progressif […] Pour d'autres, elle est le nec plus ultra et le point d'arrivée de l'ambition familiale »*. Décortiquant la *« mécanique de la ferme »* qui prospère à la faveur d'animaux (chevaux) en quantité et en qualité, il analyse les rendements et les masses financières dégagées par les fermiers pour parvenir à calculer les coûts de production. Pour certains, les dépenses de renouvellement du cheptel équivalent au moins à la moitié de la masse salariale (des journaliers). L'auteur multidiplômé (HEC, Sciences-Po, Ena) revient aussi sur la manière dont les fermiers géraient alors leurs terres avec *« équilibre, audace et prudence »*, à la faveur d'un bail à ferme de neuf ans reposant sur *« un pari économique régulé par le droit »*. Le lecteur pourra voir dans cette analyse l'un des sujets de prédilection et la patte de l'auteur, qui est, dans la vie quotidienne, directeur général du Conseil supérieur du notariat. Gestion patrimoniale et gestion des risques sont disséquées à merci avec la même précision que l'enquête sociologique que Jérôme Fehrenbach mène sur la paysannerie d'élite composée de trois groupes sociaux agricoles : l'aristocratie de la grande ferme, les fidèles de la terre et les entrepreneurs mercenaires.

## Force sociale

Tout aussi passionnante et documentée est la partie consacrée à la vie quotidienne à la ferme où l'auteur décrit la composition des logis, les tenues vestimentaires pour ces dames de la ferme et les messieurs, le soin du corps, l'intimité, les loisirs… Le rat des villes contre celui des champs si bien esquissé par Jean de la Fontaine trouve tout son éclat sous la plume de l'auteur : *« Même pour les plus huppés des fermiers, le séjour chez les parents de la ville crée un choc »*. Les humanités éducatives et spirituelles de même que les arts et la délinquance sont également abordés avant que le souffle de la Révolution ne vienne renverser un ordre assez bien établi. À l'aube du XIXe siècle, l'élite agricole et rurale reste une force sociale importante que viendront bientôt balayer les forces de l'ère industrielle. À travers cette enquête minutieuse, riche et impressionnante, Jérôme Fehrenbach prouve qu'il est aux agriculteurs et fermiers ce qu'Éric Mension-Rigau est à l'aristocratie et aux élites françaises : une référence.

**Christophe Soulard**

*Les fermiers. La classe sociale oubliée. Jérôme Fehrenbach, 560 pages, 27 euros, éditions Passés composés.*




**L'analyse de la paysannerie française au prisme de son statut de classe sociale est au cœur du travail de Jérôme Fehrenbach.**

# Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES · MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR · ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

## Côte-d'Or

**• Du 13 au 15 octobre**

### // Première édition du festival Belen à Beaune

À travers une programmation exclusive dans des lieux exceptionnels, la première édition du festival Belen, à Beaune, dirigé par André Manoukian, va vous plonger au cœur de l'union sacrée que forme la création musicale. Des artistes de haut vol vont revisiter des cultures musicales millénaires provenant des cinq continents. Venez découvrir ce festival du 13 au 15 octobre, dans des lieux connus et surprenants de Beaune. Parmi les artistes présents : la chanteuse israélienne Noa, le pianiste cubain Roberto Fonseca, la chanteuse Élodie Frégé

*Réservations sur www.belenfestival.com*

**• 21 et 22 octobre**

### // Caves ouvertes à Auxey-Duresses

Les vignerons d'Auxey-Duresses ouvrent leurs caves le temps d'un week-end pour faire déguster différents crus de l'appellation village. Une belle occasion pour profiter du paysage pittoresque de la Côte de Beaune.

*Tarif : 5 euros le kit de dégustation incluant un verre*

**• Mercredi 25 octobre**

### // Halloween à la Cité des vins de Beaune

Venez créez votre costume à la Cité des vins de Beaune à partir de 15 heures. Plutôt chapeau de sorcière ou de magicien ? Le choix vous appartient… Et pour récupérer un maximum de friandises, fabriquez votre propre sac à bonbons !

*www.citeclimatsvin-bourgogne.com*

## Nièvre

**• 13 et 14 octobre**

### // Fête de la pomme

Afin d'en finir avec le gaspillage, la fête de la pomme revient une nouvelle fois au 5 rue du soc Lieudit Champcelée 58150 Suilly-la-Tour, chez la Reine des Miels. Ainsi, les visiteurs pourront le 13, de 9 h à 18 h : ramener leurs pommes, les faire presser gratuitement et découvrir une exposition de variétés de pommes (de l'association Croqueurs de pommes), Ville à joie proposera des stands « Services » de 18 h à 21 h (restauration sur place proposée) ainsi que des jeux pour enfants et un « blindtest » pour terminer la journée en musique. Le samedi, de 9 h à 18 h, les visiteurs pourront retrouver le pressage ainsi que l'exposition. Le concours de tarte aux pommes aura lieu durant l'après-midi avec remise des prix à 17 h. L'événement est entièrement gratuit – sauf restauration.

*Renseignements : 06 83 61 41 16*

**• Samedi 14 octobre**

### // Marché aux truffes

À partir de 10 h, en bas du pard Roger Salengro à Nevers, se tiendra le marché aux Truffes. En sus, et à partir de 9 h, sont organisées des démonstration de chien truffier.

**• 14 et 15 octobre**

### // Salon de la basse-cour et de la biodiversité

L'association Avicole Nivernais Morvan tiendra la nouvelle édition du salon de la basse-cour et de la biodiversité le 14 (de 9 h à 18 h) et 15 octobre (9 h à 16 h) au Hall des expositions de Nevers. Les visiteurs pourront découvrir des centaines de races d'animaux de basse-cour de poules, lapins, cobayes, pigeons, oies, dindons, perruches, cailles, etc. En sus, des rapaces, reptiles, insectes, chien de travail, et carpes Koï seront présentés.

*Entrée : 4 euros, gratuit pour les moins de 12 ans.*

## Yonne

**• Les 21 et 22 octobre**

### // Fête des vins de Chablis

La fête des vins de Chablis revient pour une 75e édition. Les festivités commenceront le samedi à 12 h 30, avec, au programme, des dégustations de vins proposées par une quarantaine de vignerons du Chablisien et du Grand Auxerrois, des animations pour adultes et enfants ou encore des expositions de matériels. De la restauration sera également proposé sur place. À 18 heures, une pièce de théâtre (« Le jeu de l'amour et du hasard ») sera jouée. La fête se poursuivra le dimanche, dès 9 h 30, avec des balades à la découverte de Chablis (départ toutes les 15 minutes jusqu'à 11 heures). L'ouverture des stands et le défilé des Piliers Chablisiens se fera à 11 heures. Avant les traditionnelles allocutions des personnalités et les intronisations par les Piliers Chablisiens, à 11 h 30, dans la cour du Château Long-Depaquit.

**• Dimanche 29 octobre**

### // Course de tracteurs-tondeuses à Mézilles

E'puisaye et Chrono Vert Moto-Club organisent une course de tracteurs-tondeuses, la Gaz'on Cup, ouverte à tous. Au programme : de 10 heures à midi, endurance 2 heures, puis, de 13h30 à 16h30, endurance 3 heures. À 17 heures, remise des prix. Sur le circuit de Mézilles, entre Toucy et Saint-Fargeau. Entrée gratuite, buvette et restauration sur place.

*Informations et inscriptions des équipages sur www.epuisaye.fr*

// ARTISANAT

# 120 ans d'histoire pour les poteries de Cliousclat

**Un sanctuaire de la terre vernissée. C'est ainsi que se définit la Fabrique de poteries de Cliousclat, implantée depuis 1903 dans un petit village de la Drôme provençale, entre Valence et Montélimar.**



Pour réaliser une pièce, quatorze étapes de fabrication sont nécessaires pour passer de l'argile au produit fini.

*« La fabrication de poteries fait partie intégrante des activités du village de Cliousclat, aussi loin que l'on peut remonter dans le temps. Les premières traces écrites de l'histoire du village datent du début du X^e siècle, mais rien ne vient contredire l'existence antérieure d'un rassemblement de population en ce lieu. Quoi qu'il en soit, les gisements importants d'argile qui entourent le village laissent supposer que, de tout temps, les hommes ont dû les exploiter. Il suffit de regarder les murs des maisons anciennes, les ruines et autres vestiges de la vie à Cliousclat, pour apercevoir, mêlés à la maçonnerie, des tessons de poterie, témoins de la fabrication séculaire de ces objets de terre cuite et vernissée »,* apprend-on dans « Poteries et potiers Cliousclat Drôme », un livre qui retrace l'histoire de La Fabrique de poteries de Cliousclat, petit village perché de la Drôme provençale, à mi-chemin de Valence et Montélimar. *« Au XIX^e siècle, les familles d'agriculteurs du village complétaient leur temps de travail par une activité potière »*, explique Jean-François Gontard, gérant bénévole de la SCIC La Fabrique de poteries. *« Le village est construit sur une veine d'argile. Nous utilisons donc depuis toujours la terre de Cliousclat, extraite de la carrière située à quelques mètres de là, pour confectionner nos poteries. C'est une richesse inépuisable à la porte de notre atelier »*, poursuit-il.



Près de 9 000 pièces de poteries sont vendues chaque année par la Fabrique.

## Un peu d'histoire

C'est en 1903 que Marius Anjaleras (1852-1928), fils d'un agriculteur venu d'Ardèche, fonda la poterie de Cliousclat, dans l'idée de regrouper les potiers de la commune au sein d'un même lieu. Les ateliers s'inscrivent dans la suite logique d'un savoir-faire et d'un patrimoine d'antan. À l'époque, l'argile, moins chère que le verre, était utilisée pour fabriquer des ustensiles destinés à contenir des liquides (lait, huile, vin), confitures, olives et autres grains. Une poterie qui se voulait avant tout utilitaire. Dans le village, presque chaque famille disposait de son tour pour réaliser ces pièces du quotidien. *« Jusque dans les années 1960, la production était essentiellement tournée vers le monde agricole. Il était courant d'entendre les anciens dire : « la terre de Cliou ne donne pas de goûts » aux produits alimentaires »*, raconte Jean-François Gontard. C'est dans ces années-là que la fabrique de poteries va connaître un premier grand virage, avec l'arrivée de la concurrence du plastique et du métal. *« L'activité a beaucoup périclité à ce moment-là. C'est alors qu'est arrivé Philippe Sourdive, un céramiste d'Aix-en-Provence, intéressé par la poterie pour la faire évoluer vers le décor traditionnel. Il a donc racheté la poterie en 1964 et introduit une poterie plus populaire d'assiettes, de bols ou coupelles »*, ajoute-t-il. À son décès, ce sont ses fils, Nicolas et Olivier Sourdive, qui reprennent la propriété de la Fabrique, jusqu'au début des années 2010.

## Investir pour la survie de la fabrique

En 2012, le gérant en place cesse l'activité et sonne le glas de la Fabrique, vieille de plus de cent ans. C'était sans compter sur la richesse de ce patrimoine historique, cher à Cliousclat. *« À ce moment-là, la mairie a racheté le bâtiment pour sauver et préserver ce patrimoine potier qui fait la réputation de notre village »*, déclare celui qui a également été premier édile de cette commune de 750 habitants dans le passé. La municipalité s'est alors lancée dans un programme de travaux. Plus de 1 600 000 € ont été investis par la commune (avec le soutien des collectivités locales, ndlr) pour permettre la remise aux normes des bâtiments (réfection de toitures et des sols, chauffage, etc.); l'aménagement des ateliers et d'un espace d'exposition permanent. Une autre tranche de travaux est prévue à hauteur de 600 000 €. En parallèle, une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), créée en 2017, réunissant près de cent vingt-cinq personnes (actionnaires et titres participatifs), a permis de financer le redémarrage de l'activité et assurer ainsi une continuité dans la tradition de la production de terre vernissée. Aujourd'hui, gérée par une SCIC, la Fabrique de poteries doit faire face à l'inflation. *« La situation de la Fabrique est délicate depuis la crise sanitaire. Nous avons ressenti un coup de frein important. Les conséquences ont été énormes sur l'année qui a suivi. Si le chiffre d'affaires a augmenté durant ces six dernières années, les charges ont également beaucoup évolué. La situation économique de l'entreprise est donc fragile »*, regrette Jean-François Gontard.

## 9 000 pièces vendues chaque année

Pour autant, Cliousclat, reconnu comme un village potier, attire chaque année près de 20 000 visiteurs. *« La notoriété de la commune est intimement liée à la poterie. C'est donc un vrai défi pour nous et nos salariées, des passionnés qui mettent beaucoup de cœur dans la réalisation de nos créations »*, assure le gérant bénévole. Avec ses quatre salariées, la Fabrique produit désormais un large panel de 300 articles différents : des outils de cuisine (plats, assiettes, tasses, saladiers, etc.), de grosses pièces pour le jardin (vases, jarres, fontaines, etc.) et des petites pièces dites « fantaisies ». Les potières répondent également à toutes les demandes des particuliers. *« Nous vendons environ 8 000 à 9 000 pièces de poteries par an, soit 8 à 9 tonnes d'argile utilisées, en grande majorité au sein de notre boutique »*, conclut Jean-François Gontard.

**Amandine Priolet**

*La Fabrique de poteries ouvre les portes de son atelier aux visiteurs toute l'année (hors 25 décembre et 1er janvier), de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h. 664, grande Rue, 26270 Cliousclat – Tél. : 04 75 43 60 39 fabriquecliou@orange.fr.*

## Une protection au titre des Monuments historiques

**Depuis 1997, la Fabrique de poteries de Cliousclat est inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques au titre d'un patrimoine industriel abritant des savoir-faire et des méthodes de travail spécifiques. Des outils d'époque sont également protégés par cette inscription : tours, four à bois, barres de séchage. La poterie de Cliousclat est donc aujourd'hui un conservatoire vivant des savoir-faire potiers.**